

Mémoires d'Antoine Court :
1696-1729 / publ. avec une
préf. et des notes par
Edmond Hugues

Court, Antoine (1695-1760). Mémoires d'Antoine Court : 1696-1729 / publ. avec une préf. et des notes par Edmond Hugues. 1885.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

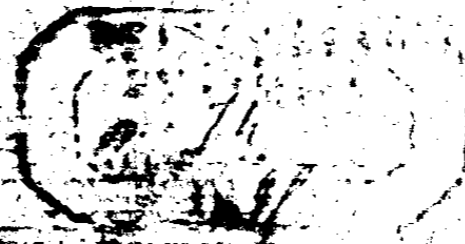
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION DU
PROTESTANTISME EN FRANCE AU XVIII^E SIÈCLE.

MÉMOIRES
D'ANTOINE COURT

(1688-1788)



AVEC UNE PRÉFACE DE M. DE LA HARPE

MÉMOIRES
D'ANTOINE COURT³⁷⁸⁹

175
lid 206

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE.

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION DU
PROTESTANTISME EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE.

MÉMOIRES
D'ANTOINE COURT

(1696-1729)

PUBLIÉS



AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES

PAR

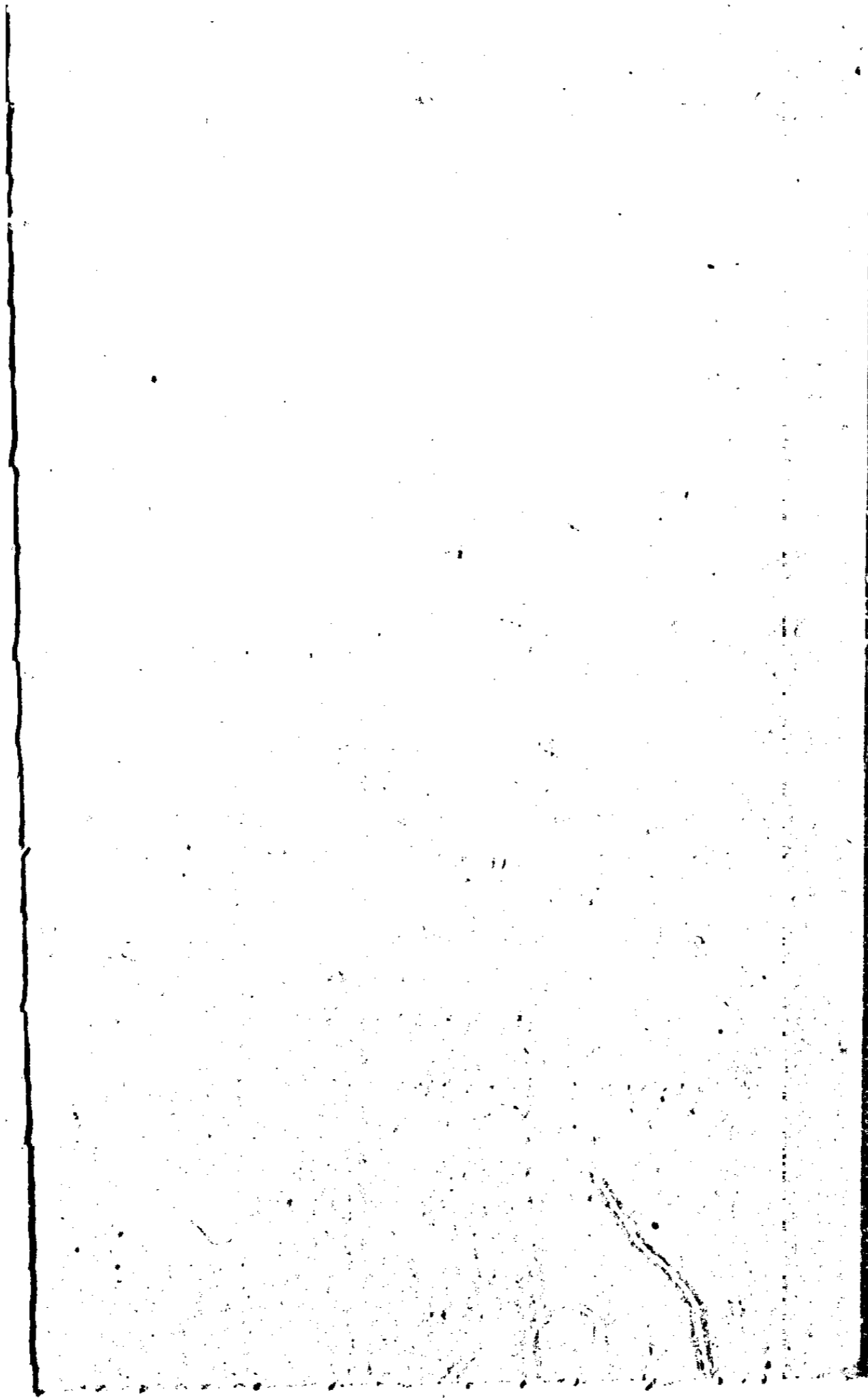
EDMOND HUGUES

TOULOUSE

SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX

DÉPÔT : RUE ROMIGUIÈRES, 7

1885





Il n'y a qu'une manière d'étudier l'histoire ; il y en a plus d'une de la raconter. Rechercher les documents, en contrôler l'exactitude, les éclairer l'un par l'autre, dégager et exposer impartialement les faits, voilà le but et la méthode ; peu y manquent. Mais vivre de la vie de ceux dont on se propose de dérouler l'existence, noter les pulsations de leur cœur et les mouvements de leur pensée, assister à l'éclosion de leurs propres desseins, voir leurs projets prendre forme et se réaliser, partager leurs craintes, leurs espoirs, leurs joies et leurs angoisses ; — puis, s'arracher à cette longue intimité pour écrire ce que l'on a vu et ce que l'on sait, sans laisser ses sympathies s'égarer, ni laisser fléchir la rectitude de son jugement, évoquer réellement le passé, communiquer au livre la vie, et faire passer dans l'âme du lecteur, par la magie du style, un peu des émotions ressenties, c'est le privilège seulement de quelques-uns ; et peu y arrivent.

N'est-ce pas à cette difficulté qu'il convient d'attribuer la publication et le succès croissant du grand

nombre de Mémoires qu'ont vus paraître ces cinquante dernières années ? Pour ne parler que de l'histoire du protestantisme, certes les œuvres sérieuses n'ont pas manqué, et le public les a accueillies avec un goût marqué ; mais cette faveur, si légitime qu'elle ait été, peut-elle être comparée à celle qui a salué les *Mémoires de Blanche Gamond*, les *Mémoires de Marteilhe et de Bion*, les *Souffrances de Louis de Marolles*, la *Rélation des tourments que l'on fait souffrir aux protestants de France*, ces « livres écrits entre terre et ciel ? » Le vrai, c'est qu'on ne se contente plus du récit des événements, si habile qu'il soit, ni de l'exposé des faits, quelle qu'en soit la fidélité et la précision. Assurément, démonter, ranger, étiqueter les rouages, les ressorts, les pivots, c'est-à-dire rechercher dans le passé les causes et les combinaisons, les classer par ordre, et en dégager la cause première, tout cela intéresse le public ; mais ce qu'il veut, avant tout, c'est voir revivre les hommes qui ne sont plus ; c'est les évoquer devant lui palpitants, agissants, parlants ; c'est ressaisir, à travers l'inventaire des faits, le grand courant de vie qui leur a donné naissance. L'histoire est une résurrection. Et quel ouvrage, si éloquent qu'on le suppose, pourrait mieux lui donner cette impression que ces Mémoires où sont jetés sans règle et sans art les naïfs récits des événements, et dans lesquels, sous l'indécision du style, même après tant d'années, non seulement on retrouve la vraie physionomie des faits, mais on surprend les hommes

dans l'allure naturelle de leur pensée, et l'on sent courir le flot de la vie !

Peu d'époques sont plus dramatiques que le commencement du siècle dernier. Le seizième siècle est féroce, mais le spectacle des luttes religieuses n'offre rien que l'on ne rencontre dans celui des autres luttes. Le champ de bataille est simplement déplacé. Les combattants sont les mêmes, et ils se jettent dans la mêlée avec les sentiments, les passions que leur ont donnés les habitudes, les mœurs, on serait tenté de dire l'éducation de leur temps. Ce qui émeut au dix-huitième siècle, c'est l'horreur de la répression et le haut degré de culture de ceux qui en sont les instruments, c'est la foi des uns et le scepticisme des autres, c'est la persécution exercée par des hommes qui ne croient ni à sa légitimité ni à son efficacité, c'est, d'un mot, le contraste des faits et du milieu, de l'état social, du temps, dans lequel ils se déroulent.

L'édit de Nantes révoqué, l'émigration, la guerre des Camisards, plus tard l'écrasement des réformés, le travail sourd et incessant de la restauration, tant de souffrances, tant de supplices, les galères remplies, les enlèvements d'enfants, les autodafés, les gibets relevés, les martyres subis, quel monde et quelle histoire plus féconde en tragiques aventures ! J'y suis entré, voilà longtemps. Surprises des assemblées au désert, fusillades, liste des condamnations, lettres

des forçats pour la foi, lettres des prisonnières, suppliques des mères dont on a pris les filles, plaintes des persécutés, relation des supplices, papiers des prédicants, journal de leur vie, mémoires des intendants, rapports des commandants de troupe, doléances du clergé, lettres des ministres, ordres du roi, plus de cent vingt volumes de documents de toutes sortes : voilà ce que j'ai eu, vu, lu, étudié ; et, de ce long voyage à travers tant de souffrances subies, j'ai rapporté *l'Histoire de la restauration du protestantisme*, c'est-à-dire deux volumes de faits (1). Mais faire revivre cette époque troublée et sanglante, pénétrer dans l'intimité de ce monde de croyants, faire sentir les battements de leur cœur, surprendre et marquer les raisons de leur intrépidité, suivre pas à pas, dans cette route semée de périls et qui, la plupart du temps, aboutit au supplice, les soldats et les chefs de cette petite armée, n'était-ce pas cela qu'il eût fallu faire et le but qu'il fallait, non pas se proposer, mais atteindre ?

J'ai dit la difficulté. Je voudrais du moins faire passer aujourd'hui ceux qui s'intéressent à ce genre d'études par la même voie que j'ai suivie. Il n'est pas de meilleur moyen que de placer sous leurs yeux quelques-uns des Mémoires où ceux qui furent les héros de cette histoire ont laissé, avec le récit des

(1) *Histoire de la restauration du protestantisme en France.*
2 vol. in-8°. Ouvrage couronné par l'Académie française.

événements auxquels ils ont collaboré, le meilleur d'eux-mêmes, leur cœur et leur pensée.

Lorsque, au lendemain de la mort de Louis XIV, celui qu'on a justement appelé l'apôtre de la restauration du protestantisme en France, le Jeune Antoine Court, conçut le projet de rassembler ses coreligionnaires dispersés et de réorganiser les églises, il n'avait à sa disposition qu'une poignée d'hommes, paysans sans instruction ou artisans mal dégrossis, à peine arrachés à leur métier ou à la terre. C'est avec de tels auxiliaires qu'il avait décidé de commencer son œuvre. Il les lança à travers les Cévennes et le bas Languedoc, dans les montagnes du Vivarais et du Velay, jusqu'en Dauphiné, prêchant, baptisant, convoquant des assemblées, aux endroits même où, quelques années auparavant, l'insurrection des Camisards avait tenu campagne et avait été écrasée. Ce que furent ces premières années, les efforts quotidiens, les marches, les souffrances, les périls, il est aisé de l'imaginer ; et que de fois, quand, au fond des gorges, dans les retraites connues d'eux seuls, ces prédicants improvisés se réunissaient pour raconter ce qui avait été fait et préparer ce qui restait à faire ; que de fois on entendit le récit de leurs aventures et l'exposé de leurs travaux ! Mais ils écrivaient peu, et ne songeaient guère à tenir un journal de leur vie. Se doutaient-ils qu'ils étaient les artisans d'une grande œuvre et qu'ils ajoutaient une page, — non la

moins brillante, — à l'histoire de la Réforme en France ?

Aussi, leurs lettres, pendant les vingt années qui s'étendent de 1705 à 1725, sont-elles rares et les documents peu nombreux. Ce ne fut que plus tard, à Genève, pendant le séjour qu'il y fit, de 1719 à 1722, qu'Antoine Court comprit la nécessité de ne pas laisser s'égarer les feuilles volantes qui lui étaient adressées, et qui contenaient le récit, jour par jour, de la lutte que soutenait le protestantisme pour son relèvement. Vivant dans la société de quelques hommes distingués, les Pictet, les Maurice, les Turretin, et encouragé par Basnage, il avait même conçu, à un âge où d'ordinaire de telles visées sont rares, le projet de continuer Benoît et d'écrire lui-même l'histoire des églises. A peine revenu en France, il essaya de mettre son projet en exécution, en recueillant les matériaux nécessaires à son travail. Et ce fut, dès lors, avec une ardeur sans seconde, et une curiosité sans cesse en éveil, qu'il chercha, demanda, réunit, entassa les documents dont se compose la collection qui porte son nom. N'est-ce pas sous son inspiration qu'un synode prenait la résolution suivante : « Ayant » considéré qu'il serait très utile de faire connaître à » la postérité le grand nombre de persécutions » que nos pauvres églises ont souffertes depuis la ré- » vocation de l'Edit de Nantes, enjoignons à tous les » pasteurs et prédicateurs d'en recueillir des mémoi- » res très exacts qui expriment les temps, les lieux

» et les principales personnes qui en ont été les objets, afin qu'on puisse rédiger en un corps d'histoire les choses les plus mémorables qui sont arrivées parmi nous. » Mais le récit détaillé des luttes des premières années lui manquait. Certes il n'en ignorait rien. Principal acteur du drame où s'étaient déroulés les événements contemporains, il le connaissait dans le détail et le portait vivant dans son souvenir. Cela ne lui suffisait pas cependant. Il voulait avoir sous les yeux et laisser à la postérité son propre témoignage, il voulait surtout celui de ses compagnons, de ceux qui avaient été les confidents de ses desseins, et qui, encore que plus vieux, et jetés dans la mêlée bien avant lui, avaient été, à cette heure critique où il les avait groupés autour de lui, les dépositaires de ses desseins, ses collaborateurs dévoués et ses plus fidèles lieutenants.

Bonbonnoux, Corteiz, Pierre Durand, Arnaud, Jacques Roger, quels témoins que ces hommes dont la foi n'avait eu d'égale que l'intrépidité ! Pierre Durand et Etienne Arnaud avaient subi le dernier supplice. Restaient Corteiz, Bonbonnoux et Roger. « Donnez-moi le journal de votre vie ! » ne cessait de leur dire Antoine Court. Ils répondaient affirmativement, mais mettaient peu d'empressement à répondre à ses désirs : « Si j'ai différé, » écrivait l'un d'eux, « à vous donner la relation que vous avez eu la bonté de me demander tant de fois des dangers auxquels j'ai été exposé depuis l'an 1705, ma princi-

pale raison a été la crainte que plusieurs ne m'accusassent de vanité. »

Alors il leur donna l'exemple. Il composa le récit des premières années de sa vie, et ses amis le suivirent.

Bonbonnoux, vieux camisard, écrit comme il agit. C'est un soldat. Ouvrier ignorant, — il ne sut lire qu'à trente-six ans, — il s'était jeté dans l'insurrection avec passion, et il en fut un des plus intrépides soldats. Par lui, mieux que par tout autre, on prend sur le vif ce curieux monde de croyants et de révoltés qui, sous le coup des souffrances subies, avaient pris, disaient-ils, les armes « pour une bonne cause » et bravaient la mort « uniquement dans la vue de glorifier Dieu et de travailler à leur salut. » Ne demandez à son récit ni l'ordre, ni les dates, ni la méthode. Ce qu'il raconte, ce sont ses aventures. Les petits faits, les gîtes où il a trouvé un peu de repos, les journées sans pain, les nuits passées à la belle étoile, la bravoure ou les défaillances de ses compagnons, les « miracles » faits par Dieu, les prophéties des inspirés, puis, au milieu des détails, quelques souvenirs vivants, sonores comme ceux consacrés à la reddition de Cavalier, voilà ce qu'il aime à rappeler et à écrire. C'est l'histoire vue du dedans, racontée et jugée par un témoin. Mais, rapproché des rapports officiels de Bâville et de Berwick, quelle importance prend ce témoignage (1) !

(1) J'ai donné, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du*

Corteiz n'a pas cette fougue. Il n'aime pas les Camisards. Il ne croit ni aux inspirés ni à leurs prophéties. Il les a vus à l'œuvre et il connaît les excès auxquels ils se sont livrés. Parlant de Cavalier et de Roland, « tous deux, » écrit-il, « reçus prophètes par les fols jugements du peuple, tous deux brûlaient les églises et tuaient les prêtres. » Homme d'action, mais esprit rassis, né pour vivre en des temps moins troublés, joignant une rare douceur à la plus grande austérité, sévère pour lui et pour tous, mais avec d'exquises attentions pour les autres, ce n'est pas lui qui se fût joint aux bandes des « attroupés » et aurait pris les armes, même comme simple soldat, pour résister aux miquelets et tenir campagne contre les soldats du roi. Toutes ces tristes années de marches quotidiennes, de surprises, de combats, de meurtres et de cruelles répressions, il les a en horreur. C'est la guerre, et il est un homme de paix. Lorsqu'en 1709, Abraham Mazel tenta un second soulèvement, il s'interposa. « Nous avons un peu de calme, » dit-il, « ne faisons pas massacrer, et n'exposons pas nos frères aveuglément et témérairement dans le danger. » Ce qu'il se propose, c'est de ré-

protestantisme, la première partie de ces mémoires : tome XXII (1873) ; M. Frosterus avait déjà publié la seconde. Voy. *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*. Paris, 1866. V. également la belle publication de M. Vielles : *Mémoires de Bonbonnoux, chef camisard*. En Cévennes, 1883.

tablir l'ordre et donner quelque courage à ses coreligionnaires dispersés par l'orage, meurtris ou épouvantés; c'est « d'exciter, » ainsi qu'il l'écrit, « le zèle du peuple, réveiller la religion, fortifier la foi, mettre toutes choses en bon train. » Il fut le premier prédicant régulièrement ordonné pasteur, le premier, depuis le grand soulèvement, qui reçut l'imposition des mains, « à la grande joie et consolation des fidèles protestants de France, échappés de la grande tribulation. » Il s'applique à raconter ses courses dans les Cévennes et le Languedoc, les assemblées qu'il a convoquées, les baptêmes et les mariages qu'il a célébrés, les difficultés de l'entreprise, les résultats qu'il a obtenus; — et quoi de plus émouvant, de plus exact à la fois, et qui initie plus fidèlement à la vie d'un de ces prédicants de la première heure, que ces pages pleines de souvenirs où ont pris place jusqu'à des feuillets arrachés de son carnet de route, écrites d'une main défaillante au déclin d'une vie qui fut tout entière consacrée au service des églises sous la croix !

Les Mémoires d'Antoine Court que je publie ici (1) sont écrits non dans un autre esprit, peut-être avec d'autres préoccupations. Ils commencent et s'arrêtent presque à la même époque, embrassent la

(1) Bibliothèque publique de Genève. Mss. Court, n° 46. Ces mémoires forment sept cahiers, et s'arrêtent au mois d'avril 1729. « Les sept cahiers ici contenus, » écrit-il, « c'est ce qu'il y a de composé de mes mémoires. »

même période; mais leur auteur n'est pas seulement le prédicant qui, tout jeune, courant le Vivarais, la Provence et le Languedoc, convoquait les assemblées, relevait partout les courages et rétablissait l'ordre; il est l'organisateur, le chef, qui, à force de patience, d'habileté et d'énergie, finit par plier les esprits, même les plus rebelles, à l'ancienne discipline, les obligea de marcher dans la voie qu'il avait tracée, les groupa autour de lui et en forma une société dont, pendant cinquante ans, il tint dans les mains la direction et les destinées. Ses Mémoires ne sont pas un recueil d'aventures: ils sont le résumé de ses efforts pour arriver au rétablissement et à l'organisation du protestantisme en France. Par là, je n'entends pas qu'en écrivant ses souvenirs, il laisse dans l'ombre les périls qu'il eut à traverser, et que son récit, moins pittoresque, donne une sensation moins vive des difficultés et des dangers de toutes sortes qui attendaient, en ces premières années du siècle, les prédicants du Désert. Il raconte, lui aussi, les aventures qu'il traversa; et, comme ses frères de combat, il ne dédaigne pas de montrer, par les incidents de sa vie, les obstacles et les périls à travers lesquels il fallait passer pour arriver au but. Mais son œuvre trahit avant tout les préoccupations et les angoisses de l'homme dont l'objectif était d'encadrer les bonnes volontés éparses, de grouper les petites communautés disséminées, de réédifier sur ses anciennes bases la société que des malheurs sans

nombre et presque sans précédents paraissaient avoir dispersée ou détruite. En lui, c'est l'organisateur, c'est l'homme d'action, plus encore que le prédicant, qu'il faut voir. Ses perplexités sur le plan à adopter, ses discussions avec les prétendus inspirés et leurs adhérents, ses voyages en Suisse, ses premiers écrits pour intéresser le monde protestant à la poignée de réformés qui luttèrent encore en France, ses démarches pour leur créer des amitiés solides et leur ménager des alliances, — voilà ce qui fait plus particulièrement l'intérêt de ces pages. Dans ce groupe d'hommes de cœur, à côté des Bonbonnoux, des Corteiz et des Roger, qui agissent et marchent de l'avant, suivant la pente de leur caractère particulier, il occupe une place presque en dehors et à part; ils sont les bras, il est la tête. C'est lui qui fait mouvoir tous les fils de l'entreprise : il coordonne les efforts, il indique le but et fait converger toutes les volontés vers le résultat que, dès le début, il s'est proposé. Il est tout à la fois l'initiateur, le chef et le directeur du mouvement.

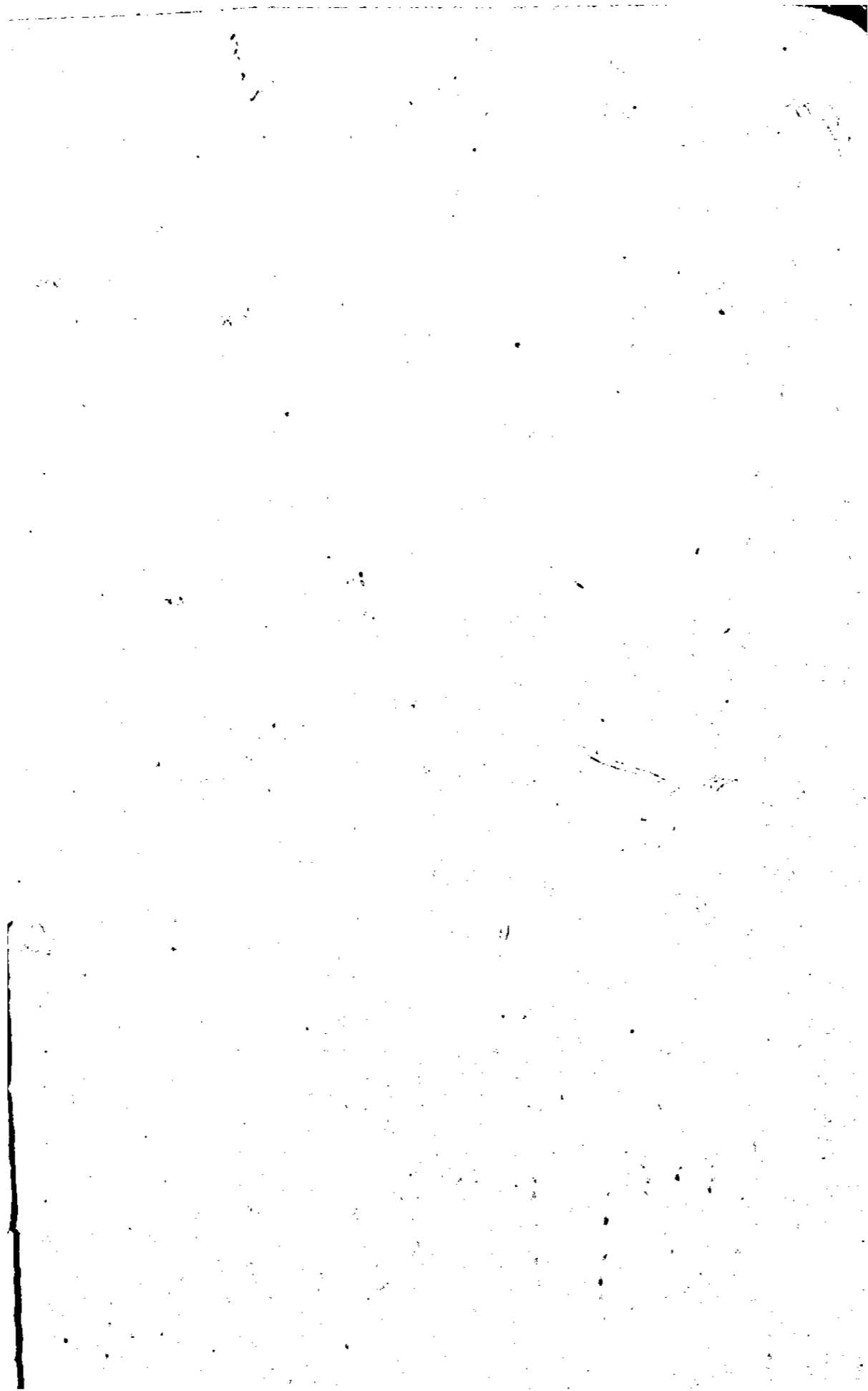
Tels qu'ils sont, ces Mémoires, auxquels il serait injuste de ne pas joindre celui de Vouland, s'éclaireront l'un l'autre et se complètent. Ils jettent un jour nouveau sur les hommes et sur les faits des trente premières années du dix-huitième siècle. A leur lumière, ce qui était resté indécis, d'un peu confus et d'obscur dans la pénombre de cette période mal connue, s'illu-

mine, se détache et s'accuse en relief. Ce ne sont pas seulement les événements et les faits dont on saisit la succession et l'enchaînement naturel ; par eux on entre dans l'intimité de l'histoire, on voit les hommes de ce temps héroïque se dresser dans leur hauteur morale, on surprend les mobiles, les ressorts qui les font agir, et l'on s'explique alors cette étonnante aventure, — étonnante par la ténacité indomptable, le courage, le mépris absolu de la mort, — de tout un peuple qui, laissé pour anéanti, devait se retrouver, après moins d'un siècle, presque aussi vivant, aussi prospère, et peut-être plus fidèle et mieux trempé que le jour où il avait été surpris par la révocation de l'édit de Nantes.

EDMOND HUGUES.

27 mars 1885.







*Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie
d'Antoine Court, de Villeneuve-de-Berc, en
Vivarets, ministre du saint Evangile sous la
Croix (1).*



L naquit à Villeneuve de Berc,
en Vivarets, le 17 de mars
1695 ou 1696, de père et de
mère protestants (2).

Il fut destiné au ministère,
même avant que de naître. Mais que les cir-
constances et les moyens étoient peu propres
à seconder le dessein qu'avoient formé sur

(1) On lit, en marge de la première page : « *Nota bene.*
Ce premier cayer doit être beaucoup abrégé et mis à la troi-
sième personne, partout comme il est commencé. » (*Note d'An-
toine Court.*)

(2) Antoine Court n'a jamais su la date exacte de sa nais-
sance; et les recherches que nous avons faites sont restées
infructueuses. Cependant, dans un second manuscrit, il écrit
1696, et nous adoptons cette date, qui nous paraît dénouer
plus d'une difficulté.

luy ses zélés parens ! Et que , à juger par les apparences , qu'on devoit peu s'attendre à le voir jamais ce qu'on s'étoit proposé ! La persécution étoit violente. On forçoit les protestans d'assister au culte de l'Eglise romaine : personne n'en étoit exempt ; et si quelqu'un avoit assez de courage pour le réfuter et pour s'en défendre , bien tôt des estafiers se saisissoient de leurs personnes et les traînoient les uns dans les couvens , les autres dans les prisons , et les autres on les transportoit dans un nouveau monde. Il n'étoit point permis d'envoyer ses enfans dans les pais étrangers pour les y faire étudier , et on ne les pouvoit envoyer dans le royaume que chez des maîtres catholiques , à qui il étoit ordonné sous les peines les plus sévères de faire assister régulièrement tous les écoliers à la messe et à tout l'autre service de l'Eglise catholique.

Ainsi notre Court étoit fort éloigné du but auquel on l'avoit destiné ; et , pour comble de malheur , il eut la douleur de perdre son père par la mort (1) , dès sa plus tendre en-

(1) Il mourut au commencement du siècle.

fance, et avec lui la meilleure partie du bien qu'il auroit pu luy laisser en héritage.

Sa mère, qui ne manquoit ni de bonté ni de tendresse, ne négligea pas cependant les soins de l'éducation de son fils, quoi que jeune, n'ayant que trente ans lors que son mari mourut, et chargée de trois enfans et peu accomodée désormais des biens de la fortuné. Elle mit son fils à l'école, à la septième année, et eut la bonté de l'y conduire elle-même par la main et de recommander au régent de ne pas luy épargner le fouët, lors qu'il manqueroit à son devoir. Cette recommandation n'étoit pas du goût de l'enfant, il craignoit le fouët plus que la mort, qu'on luy dépeignoit cependant fort terrible. Aussi n'oublia-t-il rien pour ne pas le mériter; et, soit sa grande application à remplir ce qu'on luy ordonnoit, ou l'indulgence de son régent, il en fut quitte pour toujours, et il eut le bonheur de n'en tater jamais. Ses progrès furent sensibles. Son inclination pour aprendre étoit grande; et ne pouvant supporter qu'un de ses camarades en sût plus que luy, il brûloit d'abord de la plus forte envie de le bien tôt

surpasser. Trois années suffirent pour atteindre à la science de son régent. Mais est-ce beaucoup dire ? Nous ne le prétendons pas : lire, écrire, un peu d'arithmétique, les premiers élémens de la grammaire, étoit toute la science de son régent, et, par cela même, toute celle du disciple.

Quel malheur pour celui-ci que la science de celui-là eût des bornes si étroites ! Ce fut le tombeau des études du disciple. Il détestoit la messe de tout son cœur. Etoit-ce par connoissance, ou par préjugés ? L'un y avoit beaucoup plus de part que l'autre ; ses connoissances et ses lumières n'étoient pas encore assés développées et assés étendues pour pénétrer jusqu'au fond de ce mystère d'une invention humaine : mais, soit connoissance soit préjugé, il n'y assistoit point du tout. Son régent étoit assés indulgent pour n'y pas prendre garde ; il n'en étoit pas de même de ses condisciples. C'étoient de furieux, qui à la sortie de l'école s'élançoient sur luy pour le traîner de gré ou de force dans l'église ; mais il fut assés heureux pour leur résister toujours ou par la fuite, ou par

adresse, ou par le secours de ses amis. Il arriva qu'un jour quatre de plus redoutables le poursuivirent jusqu'au logis. Il n'eut pas le tems de monter l'escalier, mais il se cramponna si bien aux premières marches, qui tombèrent sous sa main, qu'il ne fut pas à leur pouvoir de l'en arracher. Tous les voisins du logis s'assemblèrent autour de luy, quelques uns de ses parens furent du nombre, qui craignant que sa résistance n'eut pour eux et pour luy de suites fâcheuses, le sollicitèrent avec empressement de céder à la violence et d'aler où l'on le souhaitoit. Il fut indigné d'un si lâche procédé, que de dépit ou de colère, il ne répondit rien; mais il prit bien garde de ne pas se dessaisir des marches qui étoient sous sa main. Pour finir, sa résistance fut telle qu'après bien de combats et des efforts, ses quatre satellites eurent la confusion de s'en aller sans luy. Cette aventure et quelques autres à peu près semblable, luy attirèrent le beau titre de *filz ayné de Calvin*. On ne le voyoit nulle part dans les rues, que la petite race, et quelquefois des hommes faits, ne criassent après luy : *Au filz ayné*

de Calvin! Cela arrivoit surtout au sortir de l'école.

L'horreur qu'il avoit pour le culte en général de l'Eglise romaine, et en particulier pour la messe, augmentoit de jour en jour. Mais quel moyen pour porter plus loin ses études? Il ne savoit plus de régens qui eussent voulu connyver. Il y en avoit bien un autre (1) dans la ville et qui enseignoit bien le latin, mais il étoit si bigot qu'il n'eût point voulu l'exempter du tribut. La messe et tout l'autre attirail catholique eussent été les premières conditions que le régent eût exigé du disciple pour l'admettre au nombre des siens. Ne pouvant passer dans les pais étrangers, notre Court n'avoit d'autre parti que d'aler chez les jésuites (2). Mais quel lieu pour éviter la messe! Il falut donc s'en tenir à ce qu'il sçavoit déjà, et se consoler pour toujours du manque de moyens de parvenir au but auquel ses zélés parens l'avoient destiné.

(1) On l'appeloit Hauzé. (*Note de Court.*)

(2) « Ils avoient un beau colège à Aubenas à deux lieues de Villeneuve de Berc où la plus part de ses contemporains furent étudier. » (*Note de Court.*)

Ayant ainsi perdu l'espérance de pousser plus loin ses études , et par là même de parvenir jamais au ministère , il prit le parti du commerce. Il fut beaucoup encouragé par M^{rs} Gêbelin , germains à sa mère , qui de peu de choses étaient parvenus à une assés brillante fortune. Mais il n'étoit pas si attentif aux affaires de son commerce qu'il ne le fut encore plus à s'instruire de la religion de ses pères ; il est vrai que ses ressources étoient bien petites ; il manquoit des personnes capables pour luy en apprendre à fond les divines vérités ; ou s'il se trouvoit quelques unes de ces personnes , elles n'avoient pas le courage de se mettre sur ce pied , crainte de se faire des affaires fâcheuses. Sa mère étoit la seule qui en instruisoit son fils. Mais les lumières de la mère , assés étendues pour affermir son fils dans la religion , ne l'étoient pas assés pour instruire à fond de tout ce qu'elle a d'essentiel et de divin. Les livres auroient pu suppléer à cela. Mais l'inquisition avoit été si exacte contre ces moyens efficaces de perpétuer la religion , qu'on les avoit tous enlevés aux protestants et fait du plus grand nombre la

proye de flames. Il ne restoit dans la maison de notre Court que quelques feuilles dispersées d'une Bible, triste débris échappé de ce saint livre, caché dans quelque trape et que la piété de la mère avoit ramassés, et qu'un illustre fugitif avoit cousues à la suite l'une de l'autre. Ce fut la lecture de ces chéries et vénérables feuilles qui donnèrent à notre Court la première teinture des connoissances de l'Écriture sainte.

Il mourut dans ce tems là, à Villeneuve, M^{lle} du Pradel qui avoit été assés heureuse pour conserver contre les recherches de l'Inquisition un petit nombre des livres; il en revint quelqu'un à la maison de notre Court, en particulier : les *Consolations de l'âme fidèle*, par Drelincourt, et *la voix de Dieu*, par Baxter. Avec quelle avidité notre Court ne lut-il point ces monumens de la piété de leur ancienne propriétaire ! La Providence qui veilloit à son instruction, luy fournit encore un moyen plus propice pour connoitre les vérités de la religion réformée et les erreurs de l'Église romaine, en luy procurant, par a voye même du clerc d'un curé qui mourut,

un livre composé à peu près du livre de la réformation intitulé : *La dispute d'un berger avec son curé*. Il bénit cent fois la Providence qui luy procuroit dans son extrême défaite par une voye si peu atendue un secours si important et si nécessaire. Il lut avec une avidité et une application telle qu'on peut l'imaginer dans un jeune homme qui brûle du désir de s'instruire et qui manque de tout secours, ce livre qui sembloit luy être tombé dans les mains, du ciel même. On ne sauroit bien exprimer combien *La dispute d'un berger avec son curé* fut propre à l'affermir dans les sentimens qu'il avoit déjà pour la religion réformée, et à le confirmer dans l'éloignement qu'il avoit pour l'Eglise romaine. Après la lecture de ce livre, il luy sembloit qu'il pouvoit perdre plutôt mille vies que d'abandonner la religion pour laquelle il avoit tant d'amour, et d'embrasser celle pour laquelle il avoit tant d'horreur.

Quelques tems avant cela, il s'étoit aperçu que sa mère s'absentoit de tems à autre, la nuit, du logis. Il n'en devinoit pas la cause, quoi qu'il fût fort éloigné de soupçonner rien

qui eût l'apparence du crime : la piété et la vertu de sa mère luy étant trop bien connues. Comme il tournoit de tous les côtés pour pénétrer le véritable sujet de ces absences, il luy vint dans l'esprit que ce pouvoit bien être des assemblées de religion qu'on luy avoit (dit) s'en tenir autre fois. Dans cette pensée, il se dit bien à luy même qu'il veilleroit de si près sur les démarches de sa mère, qu'elle ne luy échaperoit pas dès la première fois qu'elle s'absenteroit. Il ne tarda pas de voir le succès de son attention. Bientôt, il découvrit que sa mère méditoit quelque dessein ; mais il n'eut garde de luy laisser entrevoir qu'il le connoissoit. Dès qu'elle se mit en marche, il la suivit de loin en loin, et il eut grand soin de ne pas l'aprocher quelle ne fût assés considérablement éloignée de la ville, crainte ou qu'elle ne changeât son dessein, ou qu'elle ne luy défendit absolument de la suivre. Son stratagème réussit. Dès qu'elle aperçut son fils, elle s'arrête et luy demande où il va. « Je vous suis, » lui dit-il, « ma mère, et vous permettrez que je le fasse jusques là où vous allez. Je connois que vous

alez prier Dieu, mais voudriez vous refuser la grâce de l'aler faire avec vous? » La mère fut si touchée et de la démarche et du discours de son fils, qu'elle ne put s'empêcher de verser des larmes. Après luy avoir fait sentir les concéquences de leur entreprise et l'avoir fortement exhorté au secret, elle luy dit : « Je vais si loin, mon cher enfant, que je crains bien que tu ne succombes à la fatigue; mais puis que tu le veux, viens, suis moi, alons prier Dieu! » Quelle ne fut pas alors la joye du fils! Ses transports étaient extrêmes, il ne se possédoit point, et la mère étoit ravie en admiration de voir tant de zèle. Pénétrés l'un et l'autre des sentimens qui se passaient dans leurs cœurs, ils arrivèrent à une maison de campagne où quelques personnes attendoient la mère; dès qu'elles virent le fils à sa suite, elles furent fort surprises, le croyant trop jeune, et par là même pas capable de garder le secret; il s'aperçut de leur surprise et de leur crainte, et il leur dit tant de choses et elles en furent si touchées qu'elles changèrent bientôt d'idées sur son compte. Après avoir fléchi tous ensemble

le genoux devant Dieu , et l'avoir prié de bénir leur entreprise et de les garantir de tous dangers , ils se mirent en marche pour se rendre au lieu de l'assemblée, qui étoit un enfoncement dans un bois à une grande lieue et demi de là. Si les forces de notre Court eussent secondé son zèle , il auroit fait une beaucoup plus longue marche sans en être incommodé ; mais quelques jeunes garçons , les plus robustes de la troupe , s'apercevant que ses forces s'épuisoient , eurent la bonté de le charger sur leurs épaules et de le porter dans cet état la meilleure partie du chemin ; c'est un office qu'ils luy rendirent plus d'une fois , et en différentes occasions. De quelle obligation ne fut-il redevable à ces benins porteurs. La personne qui présidoit à cette assemblée étoit une femme de Valon, en Vivarets, connue sous le nom de la veuve Ransel. Elle prit pour texte ces paroles d'Ezaïe : « Qu'avois je plus à faire à ma vigne que je ne luy ai je fais ? pourquoi ay je attendu qu'elle produisit des raisins , et elle n'a produit que des grapes sauvages. » Elle dit de très bonnes choses, et notre Court en fut fort édifié.

Dès là en avant, il eût un très grand soin de s'instruire des assemblées qui se pourroient tenir, et il ne fut pas moins exact à assister à toutes celles qui vinrent à sa connoissance. Heureux, si toutes les fois qu'il se mit en marche pour cela, il avoit réussi; mais, assés souvent, il erroit dans les bois, et pendant des nuits fort obscures, avec ses benins porteurs, sans pouvoir trouver le lieu de l'assemblée, pour avoir été mal indiqué.

Quelques tems après, il aprit que la veuve Ransel n'étoit pas la seule prédicante, et que, dans le haut Vivarets et dans les Boutières, il y en avoit quelques-unes. Deux de celles du haut Vivarets passèrent en Villeneuve (1). L'une s'apelloit Jeanne Balastière ou Banastière, proche Vernoux, et l'autre, Isabeau Chalançon, du lieu de Chalançon; il voulut les accompagner à deux lieues de la ville, et ne pas les laisser passer plus loin qu'elles n'eussent convoqué une assemblée, ce qu'elles firent. Au titre de prédicante, on pouvoit joindre celuy de prophétesse, qui ne leur

(1) Ep 1709.

réussit pas toujours. Elles descendirent du côté de Nîmes, où elles convoquèrent une assemblée, et où elles furent faites prisonnières, et avec elles un assés grand nombre de personnes.

Il parut dans le même tems une nommée Marthe, catholique de naissance, mais prosélite et prédicante; elle avoit moins de connoissances et moins d'extérieur que les deux dont on vient de parler; Court la pria cependant de leur faire quelque exhortation aux environs de la ville, et il voulut l'accompagner jusques à Valon, où arrivèrent dans ce tems là (1) Abraham Mazel, le seul chef qui restoit de trois chefs camisards que la reine Anne avoit envoyés en France pour y faire soulever les protestants. Ce chef camisard étoit accompagné d'un nommé Saint-Julien qui, dans la suite, fut arrêté sur le lac Léman, proche Versoix, et conduit à Montpellier, où il perdit la vie sur un échaffaux, par les soins de Baille. Jean Rouvière, dit Crotte, du lieu de Blaissac, en Vivarets,

(1) Vers la fin de 1709, ou au commencement de 1710.

étoit aussi un des compagnons de Mazel. Ils assistèrent tous trois à une assemblée qui fut convoquée dans une caverne par la prédicante Marthe. Court fit, dans cette assemblée, l'office de lecteur, qu'il avoit déjà fait et qu'il fit dans la suite dans toutes les assemblées où il assistoit. Le service qu'on faisoit dans ces assemblées étoit pur et édifiant : lecture de l'Écriture sainte, chant des psaumes, prières pieuses, exhortations, et ne contribuoit pas peu à augmenter le zèle et l'attachement de notre Court pour la religion réformée.

Il se passa un tems assés considérable qu'il n'entendit plus parler des prédicantes; il aprit enfin qu'il en étoit arrivé deux du côté de Vals. Il y fut assister à une assemblée; il pria ensuite Martine et Suzanne Bouge (c'étoit le nom de ces deux filles) de vouloir bien se transporter jusques à Villeneuve; il leur offrit sa maison pour logis, et il leur promit qu'il veilleroit autant qu'il dépendroit de luy à leur conservation. Elles cédèrent à ses instances, et, par ce moyen, il réussit à exciter le zèle dont il étoit animé à quelques-uns de ses concitoyens. Ces deux prédicantes

voulurent bien ne pas s'en tenir à cette fois à venir à Villeneuve; elles y firent, dans la suite, plusieurs visites. Notre Court aprit que la nommée veuve Caton et la nommée Claire, deux autres prédicantes, avoient paru aussi en Vals; il s'y transporta, et il les pria de vouloir luy accorder la même grâce qu'avoient fait les deux autres de venir dans sa ville; elles le luy accordèrent. On convoca quelques assemblées aux environs de Villeneuve, où Claire, en particulier, adressa des exhortations touchantes et pleines de zèle, parsemées surtout d'un grand nombre de passages de l'Écriture sainte; jamais on ne parla avec tant de véhémence que cette fille. Quel dommage que son zèle, mais plus particulièrement ses prophésies la jetassent dans des égaremens extrêmes! La ferveur du petit troupeau édifia les prédicantes. De retour dans leurs païs, elles parlèrent avec éloge de la petite église de Villeneuve. Isabeau Dubois, une de leurs collègues, est celle qui, entre toutes, parut toujours à Court la plus sage et la plus humble, et qui joignoit à ses talens, qui ne cédoient en rien à ceux des

autres, une grande modestie. Elle fit à l'église de Villeneuve quelques exhortations dont on fut fort content.

Mais quelque consolant que fût pour l'auditeur, dans le déplorable état où ils étoient, d'entendre ces prédicantes, cela ne satisfaisoit pas. On souhaitoit avec ardeur d'entendre quelques prédicateurs ; la parole de la prédication leur paroissant beaucoup mieux séante dans leur bouche. La Providence voulut bien satisfaire l'envie de cette église.

Jacques Bonbonnoux, de Bragassargues, et Jean Rouvière, dont on a déjà parlé, parurent à Villeneuve, le premier de mai 1713 : ils avoient appris quelques sermons par cœur, qu'ils récitoient avec zèle. On embrassa l'occasion, et on entendit Bonbonnoux qui récita un sermon de Pierre Dumoulin. La faim pour la parole fit trouver bonne cette manière de prêcher ; notre Court étoit si satisfait en son particulier d'avoir entendu un prédicateur, que rien n'étoit capable d'égaliser sa joye.

Pierre Chabrier, dit Brunel, qui avoit été parmi les mécontents du Vivarets et qui se méloit de prêcher parut aussi dans cette

ville (1). On le pria de donner quelque exhortation de sa fasson; il le fit. Il témoigna à Court d'avoir quelque envie de passer dans les pais étrangers. Celuy-ci embrassa avec plaisir l'occasion de lui dire qu'il avoit formé le même dessein, il y avoit quelque tems, et que s'il l'agréoit ils feroient voyage de compagnie. A quoi Brunel, ayant consenti volontiers, il ajouta qu'il ne pourroit partir qu'au mois de septembre prochain, qu'avant cela il souhaitoit faire une tournée dans les églises du haut Vivarets, et que si, en atendant le tems du départ, Court vouloit l'y suivre, il le verroit de bon cœur. Celuy-ci se détermina d'autant plus volontiers à accepter la proposition qu'il étoit bien aise de voir par lui-même l'état de ses frères dans un pais qui avoit été, il y avoit quelques années, le théâtre de la guerre, et où se tenoient fréquemment des assemblées de piété. Mais que les voyes de Dieu sont impénétrables, et qu'il sait nous conduire au but auquel il nous destine par des moyens auxquels on n'a

(1) 25 de mai (Note de Court).

jamais pensé! Le voyage qu'il fit dans le haut Vivarets n'arrêta pas seulement le dessein qu'il avoit formé de passer dans les pais étrangers; il l'érigea encore en prédicateur.

Il crut qu'il luy convenoit de s'aracher d'auprès de ses parens, sans leur faire connoître son dessein, soit pour éviter leurs larmes soit pour s'épargner la peine de vaincre les obstacles qu'ils auroient pus luy opposer. Ainsi il enpaqueta aussi adroitement qu'il luy fut possible quelque hardes qu'il fit passer par un autre chemin que celui qu'il devoit prendre, et il se contenta de dire seulement à sa mère qu'il aloit accompagner jusques à trois lieues de là le prédicateur Chabrier, et qu'il seroit dans quelques jours de retour; mais, soit que sa chère et tendre mère eût quelques soupçons de son dessein ou quelque pressentiment qu'il s'alloit arracher pour toujours d'auprès d'elle, elle voulut le suivre assés loin hors de la ville, et ne put se séparer de son fils qu'en versant un torent de larmes. L'état de la mère faisoit fondre le cœur du fils, mais la religion ou l'empressement

qu'il avoit d'aller servir Dieu en liberté l'emportant sur les mouvemens de la nature, il s'afermit dans son projet, touché de l'état d'un peuple affamé.

Il ne tarda pas de s'ériger en prédicateur. C'est ce qu'il fit pour la première fois dans une assemblée d'environ trente personnes, convoquée près de Vernoux et composée presque toute de femmes, assés peu compétentes pour juger de son discours, et qui en furent si contentes que peu s'en fallut qu'elles ne le prissent pour un ange envoyé expressement du ciel pour leur prêcher. Il prit pour texte ces paroles de saint Paul à Timotée : « Je veux que les hommes prient en tous lieux levant les mains pures vers le ciel sans colère et sans dispute » (1); et un sermon qu'il avoit lu de Pierre Dumoulin sur la prière et dont la voix, la mémoire fraîche ne servit pas peu à donner de la force et à illustrer mon discours. Brunel, c'est ainsi que j'appellerai Chabrier désormais, qui étoit absent depuis quelques jours pour un voyage où il n'avoit

(1) 1 Tim., II, 8.

pas jugé à propos que je dus le suivre, et que je n'avois point consulté sur mon érection de prédicateur, laissa paroître quelque sentiment de jalousie à son retour, et surtout en entendant les applaudissemens que me donnoient ces femmes plus dévotes que savantes qui m'avoient entendu. J'eus tout lieu de croire qu'il en conserva quelque ressentiment par la manière dont il en usa avec moi.

Il avoit été résolu de convoquer un jour de dimanche deux assemblées, une petite et une grande; il avoit été résolu en même tems que je fonctionnerois dans la petite, et que Brunel se réserveroit pour la grande; mais comme je me disposois à fonctionner dans cette petite assemblée, Brunel me dit le vouloir faire lui-même; j'y consentis volontier pourvu qu'il voulût bien en faire autant dans la grande assemblée qui se préparoit pour ce soir là: il convint qu'il le feroit; l'assemblée se forma, nous y arrivâmes ensemble. Le service s'ouvrit par le chant d'un pseaume, je fis la lecture de l'Ecriture sainte; l'heure aprocha de faire le sermon; mais quelle ne fut pas ma surprise, lors qu'après avoir fait la lecture des

commendemens de Dieu, Brunel me fit signe de lire la confession de péchés, de faire la prière et le discours ensuite; je lui répondis par un signe qui lui fit assés comprendre de quoi nous étions convenus ensemble que c'étoit à luy de faire ce qu'il m'ordonnoit et quel étoit l'étonnement dans lequel me jetoit son procédé. Mais mon signe eut-il été encore plus expressif, il n'eut point fait sans doute changer de sentiment à Brunel; il étoit aparent que son parti étoit pris: il vouloit me jeter dans la confusion et me faire repentir de ne l'avoir pas consulté avant que de m'ériger en prédicateur. Je ne veux point le décider; quoi qu'il en soit, il ne me répondit que par un signe qui me confirmait le premier. Si j'avois été moins jaloux de son honneur et de l'édification publique, je me serois affermi à ne point faire ce qu'il m'ordonnoit, mais j'aimais encore mieux m'exposer à faire un discours mal préparé que de laisser rien connoître à l'assemblée de ce qui se passoit entre nous, et luy épargner l'scandale qu'elle en auroit pu recevoir. Je fis donc la lecture de la confession de péchés; j'ordonnai le

chant d'un pseaume, et je sorti de l'assemblée pour demander en mon particulier à Dieu son secours et pour donner, autant que le tems me le pouvoit permettre, quelque ordre dans mon esprit aux choses que j'aurois à dire à cette assemblée. Je pris pour texte ces paroles de l'histoire des Actes des apôtres : « Amendez-vous et vous convertissez, afin que vos péchés soient effacés. » Mais quel homme étois-je pour parler sur le champ ! Le croira-t-on cependant, mon discours ne laissa pas que d'être applaudi ; je me souviens aussi que je parlai avec beaucoup de zèle et de véhémence d'une manière suivie et sans me defférer nulle part. Parlai-je avec ordre, suivis-je les règles de l'art oratoire ? elles ne m'étoient pas seulement connues ; mais mon discours plut, il édifia mon auditoire ; c'en fut assés pour m'engager à bénir le Seigneur de tout mon cœur du succès qu'il avoit donné à ma bonne volonté, et ne contribua pas peu à m'encourager par la suite.

Ces heureux succès de mon ministère naissant, ces applaudissemens de mes auditeurs, quoy que plus fondés sur les préjugés

favorables qu'ils concevoient pour moi et sur leur propre zèle que sur la science de mes discours et sur la force de mes raisonnemens, ne laissèrent pas que de me persuader bientôt que Dieu aprouvoit le désir que j'avois de me consacrer à sa gloire et au service de son Eglise, et que ma vocation étoit céleste et divine. Quoi que jeune, je prévoyois toutes les effrayantes suites qu'entrénoit après elle cette résolution de me consacrer au service des Eglises sous la croix ; mais ces heureux commencemens dont je viens de parler, et beaucoup plus la ferme persuasion où j'étois que Dieu aprouvoit mon dessein, qu'il veilleroit pour ma conservation, qu'il m'acorderoit toujours sa protection, pourvu que je ne m'en rendit point indigne, et que sa Providence ne manqueroit pas de me faire sortir heureusement de toutes les épreuves par où elle voudroit bien me faire passer, m'affermirent dans ma résolution. Je conclus plus d'une fois que je ne devois rien avoir d'assés cher dont je ne fis le sacrifice pour une Eglise, en faveur de laquelle le propre fils de Dieu avoit bien voulu perdre la vie sur un

infame bois, et que rien ne seroit plus glorieux pour moi que de perdre la mienne, si le Seigneur m'appeloit pour une cause qui avoit paru si digne de l'amour le plus parfait.

Cependant commençoient de naître chez moi de violents soupçons que tout ce qu'on appelloit révélations n'avoit pas sa source dans l'esprit divin et que, si on n'en pouvoit pas accuser la fraude, on pouvoit penser du moins que la plupart de ceux qu'on appelloit inspirés étoient la dupe de leur zèle et de leur crédulité. Je crus néanmoins qu'il falloit encore les examiner avec plus d'attention avant que de les combattre et de les travailler à les ramener.

La paix venoit d'être publiée, et la délivrance de cent trente-six confesseurs galériens étoit le seul fruit que les protestans françois en avoient retiré. Les édits et déclarations obtenues contre eux subsistoient dans toutes leurs forces; leur état étoit autant ou plus déplorable qu'il eut jamais été, — grands sujets de clameurs pour eux contre le gouvernement qui s'endurcissoit ainsi contre leur misère, ce qui affermissoit leurs fers, lorsqu'il

leur paroissoit qu'ils devoient sortir d'esclavage. Quelques-unes des prophétesses déclamoient en particulier beaucoup contre les prêtres, et en général contre les ecclésiastiques qu'elles regardoient comme les promoteurs perpétuels de toutes les disgrâces des protestans. Elles voulurent m'engager par leur révélation à leur écrire des lettres menaçantes. Une d'entre elles fit plus : elle voulut que je parusse publiquement dans les places et que je prêchasse non seulement la pénitence, comme un autre Jonas, mais que je reprochasse à tous ceux qui avoient quelque part dans l'exécution des ordres du prince les injustices dont ils se rendoient coupables contre les innocens. Je ne fus pas assés persuadé de la divinité de ces révélations pour faire tout ce qu'elles m'ordonnoient. Je dois dire cependant que j'écrivis quelques lettres à quelques prêtres et à quelques commandans, que je portai moi-même au lieu qui leur fussent rendues sans qu'ils pussent en découvrir la source. Comme je ne gardai point de copies de ces lettres, j'en ai oublié le contenu. Autant que je m'en sou-

viens, je disois aux prêtres qu'ils devoient enfin cesser de solliciter la persécution contre les innocens, et travailler à l'éclairer pour abolir un culte qui n'avoit que les hommes pour auteurs ; aux commandans, combien ils se rendoient coupables d'être les ministres et les exécuteurs des ordres du prince obtenus contre des gens dont tout le crime consistoit à servir Dieu à leur manière ; et aux uns et autres qu'il étoit à craindre, si la persécution étoit toujours la même, qu'enfin la patience des protestans, trop longtems et trop barbarement opprimés, ne se changeât en fureur, comme l'on n'en avoit, hélas ! que des exemples trop récents. Ces lettres ne produisirent d'autre effet que de jeter une terreur panique dans l'esprit de ceux qui les avoient reçues, qui leur fit demander aux puissances des troupes qu'on ne leur accorda pas ; car soit que Basville et Roquelaure crussent que ceux qui produisoient les lettres en fussent les auteurs eux-mêmes, les uns pour se conserver dans leurs postes, les autres pour se mettre en sûreté contre des maux imaginaires qui n'avoient d'autres fon-

demens que leurs frayeurs, ou soit qu'ils crussent qu'il ni eusse rien à craindre, on le leur refusa absolument.

Après avoir convoqué quelques autres assemblées, je partis pour Villeneuve, où je vis la nature livrer de rudes combats à la piété de ma mère : elle m'aimoit tendrement, j'étois le seul fils quy lui restoit, et, depuis la mort de mon père, elle avoit fondé toutes ses espérances sur moi ; mais elle aimoit la religion ; elle la connoissoit et la pratiquoit encore mieux ; elle avoit un véritable attachement pour elle. Aussi ne put elle apprendre ma résolution, sans en être émue. Elle prévoyoit tous les dangers auxquels je m'allois exposer ; elle se voyoit privée pour toujours d'un fils qu'elle aimoit plus qu'elle-même ; mais elle réfléchissoit sur le bonheur qu'il y avoit pour moi d'être un instrument dans la main du Seigneur pour l'instruction et la consolation de son Eglise affligée, et sur les avantages que cette Eglise, pour laquelle elle s'intéressoit chèrement, pourroit recueillir un jour de mon ministère. Ainsi son amour pour moi et son attachement pour la religion luy

firent éprouver tour à tour tout ce qu'ils peuvent sur un cœur d'une mère tendre et d'une chrétienne véritablement zélés. Que de choses touchantes ne me dit-elle point ! Que de larmes ne versa-t-elle pas ! Mais pour la résoudre d'autant plus à approuver le parti que je venais de prendre, et pour m'y affermir moi-même davantage, je voulus prêcher devant elle, et prendre pour texte ces paroles de l'Évangile : « Quiconque aime père ou mère plus que moi n'est pas digne de moi, etc. » Tout ce que je dis sur ce beau texte, si propre à nous apprendre combien l'amour de Dieu doit l'emporter sur celui des créatures, toucha sensiblement ma chère mère ; elle ne me vit plus que comme une victime qu'elle consacra comme un autre Abraham de tout son cœur aux volontés divines.

Mon séjour ne fut pas long à Villeneuve ; je partis pour le Languedoc. La veuve Caton et Claire, qui m'étoient venu joindre, je ne sais par quel hazard, voulurent être de la partie. Je convoquais quelques assemblées aux environs d'Uzès. L'empressement du peuple pour m'entendre étoit singulier ; sur-

pris de voir un aussi jeune prédicateur, on se pressoit les uns sur les autres pour me contempler de plus près. Un jour, pour me tirer de la foule qui me sufoquoit, je fus obligé de grimper un rocher, où je fis la lecture de la confession de péchez, et dont je prétendois me servir de chaire pour faire mon discours; mais ma voix sonore et l'élévation du lieu faisant craindre que je ne fusse entendu d'un village voisin, on me pria de descendre. « J'y consens, leur dis-je, pourvu que vous vouliez bien me laisser un peu d'espace pour me placer. »

D'Uzès, je partis pour Nîmes, où je m'abouchai avec un nommé Jean Vesson, duquel j'aurai beaucoup de choses à dire dans la suite de ces mémoires. Il s'étoit érigé en prédicateur et il se disoit inspiré. Je n'avois point encore vu de prédicant prophète. Celui-ci, dans l'une de ses extases, fit choix de mon épaule pour appuyer sa tête, où il débita bien des mensonges et des extravagances. Il venoit de convoquer une assemblée du côté du Caylar (1), qui avoit été découverte.

(1) Canton de Vauvert (Gard).

Bon nombre de ceux qui y avoient assisté avoient été obligés de prendre la fuite, et il ne prédit sur leur compte dans sa révélation que potences et qu'échaffaux. Heureusement pour eux, la prophétie fut fausse; deux seulement furent condamnées aux galères.

Une jeune fille appelée Moran, à peine dans sa vingtième année, étoit malade d'esprit; elle fut vue par la veuve Caton et par Claire, qui la crurent possédée, et se croyant en droit de chasser le démon du corps de cette fille et de commettre un crime de ne pas l'entreprendre, elles se mirent en devoir de le faire; elles ne voulurent pourtant pas commencer que je ne fusse présent. Je n'étois pas en ville, on m'envoya de m'y rendre incessamment pour affaire pressente. Le prétendu démon fut questionné devant moi; il dit qu'il s'apelloit *Belle oreille*; on lui fit commandement de la part de Dieu de quitter le corps de la jeune fille; on pria, on jura, on récita le commandement; mais le démon n'obéit point, la pauvre fille demeura dans l'état où les prophétesses l'avoient trouvée.

Vesson voulut convoquer une assemblée à

une caverne appelée la Baume des Fades , à une demi lieue de la ville. Ceux qui devoient y assister étoient déjà mandez pour cela, lors que quelques fidèles vinrent raporter que l'assemblée ne pouvoit point se tenir à cette caverne sans dangers, à cause que les vignes qui étoient autour étoient gardées par des catholiques. L'ordre fut contremandé. La nuit vint, les portes de la ville se fermèrent à l'heure ordinaire. Mais quand Vesson vit qu'il n'y avoit plus moyen de tenir cette assemblée, il tomba en exase ; il censura vertement ceux qui en avoient détourné la convocation ; il leur prédit que les portes de leur ville, qui venoient d'être fermées dans la nuit, le seroient dans trois jours, en plein midi, leur voulant désigner par là quelque grand malheur. Mais le Ciel, qui n'étoit pas assujéti aux caprices du prophète irrité, ne troubla point le calme dont la ville jouissoit. Les portes demeurèrent ouvertes pendant le jour, comme elles avoient accoutumé, et rien ne changea dans la situation présente des protestans.

Ne faisant plus rien à Nîmes, je repartis

pour Villeneuve; de là, passant par Vals et dans les Boutières, je remontai dans le haut Vivarets; mon chemin faisant, je convoquai en différens lieux plusieurs assemblées. Un jeune homme, que j'avois pris à Villeneuve pour m'accompagner, voulant s'en retourner de Vernoux chez lui, fut arrêté à Privas. Dumollard, de son autorité, le donna à un officier qui le mena au service. C'en fut fait; on n'eut jamais de ses nouvelles.

Les violens soupçons que j'avois conçus, avant que de descendre à Nîmes, contre tout ce qu'on appelloit inspirations, ne s'étoient point effacés par ce que j'avois veu dans ce païs là; et tout ce que je voyois chaque jour me confirmoit de plus en plus à croire qu'il y avoit dans tout cela rien moins que de divin. Mais ce qui acheva de me persuader que je ne me trompois pas, furent les deux prédications suivantes. Je vis, du côté de Saint-Pierre-ville, un jeune homme âgé d'environ trente ans, appelé Monteil, prédicateur de quelque nom, et qui à la prédication méloit la prophétie. Il fut convenu, luy présent, qu'il se tiendroit ce soir là une assemblée où

je devois prêcher; l'heure de s'y rendre étant venue, je voulus, selon ma coutume, avant que de sortir du logis, faire une prière pour demander à Dieu et de bénir notre entreprise, de la faire réussir à sa gloire et à notre salut, et de nous metre à couvert de tout accident fâcheux. A peine la prière fut-elle finie que Monteil tomba en extase, et, après un sifflement de la bouche et des narines, qui fit tant de bruit qu'il me fit peur, il prédit que l'assemblée étoit dénoncée et que tous ceux qui y assisteroient seroient arrêtés infailliblement. Revenu de son extase je lui demanday s'il étoit si bien persuadé de la vérité de ses prédictions qu'il ne voulut point assister à l'assemblée; j'en eus trop dit pour n'être pas regardé à peu près cõme un impie et pour ne pas m'atirer une réprimande du prophète; il me répondit tout indigné qu'il n'alloit pas ainsi contre les avis du Ciel. — « Mais, si vous êtes persuadé, » luy dis-je, « que vos prédictions sont véritables, il faut aller donner avis à ceux qui se seront rendus au lieu de l'assemblée du danger qui le menace. » — « Vous en userez comme vous

l'entendrez, » me dit-il; « pour moi, j'ay garde de vous y suivre. » — « Du moins, faut-il, » lui dis-je, « que vous me donniés un guide. » — Le fils du rantier du logis voulut bien m'accompagner sous cette qualité. L'assemblée étoit déjà formée; déjà on s'impatientoit de ne pas voir arriver le prédicateur. En abordant, mon conducteur dit à l'oreille à quelques uns de ses amis ce que Monteil venoit de prédire. C'en fut assés pour les obliger à décamper au plus vite. On ne le fit pas assés doucement que l'assemblée ne s'en aperçut, ce qui causa quelque agitation dans les esprits, que j'aurois eu peine à calmer, n'eût été qu'une prophétesse qui se trouva là, étant tombée en extase, prédit qu'il n'y avoit rien à craindre, que nous étions en lieu de sûreté. Le service se continua et se finit sans allarme; chacun se retira chez soi paisiblement, et les ennemis n'eurent pas plus de connoissance de cette assemblée que si elle ne se fût jamais tenue. Ainsi l'événement démentit bien tôt la prédiction. Aussi la chose fit-elle beaucoup d'impression sur moi. La contradiction qu'il y eut entre la prédiction

du prophète et celle de la prophétesse n'en fit pas moins ; et quoi que l'une fût plus conforme à l'événement que l'autre, je commençai à croire qu'elle n'en valoit pas mieux, qu'elle n'en étoit pas plus divine.

L'autre prédiction qui acheva de me désabuser et dont j'ai à parler est celle ci. Il y avoit peut-être vingt ans que tout ce qu'il y avoit eu de prophètes et de prophéteses dans le haut et bas Vivarets s'étoient accordés à prédire qu'il se tiendroit une assemblée célèbre à un pré, nommé Lacour, proche Chalançon. Mais aucun n'en avoit encore fixé l'époque. Claire, plus hardie que tous les autres, la fixa pour la Noël 1713. Le tems étoit court, le mois de novembre alloit être bientôt écoulé, nous courrions à grand pas vers l'époque marquée ; l'esprit ne devoit pas être long tems en suspend. L'assemblée devoit être fameuse : des Anglois devoient y assister. Un arbre devoit naître, croître et fleurir dans une même nuit au pré où l'assemblée devoit se tenir. C'étoit sous cet arbre, d'une naissance et d'un accroissement si miraculeux, que devoit se dresser une table où je

devois administrer la sainte Cène. Tous ceux qui devoient m'assister à cette action sainte étoient nommés. Besson de Blaissac, en Boutière, devoit distribuer la coupe, et Grel de Bas, proche la Voulte, devoit servir à verser le vin. En vain, représentai-je à cette pauvre fille qu'elle hazardoit beaucoup et qu'elle prédisoit sûrement des choses fausses; elle pria, elle jura, elle demanda plus d'une fois à Dieu de ne point la metre à l'épreuve : c'est ainsi qu'elle s'exprimoit pour lui demander de ne pas permettre qu'elle prédit rien qui ne fût conforme à la vérité. Elle ne changea point de système, ses prédictions furent toujours les mêmes, et le dimanche qui précéda la Noël, quoi qu'on ne vit aucun achèvement aux choses prédites, elle ne laissa pas que d'assurer dans son extase qu'elles seroient toutes accomplies. Elle arriva enfin l'époque décisive; mais rien de ce qui devoit s'accomplir ce jour là n'arriva avec elle : le pré fut couvert de neige; aucun Anglois ne parut; et personne ne se mit en devoir de se rendre dans ce fameux lieu.

Ma patience dans l'examen de prophètes

que j'avois eu bien de la peine à conduire jusques ici, m'abandonna enfin; de là en avant, je me déclarai contre tout ce qu'on appeloit inspirations, et je travaillai à en faire connoître la source et les abus. Aussi ne tardai-je pas de m'atirer l'indignation des prophètes qui, pour justifier les prédictions que l'événement n'avoit pas accomplies, se servoient de l'aspectueux prétexte, qu'elles étoient conditionnelles, et qu'elles n'avoient manqué que parce qu'on avoit manqué à remplir la condition sur laquelle elles étoient fondées; cette condition étoit pour l'ordinaire la conversion et l'amandement de vie qu'on n'exprimoit pas, mais qu'il falloit sous entendre.

Après d'assés inutiles soins auprès de ces esprits malades, je me disposai à faire une corvée dans le Dauphiné, tant pour en connoître l'état des protestans de cette province-là que pour lui faire part de la prédication de l'Evangile. Brunel voulut être de la partie. Nous courûmes le plat país et une partie des montagnes. Quelques personnes de distinction souhaitèrent de nous connoître

et de m'entendre ; neuf ou dix s'assemblèrent dans une chambre à Loriol : je leur fis un discours. Pendant notre séjour dans ce pays là, qui fut d'environ trois mois, nous convoquâmes plusieurs assemblées ; elles firent du bruit ; une entre autres qui avoit été nombreuse, deux jours après avoir été tenue, parvint à la connoissance des personnes de distinction ennemies. C'est ce qui nous fut rapporté par des paysans qui étoient venus prendre un repas avec nous (1). Le maître du logis se mit en marche pour donner avis de notre dessein aux fidèles du Plan-de-Baix. Brunel, qui devoit prêcher, sortit du logis et s'alla cacher derrière une muraille pour méditer ; deux jeunes gens qui composoient le reste de la maison sortirent pour affaire. Tous oublièrent, en tirant la porte après eux, de la fermer à clef ou de m'avertir de la fermer moi-même. J'étois occupé ce jour-là à faire une copie du petit catéchisme de Drelincourt pour les enfans d'une pauvre

(1) « C'est ici que je dois rapporter une aventure qui fit la première l'épreuve de mon courage. Nous étions à Lauzéron, dans une maison hors du village. » (*Note de Court.*)

veuve. Quelle ne fut pas ma surprise, lors qu'entendant pousser précipitamment la porte, j'e tournai les yeux pour voir ce que c'étoit ! Un grand homme bien fait, bien mis, chamarré d'argent, chapeau bordé, l'épée au côté, le fusil sur l'épaule, fut le premier objet qui frâpa ma vûe. A cet aspect, rapellant ce que les paisans nous avoient dit, je n'hésitai pas un moment à me persuader que j'avois été trahi et que dans le païs, n'y ayant point de troupes, la bourgeoisie s'étoit mise sous les armes, que c'en étoit ici l'officier. Sans lui laisser paroître que la moindre partie de mon émotion, je m'avançai résolument vers lui pour lui demander ce qu'il souhaitoit : — « Etes-vous le maître du logis ? » me dit-il brusquement. — « Non, » luy répondis-je, « il est sorti pour affaire, mais il reviendra bientôt. » A ces mots, il s'avança vers une table et se saisit de mon catéchisme et de la copie. Il le parcourut des yeux. Les miens qui étoient fixés vers la porte, en homme qui en envioit la sortie de tout son cœur, aperçurent un fusil quy avançoit. C'étoit un autre jeune homme bien mis qui le portoit et qui le por-

toit en homme prest à s'en servir et à le coucher en joue. Celui-ci ne fut pas plutôt arrivé sur le seuil de la porte que j'en vis paroître un autre dans la même attitude. Le cavalier qui le portoit ne laissoit point ignorer par son air qu'il ne s'en étoit pas armé sans dessein. Le manège durera-t-il, me disois-je en moi-même, en ce cas là la maison sera bientôt pleine. Cependant mes deux derniers cavaliers s'arrêtent sur la porte, arme plate, le bout du fusil un peu relevé, pendant que le premier continue à me demander : « Où est le maître ? » — « Il est sorti, vous ai-je dit, » lui dis-je. « En avez-vous à faire ? j'irai vous l'appeler. » Et sur cela je me mis en devoir de sortir. Mais qu'en je dis et que vis-je ! — « Alte-là ! » s'écrient mes gardiens de la porte en braquant l'un et l'autre leur fusil contre mon estomach. A ce mouvement, mes premiers soupçons ne diminuèrent point ; mais faisant courage de l'occasion, je leur demandai résolument que vouloient-ils, et si j'étois en païs ennemi pour en user ainsi avec moi. Après plusieurs discours, ils me dirent enfin de sortir et d'ap-

peler le maître du logis : je ne me le fis pas dire deux fois, souhaitant sur toute chose de voir si la maison étoit investie ; m'imaginant que s'ils n'étoient qu'eux trois ils ne seroient pas assés pour m'emmener prisonnier. Pensez-vous que je n'en sâs rien, mais j'avois beaucoup de confiance sur la providence et sur mon courage, et je n'étois pas absolument sans espérance que les habitans du lieu dont le plus grand nombre étoient protestans ne m'accordassent quelque secours. Quoi qu'il en soit, faisant semblant d'appeler le maître du logis, je m'avançai vers l'extrémité d'une espèce de terrasse qui donnoit dans une pente précipitée, et j'étois sur le point de sauter la muraille et d'enfiler cette pente rapide au hasard d'entendre siffler quelque balle après moi, lors que tout à coup je me vis investi par mes trois cavaliers qui s'apercevant plus que je n'aurois voulu de mon trouble et de ma peine, me dirent : « N'ayez point peur, nous ne sommes point ici pour vous faire du mal, nous savons qui vous êtes, et nous avons trouvé le maître du logis qui alloit donner avis sans doute de quelque

assemblée que vous devez convoquer aux protestans d'un tel lieu, mais vous ne faites pas sagement de vous tenir dans cette maison qui est suspecte, et si tels Messieurs, qu'ils me nomèrent, passoient par ici, vous pourriez bien n'en être pas quite à si bon marché que vous le serez de notre part ; croyez-nous, ne faites pas ici un plus long séjour. » Ce discours, bien loin de me persuader que ceux qui me l'adessoient fussent de mes amis, me confirma au contraire qu'ils étoient mes ennemis, et qui ne me l'adessoient que pour me tendre un piège ou pour s'éclaircir eux-mêmes de quelques doutes qu'ils pouvoient encore avoir sur mon compte. Aussi n'eus-je garde de rien avouer ; au contraire, je leur témoignai une grande surprise d'un discours auquel je faisois semblant de ne rien comprendre, quoy qu'il fut beaucoup plus clair pour moi que je n'eusse voulu. Ils ne s'en laissèrent point imposer par la réponse que je leur fis, mais en me répétant ce qu'ils m'avoient déjà dit, ils alloient continuer à me parler sur un ton qui n'avoit pas tardé jusques ici à me déplaire, lors que je leur

dis : « Je vois bien, Messieurs, que nous parlerions jusques à demain sans nous entendre, mais s'il y a lieu de terminer notre différent par une bouteille de bon vin et qu'elle se trouve dans ce lieu, je suis tout prest d'en faire la dépense et je vous prie de ne pas la refuser. » — « Cette dépense, » me répondirent-ils fort gracieusement, « ne seroit pas votre affaire, si le lieu pouvoit nous fournir une bouteille de bon vin, mais comme il en manque, nous serons contrains de vous quitter en vous souhaitant le bon soir. » Ils disent, et ils partent. Leur éloignement ne me tira pas de mon erreur. Toute la conséquence que j'en tirai fut que, m'ayant vu plein de résolution et de courage, ils ne s'étoient pas cru assés forts pour m'emmener et qu'ils alloient chercher du secours. Dans cette pensée, j'eus bientôt expédié mon petit paquet hors du logis, fort résolu de n'y pas remettre le pied sitôt; mais dans cette intervalle, le maître du logis étant de retour, je luy racontai l'avanture en peu de mots : « Rassurez-vous, » me dit-il, « ce ne sont point de vos ennemis. C'est M. de

Montrond, seigneur du Plan-du-Baix, et les fils de deux bons bourgeois de ce païs. Je les ai tentôt rencontré sur mes pas, ils ont souri contre moi et je me suis douté du tour qu'ils vous ont fait. » — « Ce tour là ne vaut rien, » lui répondis-je, « et ces Messieurs sont bien peu sages. Si j'avois été aussi bien armé que je ne l'étois pas, que n'en pouvait-il pas arriver, lors qu'ils ont poussé leur jeu jusques à me mettre le fusil contre l'estomach ? Ne risquoient-ils pas de porter la peine de leur témérité, et de changer leur divertissement peu séant en un deuil véritable ? » Brunel sortit de derrière sa muraille d'où il avoit été oisif spectateur de tout ce qui venoit de m'arriver ; je ne pus m'empêcher de le traiter de lâche de ce qu'il n'étoit point venu à mon secours et de lui laver la tête en homme qui n'étois pas content. Ainsi se termina cette aventure qui fut l'essai d'un badinage peu concerté et la première épreuve d'un courage naissant.

Cette aventure, quoiqu'elle ne fût, ainsi que je viens de l'insinuer, qu'un jeu de la part de ses auteurs et l'effet d'une curiosité con-

dannée pour voir jusqu'où irroit ma fermeté, ne laissoit pas que de tracer dans mon esprit une image sensible du danger auquel j'étois exposé, et de l'effrayant appareil d'une capture qui, si elle fût jamais arrivée, devoit, humainement parlant, me conduire infailliblement au gibet. Dirai je cependant à la louange de celui qui fait naître le courage dans les cœurs les plus puisillanimes qu'elle n'affoiblit en aucune manière celui que j'avois déjà, et la forte résolution que j'avois prise de me consacrer au service de l'Eglise affligée. Aussi continuai je pour quelque tems ma mission dans le Dauphiné, et y convoquai encore quelques assemblées. Après quoi, ayant repassé dans le Vivarets et visité quelques fidèles qui habitoient dans ce pais là le long du fleuve qui en arrose la partie orientale, je retournai chez moi. J'y fis quelque séjour pendant lequel j'eus à essüer plus d'une fois la mauvaise humeur dans laquelle j'avois mis le colège extatique, pour avoir entrepris de le ramener de ses égaremens. C'étoient de bonnes gens qui m'entendoient par raillerie, et qui, soit zèle ou colère, ne regardoient

que comme de blasphémateurs ceux qui oseroient s'émanciper d'attaquer la production de leur cerveau dérangé; et qui croyant Dieu lui même intéressé dans leur cause, prèdisoient en son nom, contre ces audacieux téméraires, les malheurs les plus funestes.

Quoi que leurs foudres ne me parussent pas beaucoup redoutables, ils ne laissoient pas que de faire de vives impressions sur moi. Plus je voyois ces esprits malades indignés contre le charitable médecin qui en entreprenoit la guérison, et plus cette guérison me paroissoit éloignée. Aussi, désespérant de l'amener à une heureuse fin, je crus que le meilleur pour moi étoit d'abandonner les malades encore à eux-mêmes et de m'éloigner cependant des lieux où le son de leurs sacrées injures pouvoient parvenir jusques à moi.

Je portai ma vue sur Marseille, quy renfermoit encore tant d'illustres confesseurs; et sensiblement touché de leur triste mais glorieux sort, je me résolus de les visiter. J'arrivai dans cette ville au mois d'aoust, et je n'en partis qu'au mois de février suivant. Pen-

dant mon séjour, je rendis de fréquentes visites à ces valeureux athlètes qui faisoient la gloire et l'ornement de l'Eglise, et qui rendoient de si glorieux témoignages à la vérité. Ils étoient dispersés sur plusieurs galères, et ils montoient encore au nombre d'environ cent cinquante. Ce qui favorisoit beaucoup le dessein qui m'amenoit sur ces maisons flottantes étoit que la plupart des chambres étoient données en garde à quelques uns des galériens protestans. Ces chambres sont profondes et au dessous du bruyant tintamare que toute la chiourme fait sur la galère. C'étoit là que se rendoient tous les confesseurs de la même galère qui, moyennant quelque argent, se faisoient tirer de la chaîne. Et c'étoit là que je leur adressois des exhortations et que je leur faisois de prières. Nous y chantâmes même plus d'une fois des psaumes à voix basse. Une sentinelle que nous mettions à l'entrée de la chambre nous avertissoit, lorsqu'il étoit nécessaire de suspendre notre exercice, et le bruit des chaînes empêchoit que nos voix ne parvinssent jusques aux oreilles de ceux qui auroient peu nous

faire de la peine. Je continuai cette périlleuse, mais sainte manœuvre pendant tout le temps que je séjournai à Marseille. Personne n'y eût pris garde, n'eût été que l'espion d'un argousin étant à une chambre à côté de celle où nous étions sur la galère *guerrière*, s'étant aperçu de quelque chose, rapporta que les forçats huguenots avoient fait la Cène avec un étranger, deux fois, à la chambre du paillet. Heureusement, l'argousin se trouva assés honnête homme pour en donner avis à Malignas, qui étoit le gardien de cette chambre, et se contenta de lui en faire la réprimande et de lui deffendre, avec menace, de ne plus recevoir personne dans cette chambre, pas même son camarade, ajoutant que, si ce jeune étranger qui le voyoit quelque fois, remontoit sur la galère, seroit infailliblement arrêté. — « Je ne sais quel auroit été votre sort, » me disait Malignas, en m'informant de cecy, « si vous aviez été pris, le mien auroit été la bastonnade, mis à la chaîne et ôté de ma place ; voilà, ajoutoit-il, à quoi votre zèle et le mien pour vous entendre nous exposa tous les deux. » — Il n'en fut

pas de même sur les autres galères. Je n'ay jamais sçu que personne y observa mes visites pour m'en faire de la peine. J'y allois fréquemment, et l'entrée ne m'en fut jamais interdite. Je prenois un sensible plaisir à une occupation qui me paroissoit autant utile qu'elle étoit dangereuse. J'encourageois les confesseurs par mes exhortations et ils m'édifioient par leur patience. Ce fut surtout le fruit que j'en tirai des fréquentes conversations que j'eus avec le baron de Salgas. Toujours je fus charmé et de ses discours et de sa parfaite soumission aux volontés divines. J'eus bien de la peine à m'arracher d'auprès des objets qui m'étoient si chers et au sort desquels je prenois tant de part.

Deux choses m'y déterminèrent cependant enfin. Ce ne fut point le danger, outre qu'il me paroissoit égal par tout, j'étois au-dessus de ces impressions, et la potence n'avoit pas pour moi rien de plus redoutable à Marseille qu'elle pouvoit en avoir quelque autre part. Mais un soir que j'étois sur la plateforme de mon logis, réfléchissant sur l'état des fidèles

du Languedoc, me les représentant affamés de la parole de vie, et courant peut-être même, ce soir-là, à la faveur d'une fort belle nuit qu'il faisoit, éclairée d'une lune éclatante, à travers les campagnes pour chercher une parole qu'ils ne trouveroient peut-être pas et que j'aurois peu leur départir, si j'avois été au milieu d'eux, je formai le dessein de les aller visiter encore une fois. Je me confirmai dans cette résolution par une lettre que je reçus, peu de tems après, d'un des prédicateurs de ce pays là, nommé Corteiz, par laquelle il m'exhortoit de venir reprendre des fonctions que j'avois autre fois commencées au milieu d'un peuple qui me regardoit comme son pasteur et qui me souhaitoit avec tout l'empressement dont il étoit capable. La lettre étoit pressante; aussi fit-elle de vives impressions sur moi. Je ne pensai plus que d'aller rejoindre des fidèles qui me rappelloient au milieu d'eux avec tant de zèle. Ainsi, prenant congé d'une société qui glorifiait Dieu dans les fers, j'en fus chercher une qui le glorifioit, au péril de la liberté et de la vie, dans les bois et dans les trous de rochers.

Je partis de Marseille au commencement de février de l'an 1715, et j'arrivai à Nîmes trois jours après. A peine m'y sut-on arrivé que les fidèles de ma connoissance furent me solliciter à convoquer une assemblée pour le samedi même de cette semaine là. Comme le grand dessein qui m'avoit conduit parmi eux étoit de leur faire part de mon ministère, ils eurent bientôt obtenu de moy ce qu'ils souhaitoient. L'assemblée fut donc convoquée et se tint sans qu'il arriva rien de fâcheux à aucun de ceux qui s'y étoient trouvés ; je veux dire de la part des ennemis, car il arriva autrement un petit accident que je vais rapporter. Comme il faisoit assez froid et que nous étions campés en rase campagne, un jeune homme voulant s'aprocher d'un feu qu'on avoit allumé, se laissa tomber dans un espèce de puit qu'il y avoit là, et sa chute pouvoit être mortelle ; il en fut quitte néanmoins pour une légère blessure, au grand étonnement mêlé de plus vives actions de grâce de tous les spectateurs.

Cet heureux commencement m'encouragea à donner les mains à la convocation d'une

H

nouvelle assemblée pour la semaine suivante : elle fut plus nombreuse que la première et se tint fort heureusement. Les fidèles qui assistèrent à ces assemblées, touchés des exhortations qui leur furent adressées et surpris d'admiration de la jeunesse du prédicateur, rapportèrent à ceux de leur connoissance, qui ni avoient pas été, l'effet que tout cela avoit produit chez eux ; et leur rapportèrent sans sans doute dans des termes si persuasifs et sy émouvants qu'ils résolurent d'apprendre par eux-même ce qui en étoit. Ainsi l'empressement croissoit à vue d'œil, ce qui me fit craindre que, porté trop loin, il ne fut connu par nos ennemis et qu'il n'exposa ces troupeaux naissants à quelque sinistre révolution. Aussi, après avoir convoqué une autre assemblée, où j'eus de bonnes preuves de cet empressement, je crus qu'il étoit de la prudence ou de me borner là pour le présent ou de me transporter dans quelque autre contrée.

Depuis la première assemblée des trois, dont je viens de parler, il y avoit un jeune homme à Nîmes, nommé Combes, tailleur d'habits de sa profession et qu'on verra dans

la suite de ces mémoires ministre, qui ne cessoit de me solliciter d'aller dans les Cévennes, país de sa naissance, où il offroit de m'accompagner; mais comme il n'étoit âgé que d'environ vingt ans et que jé ne le connoissois que depuis quatre jours, je craignois qu'il n'y eût de l'imprudence de me confier à sa conduite; cependant, frappé par l'abondante moisson qu'il promettoit à mon ministère, rempli de la haute idée de la cause pour laquelle j'agissois, et me confiant absolument à la Providence qui veilloit avec tant de bonté pour ma conservation, je me rendis aux instances de ce zélé solliciteur; et, sans d'autre délai ni autre précaution, je me résolus de le suivre partout où il voudroit me conduire.

Nous partîmes de Nîmes, un mardi matin, du mois de mars. Et quoi que la journée fût un peu forte pour des gens qui n'étoient pas des meilleurs piétons, nous allâmes coucher ce jour là à Anduze. Il le falloit, selon mon jeune conducteur, pour se trouver le lendemain matin au marché de cette ville, où, à son compte, il devoit se trouver plusieurs personnes, desquelles nous devions prendre

langue pour les premières démarches du dessein qui faisoit l'objet de notre voyage. Les premiers calculs ne furent pas justes. Nous fûmes longtemps sur la place publique de cette ville là, sans découvrir personne de celles qu'il atendoit. Aussi chaque moment qui s'écouloit redoubloit sa peine, qui étoit d'autant plus grande qu'il craignoit qu'enfin son attente trompée ne me fit rebrousser chemin. Je le rassurai, et après avoir attendu encore inutilement, je lui dis de continuer notre voyage.

Nous arrivâmes précisément à St-Jean-de-Gardonnenque chez un zélé fidèle nommé Fournier, lors qu'un nommé Daumé, de Peyroles (1), venoit lui donner avis que Jean Huc, dit Mazelet, convoquoit ce soir une assemblée dans la paroisse dudit Peyroles. On me le raporta, et quoi qu'extrêmement fatigué, et que le lieu de l'assemblée fût à une lieue et demi de là, je voulus y assister. C'est là qu'après avoir fait la lecture de l'Écriture S^{te} et fait taire une jeune fille qui tomba en extase

(1) Commune du canton de Saint-André-de-Valborgne (Gard).

et qui se métoit en train à prophétiser, je me fis connoître aux fidèles par un discours où je récapitulai en peu de mots le contenu du sermon du prédicateur, ce que je fortifiai par des nouvelles réflexions. Cette manière de s'exprimer sur la matière, sans être préparé, surprit le petit auditoire, qui dans son admiration me prit pour un homme extraordinaire. Il n'en fallut pas davantage pour me proner et pour m'attirer de tout le voisinage gens qui vouloient me voir et m'entendre. Ce zélé empressement charma mon jeune conducteur qui dans les transports de sa joye me venoit dire de tems à autre : « Hé bien ! ne vous avois-je pas dit que vous seriez fort utile dans ce païs, et que vous auriez lieu de ne pas vous repentir d'avoir cédé à mes instances ? »

Pour me prévaloir de ces favorables dispositions, je tins diverses assemblées aux environs de S^t-Jean ; j'étendis ensuite ma mission du côté de S^t-Germain-de-Calberte, et de là du côté de S^t-André-de-Valborgne. Partout, j'assemblois le peuple et partout j'eus lieu d'être content. Ma joye

n'étoit pas cependant universelle ; deux choses la troubloient infiniment : l'ignorance où je voyois la plupart des habitans des hautes Cévènes qui, faute d'instruction, savoient à peine les premiers élémens du christianisme, et la conduite de quelques autres qui, pour avoir manqué de secours pour se fortifier dans la foi et ébranlés d'ailleurs par les menaces ou par les promesses des catholiques, avoient la faiblesse d'assister au culte de l'Eglise romaine. Je tâchai de parer à ces deux maux de mon mieux : au premier, par mes instructions et par mes exhortations à se pourvoir de bons catéchismes, et comme il n'étoit pas facile de s'en procurer, je leur donnai quelques copies de l'Abrégé de celui de Drelincourt en les conjurant de se les communiquer les uns aux autres et d'en multiplier autant qu'ils les pourroient les copies, — à l'autre, en faisant une vive peinture de tout ce qu'avoit de criminel leur conduite et en leur metant devant les yeux les promesses ou les menaces assurées ou faites à l'infidélité ou à la persévérance. Il plut à Dieu de bénir si efficacement mes soins qu'on vit

dans peu de tems un grand changement chez ce pauvre peuple. Les catholiques ne tardèrent pas à s'en apercevoir et firent beau bruit. Toute leur colère se déchargea néanmoins pour le coup sur une petite maison proche le Mazauri et où le propriétaire séchait les chataignes, et où j'avois convoqué une assemblée. Desjean, subdélégué de l'intendant à S^t-André-de-Valborgué, en ayant eu quelque avis longtems après quelle s'étoit tenue, fit tant par ses recherches et par tours captieux, dont il étoit très capable, auprès du bon homme qui y avoit assisté, qu'il aprit par lui le lieu où elle s'étoit tenue. C'en fut assés pour condamner cette maison à être razée jusques au fondement. La sentence fut mise en exécution avec solennité.

Comme je vis le zèle de ce peuple fort animé, je crus qu'il étoit de ma prudence de me retirer du milieu de lui, par la crainte, qu'oubliant les précautions nécessaires pour se rendre aux assemblées, ce même zèle, si louable et si utile et si digne des soins d'un bon pasteur, n'exposa ce pauvre peuple à quelque événement sinistre. Tristes et déplo-

rables tems, où le pasteur le plus plein de son devoir n'ose pas se servir des dispositions favorables où se rencontre son troupeau pour l'affermir dans la piété et pour étendre ses connoissances ! Tel fut celuy où je me trouvai en mille et mille occasions, ainsi qu'on le pourra voir dans la suite de ces Mémoires, et où j'eus grand soin de ne pas séparer la prudence du serpent de la simplicité de la colombe.

J'avois déjà poussé ma route jusques à Anduze, lors que j'appris que Corteiz étoit arrivé à St-Jean-de-Gardonnenque que je venois de quitter ; je ne le connoissois encore que de réputation et, ne voulant pas manquer l'occasion de faire connoissance avec lui, je rebroussai sur mes pas. Je fus édifié de sa conversation, et il me parut animé d'un véritable zèle pour le service de l'Eglise. Après avoir resté quelques jours ensemble, et nous être encouragés mutuellement, je repris mon chemin vers Nîmes, où des affaires particulières me demandoient. Mon jeune conducteur ne m'abandonna pas ; il m'amusa beaucoup dans toute la route. Il ne savoit pas

lire et il avoit une grande envie d'être un jour prédicateur. Je lui donnai les premières teintures de la religion, en l'instruisant dans le voyage. Comme sa mémoire secondait son zèle d'assés près, il fit des sensibles progrès. Il restoit pourtant encore bien du chemin à faire avant que d'être en état de pouvoir instruire les autres. Il eut le courage néanmoins d'en franchir les obstacles, il commença par apprendre à lire, et réussit. L'éguille ne lui étoit plus rien ; sa seule ambition étoient les livres.

Sur la route, j'appris que Vesson, dont le zèle n'étoit pas toujours réglé par la prudence, et dont les inspirations n'étoient pas toujours certaines, avoit tenu une assemblée du côté de Vauvert qui avoit été découverte. C'étoit au commencement d'avril. On tira dessus l'assemblée ; heureusement les coups portèrent à faux ; personne n'y fut blessé ni tué. Mais on fit de prisonniers dans la suite qu'on arrêta dans leurs maisons et qu'on traduisit à Montpellier. La bergerie qui avoit servi de temple fut démolie par ordre de Basville. Elle apartenoit à Boucaren qui

ne put jamais obtenir la permission de la rebâtir.

Environ ce tems-là, Roquelaure fit afficher aux places publiques une ordonnance par laquelle il étoit enjoint aux N. C., de porter leurs armes dans les citadelles, à peine d'être punis selon les ordonnances, si on en trouvoit chez eux par les recherches qui en seroient faites ci-après.

Nîmes avoit ses prétendus prophètes, comme bien d'autres endroits. Tibaude, femme d'un fabricant d'éguille de métiers de bas, se distinguoit entre les autres. Elle avoit ses partisans. Je crus devoir entreprendre sinon la guérison de la prophétesse, du moins de convaincre ses crédules zélateurs qu'elle leur en imposoit. Pour parvenir à mes fins, je tus mes véritables sentimens et feignis d'avoir grande envie d'entendre dans ses révélations cette prophétesse célèbre. Mes vœux furent bientôt satisfaits. On tint le soir même une petite assemblée où je fus invité. Bientôt l'esprit de révélation s'empare de la prophétesse ; elle tombe en extase ; chacun

est attentif et demeure dans un religieux silence. Enfin elle ouvre la bouche et commence par la louange du prédicateur qu'elle exalte jusqu'au nues. Que son esprit la trompoit bien, dans ce moment, et qu'elle connoissoit mal ce qui se passoit dans le cœur de celuy qui faisoit l'objet de ses éloges ! Après cela, elle chanta, elle parla un langage qu'on n'entendoit pas, elle versifia, et il n'y eut aucun de dix-sept personnes dont la petite assemblée étoit composée qui n'eût son couplet en vers. Je me souviens encore de deux premiers qu'elle prononça en faveur de son mari, et de deux autres qu'elle dit en s'adressant à un nommé Rand, dont les sentimens ne lui avoient pas été sans doute toujours favorables. Je les rapporterai non dans le dessein de servir de modèle aux aspirants. Son mari étoit âgé et avoit les cheveux gris. Elle luy parla en ces termes :

Et toy, mon pauvre grison,
Je m'adresse à toi tout de bon.

Et se tournant vers Rand, le prenant par les cheveux, lui dit :

Pour toi, avec tes cheveux tortus,
Tu auras toujours l'esprit bossu.

Son élégante verve étoit si animée que comme je l'ay remarqué, chacun de l'assemblée fut honoré de son couplet; elle ne le recitoit pas, mais elle le chantoit et les accompagnoit d'un air plus mélodieux qu'ils n'étoient mesurés. Je souffris beaucoup pendant toute la comique scène, et je ne savois de quoy je devois être plus surpris ou des extravagances dont j'étois témoin, ou de la foible crédulité de ceux qui les recevoient comme émanant de l'esprit divin. J'eus la patience cependant d'attendre jusques à la fin, sans ouvrir la bouche, et j'eus même soin d'imposer silence, par mes signes, à un incrédule qui m'avoit accompagné et qui, pour ne pas éclater d'un rire qui le suffoquoit, pressoit de toute sa force un gros clou entre les dents. Comme on alloit applaudir à la prophétesse revenue de son extase, je me mis à décharger mon cœur; et, prenant occasion des extravagances que je venois d'entendre, je me métois en devoir de prouver aux assistans que de telles choses ne pouvoient pas avoir

Dieu pour auteur. J'en eus trop dit; la prophétesse, me regardant avec indignation, me déclara qu'il étoit heure de se retirer, et, sur le champ, elle enfile la porte, suivie de son mari; je voulois retenir les autres, mais il ne fut pas à mon pouvoir. Je fis cependant si bien le lendemain que je persuadai de ses impostures ses crédules dévots, et il n'y eut que le nommé Vidal, chez qui la scène s'étoit passée, qui ne se rendit point à mes argumens. Ainsi le crédit de cette fameuse prophétesse souffrit un grand échec qui ne se borna pas à elle seule, mais qui servit beaucoup à en décréditer d'autres qui, pour n'être pas de la même réputation, ne laissoient pas que d'avoir leurs deffenseurs.

Bonbonnoux et Rouvière arrivèrent dans ce tems là à Nîmes; nous sûmes d'avis d'aller passer quelque jours ensemble à une maison de campagne à une lieue de cette ville. Nous y étions fort en repos, et nous ne pensions pas d'en déloger encore, lorsque tout d'un coup, par un espèce de pressentiment du danger qui nous menaçoit, nous résolûmes d'en partir au moment même. Nous le chois-

mes bien ce moment, puis que, pendant la nuit de notre départ, trois différens détachemens se rendirent dans cette maison de campagne, et renchérissant sur les recherches les uns des autres, il ne laissèrent aucun coin qui ne fût fouillé plusieurs fois exactement. Cela se fit en particulier par les soins d'un officier irlandois qui commandoit au petit bourg de Milhaud proche de Nîmes, et connu sous le nom de Manchot : il étoit cruel et ardent à la proye. Je ne sais s'il avoit été informé que nous fussions dans cette maison, il en agit au moins en homme qui paroissoit plein d'espérance de quelque bonne capture. Son attente trompée lui fit décharger sa mauvaise humeur sur le maître du logis, qui eut à essuyer de sa part bien des menaces et de réprimandes.

Corteiz et Brunel, que j'avois laissé dans les Cévennes, arrivèrent aussi à Nîmes ; nous ne fûmes point d'avis de tenir aucune assemblée, parce que nous aprochions des fêtes de Pâque, et que dans ce tems là les troupes alloient sans cesse en parti à la quête des assemblées. Nous nous contentâmes de

passer ce jour solennel dans une maison particulière de la ville, où pendant que le vigilant soldat nous cherchoit à la campagne, nous étions occupé d'une dévotion sainte.

La fête finie, nous résolûmes d'aller à Uzès, où Bonbonnoux et Rouvière nous avoient déjà précédés. Avant que de partir, le zélé Fournier, de St-Jean-de-Gardonnenque, nous vint avertir qu'un tel dont j'ay oublié le nom s'étoit promis de livrer Cortez moyenant une telle récompence. Celui-cy avoit formé le dessein d'aler à Genève voir sa femme qui y faisoit pour lors son séjour, et Brunel, Bonbonnoux et Rouvière devoient l'accompagner jusques dans le Vivarets. Tous se séparèrent de moi à l'issue d'une assemblée où j'avois prêché. Leur départ me fut sensible et laissa mon cœur dans des tristes regrets (1).

Pour le distraire, je résolus de réveiller le zèle des fidèles qui habitoient proche d'Uzès, le long du Gardon, qui, depuis les Camisards, n'avoient peut-être pas assisté à au-

(1) 28 ou 29 avril 1715.

cune assemblée. Je destinai à cela le mois de mai. Le ciel qui avoit favorisé mes travaux précédens voulut bien répandre sa bénédiction sur ceux-cy. Je me servis dans cette occasion d'un jeune homme que je fus trouver à la charrue, duquel on m'avoit dit beaucoup du bien, et qui, dans la suite, de même que mon jeune conducteur des Cévennes, fut ministre. Il étoit de Saint-Chaptes et son nom étoit Betrine.

Je le consultai sur les moyens convenables à l'exécution de mes desseins, et il voulut bien lui-même s'employer à les faire réussir. Après avoir fait choix avec lui d'un lieu propre pour la convocation d'une assemblée, il se chargea du soin d'en donner avis à tous ceux qu'il crut dans des sentimens favorables pour y assister, tant ceux qui pourroient se trouver dans le lieu de sa naissance, que ceux qui habitoient dans les lieux circonvoisins. L'assemblée ne fut pas nombreuse, mais les assistans, touchés de ce qu'ils y avoient entendu, en firent part à leurs voisins, et excitèrent chez eux l'envie d'en profiter à la première occasion. Elle leur fut of-

ferte, huit jour après. Cette assemblée-ci fut beaucoup plus nombreuse que la précédente et fut accompagnée des effets si glorieux que le ministre et son zèle négociateur eurent tout lieu de ne pas regretter leur peine. Le bruit de ce zèle naissant s'étant répandu dans des villages plus éloignés, pour profiter des dispositions favorables qu'il faisoit naître dans les esprits, je résolus de me transporter jusques à S^t-Hilaire-de-Brethmas, proche d'Alais, où je formais une assemblée assez nombreuse de fidèles de ce lieu là, de Monteil, de S^t-Hippolyte-de-Caton et autres lieux.

Ces heureux succès produisirent chez moi une joye indicible; j'en étois rempli lors que Bonbonnoux et Rouvière furent de retour du Vivarets. Après qu'ils m'eurent joint et avoir fait quelque séjour ensemble autour d'Uzès, je pris ma route vers Nîmes.

Bonbonnoux voulut bien m'y suivre. Pour Rouvière, il dirigea ses pas vers les Cévennes. Et c'est ainsi que se séparèrent ces deux serviteurs de Dieu, après avoir été ensemble l'espace de trois ans, et essuié par la consolation de l'Eglise affligée mille traverses et mille dangers.

Dès que j'eus visité les fidèles des environs de Nîmes et convoqué quelques assemblées, je retournai sur mes pas pour cultiver et affermir les progrès que mon ministère avoit produit le long du Gardon. Je partis de Nîmes, suivi de Bonbonnoux, qui, désormais, fut le compagnon de mes voyages, et avec qui j'ai été plusieurs années.

Sur notre route, à une lieue de Nîmes et à l'entrée d'un bois appelé par les gens du pays les *Garrigues*, nous fîmes rencontre de deux capucins. Pour ne pas laisser perdre l'occasion, nous mîmes ces Messieurs sur le chapitre des matières controversées entre les catholiques et les protestans; nous parûmes sur la scène, en gens qui cherchent à s'instruire plutôt qu'à disputer, qui proposent leurs doutes pour avoir des éclaircissemens. Plusieurs articles furent entamés : aucun ne fut fini. Le purgatoire, l'invocation des saints, la défense de lire l'Écriture, la transsubstantiation furent les principaux. Ce dernier fut celui sur lequel on incista le plus long tems. Nos moines n'étoient pas habiles, ils ne répondoient point avec précision, ils batoient sans cesse

la campagne. Je fâchai tout de bon le père Bernard (c'est ainsi que s'appelloit l'un d'eux), lors que je m'avisai de comparer le Dieu de la messe à ces idoles du paganisme dont le psalmiste fait la description au ps. XV^m : « Qui ont des yeux et qui ne voyent point, des mains et qui ne touchent point, des pieds et qui ne marchent point. » — « Vous faites le fin, » me dit-il, transporté de colère, « et vous avez été aux assemblées. » — « Votre emportement m'édifie peu, » lui répondis-je, mais la pensée que vous avez que j'eusse été aux assemblées me fait plus de plaisir que vous ne croyez. Je vois par là que vous avez une idée plus avantageuse de ces religieuses convocations que je ne m'étois imaginé. Vous avez raison, on y acquiert des connaissances salutaires, et elles sont formées pour l'instruction et non pour y tramer des projets de révolte, comme vous avez accoutumé de les en accuser calomnieusement. » Nous nous approchions cependant du couvent de Saint-Nicolas, bâti sur le Gardon; à une lieue d'Uzès, où, ne jugeant pas à propos d'arriver ensemble avec nos moines, qui ne

nous regardoient désormais que comme de prédicans, auroient pu nous y jouer quelque mauvais tour. Ainsi nous nous séparâmes de leurs révérences. En les quittant, Bonbonnoux leur dit que leur religion n'avoit d'autre appui que le mensongé. L'adieu n'étoit pas obligeant, mais tel étoit le caractère de Bonbonnoux de dire les choses comme il les pensoit, sans l'adoucissement. Comme l'emportement du père Bernard nous avoit fait rompre sur la matière de la transsubstantiation, je crus qu'il ne seroit pas mal à propos de lui apprendre quels étoient mes sentimens sur ce dogme. C'est ce que je fis par une longue lettre que je lui écrivis peu de jours après et que je fus jeter moi-même dans son couvent à Uzès. Il tut l'avanture assés longtems, mais quelques personnes en ayant eu connoissance, le bruit s'en répandit dans la ville. Je ne vis cependant aucune réponse.

Pendant mon séjour du côté d'Uzès, je vis deux de mes parens appellés Hugons de qui l'on venoit de razer la maison, par ordre de Dumollard, subdélégué de Basville dans le Vivaretz. Le sujet de cet événement fera

voir jusqu'où l'on portoit alors la sévérité contre tout ce qui avoit la moindre apparence d'assemblée. Cette maison étoit située à la campagne, à une petite demi-lieue de Villeneuve-de-Berc. Un jour de dimanche, Joffre, qui, dans la suite, épousa ma sœur la cadete, Lader, mon cousin-germain, et Gravier, un de mes amis, se rendirent dans cette maison pour y faire quelque exercice religieux. Leur marche fut aperçue; on vit dans le moment toute la bourgeoisie sous les armes, qui se met en devoir d'aller fondre sur cette maison. La petite troupe en ayant été avertie, démarra au plus vite, et comme elle n'étoit composée que de trois personnes, il étoit facile de dérober à leur ennemi cette évasion. Aussi ne s'en aperçut-il point. Mais sur le simple soupçon qu'ils y avoient été, et parce que dans ces persquisitions il trouva dans la maison une Bible et quelques autres livres de piété, il se saisit du maître qu'il emmena prisonnier. Dumollard, informé de cette affaire, se transporta à Villeneuve; et quoi qu'il n'y eût aucune preuve d'assemblée et que, quand même il auroit été démontré

que ces trois personnes dont j'ay parlé avoient été dans cette maison, on n'en eût pas peu conclure qu'ils étoient là pour assemblée et non en visite d'amis, ce qui étoit pourtant assés naturel de penser, il ordonna que la maison fut rasée et que tous les effets mobiliers fussent confisqués. L'exécution suivit de près l'ordonnance. La maison fut démolie, et tous les effets portés à Villeneuve, où ils feurent vendus publiquement au plus enchérisseur. Tels étoient les malheurs de ce tems-là. Le simple soupçon d'une assemblée exposoit les maisons à être razées et la visité de trois amis étoit sensée une assemblée proscrite.

On avoit arrêté dans ce tems là plusieurs personnes en Poitou. Il y en avoit qui étoient accusés d'avoir prêché, d'autres d'avoir assisté à des assemblées, et d'autres enfin de vouloir sortir du royaume. Les prisons de Niort étoient pleines des uns et des autres. L'intendant de Poitiers, assisté de douze assesseurs, rendit un jugement contre eux. Trois furent condamnés aux galères, et Pierre Michau, accusé de servir de guide à

Pierre Sauzeaux et à sa famille qui avoit été arrêtée sortant de France, fut condamné à être pendu. Ce guide infortuné fut exécuté à Lamothe Saint-Héraye (1), et les trois galériens furent mis à la chaîne et conduits à Marseille. L'un d'eux, nommé Nivet, avoit souvent quitté sa charue pour adresser dans des convocations religieuses qu'on faisoit en son nom des exhortations de piété et de persévérance dans la foi à ses compatriotes. Il avoit continué cette périlleuse manœuvre l'espace de plusieurs années, lorsqu'il fut dénoncé par un de ses confrères et arrêté sur les indices d'infidèle prédicant. Il témoigna beaucoup de fermeté dans ses réponses au subdélégué qui l'interrogea. C'étoit Chebroux, homme violent. Un jour que celui-ci avoit tenu son prisonnier sur la sellète depuis le huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, pour couronner la scène, lui dit d'un ton railleur : « Que fera le petit troupeau maintenant que nous tenons son pasteur ? » — « Ne vous mettez pas en peine du petit trou-

(1) Deux-Sèvres.

peau, monsieur, » répondit le prisonnier, « il a un pasteur qui est à couvert de vos recherches et qui ne l'abandonnera pas. » Cependant, touché des insultes du subdélégué, il ne peut retenir ses larmes, ce qui excita de nouveau les fades plaisanteries de l'insensible Chebroux. — « Vous riez à votre aise, » lui dit notre Nivet, « mais il n'en sera pas toujours de même. Un jour paroîtrons, vous et moi, devant un tribunal plus équitable que celui que vous occupez maintenant. Alors s'accompliront ces paroles : « Vous êtes bien heureux, vous qui pleurez à présent, parce que votre tristesse sera changée en joie ; mais malheur sur vous qui riez maintenant, car votre joie se convertira en deuil. »

Les eaux minérales ayant été ordonnées à notre Court cette année, il se détermina pour celles d'Euzet (1), et fut se loger au village de St-Jean-de-Leyrargues, où il courut un éminent péril. On sait que les bains et les eaux minérales sont moins souvent le rendez-vous des infirmités corporelles que celui des

(1) Euzet-les-Bains (Gard).

divertissemens; qu'elles ne servent souvent que de prétexte et que la véritable raison qui y a conduit, c'est le plaisir; et que souvent même, lors qu'on y a épuisé les plaisirs légitimes, on s'y en permet de coupables. Ici, une brillante et insencée jeunesse alla jusqu'au sacrilège. C'étoit peu de la voir courir la nuit en procession, couverte de pampres et la chemise sur l'habit. Une femme étant tombée malade, on vit cette insencée jeunesse courir incessamment en procession chez elle, et feignant de lui porter le viatique; pour consommer l'ouvrage, un de la troupe se met en devoir de contrefaire le prêtre, et comme tel de vouloir confesser et communier la malade. Une manœuvre aussi criminelle, qui tournait en dérision les cérémonies les plus respectables de la religion du Prince, ne devoit pas demeurer impunie. A peine Court en fut-il informé qu'il prévint l'orage, et de peur d'être envelopé avec les coupables, il démarra au plus vite d'un lieu où se jouoient de si sacrilèges scènes. Qu'il prit heureusement son tems! La nuit de son départ fut celle qu'un gros détachement vint pour investir le village.

Deux heures plus tard, il n'y avoit plus pour luy de moyen de fuite. La mort violente qu'en lui eût fait souffrir, s'il eût été arrêté, n'eût pas été ce qui luy eût le plus fait de peine ; mais c'eût été de se voir confondre avec les coupables, ce qui n'eût pas manqué sans doute d'arriver, non seulement pour lui ravir la couronne du martyr, mais aussi pour charger de blâme et d'horreur la religion dont il étoit le ministre. Heureusement que sa fuite, en le dérochant au péril, le mit à couvert des suites pour lui si redoutables.

Echappé à ce péril, et toujours plus pénétré des désordres qu'il voyoit régner dans la conduite des églises, il se prévalut d'une assemblée qui devoit se faire de tous les prédicateurs qui prêchoient en Languedoc pour jeter les fondemens de l'ordre et de la discipline qui s'est observée depuis. Cette assemblée fut tenue dans les Cévennes le 21 d'août. Et il fut élu modérateur et secrétaire. Il y fit passer des réglemens dont les uns tendoient à l'extinction du fanatisme, et les autres à imposer silence aux femmes prédicantes ; il y représenta la nécessité qu'il y avoit d'éta-

blir des anciens dans les églises, dont les principales fonctions seroient la direction des assemblées, de veiller à la conservation des pasteurs, de collecter en faveur des pauvres, d'être attentifs aux scandales, et d'avertir les prédicateurs de tout ce qui seroit nécessaire pour le bien du troupeau, et en conséquence de cette représentation, il fut établi dans cette assemblée deux anciens pour l'église de Monoblet qui étoit le lieu le plus proche où se tenoit l'assemblée.

Il donna aussi diverses règles de prudence pour la conduite des assemblées, afin de les mettre à couvert des recherches et des perquisitions des ennemis.

Il abolit un usage que la nécessité sembloit autoriser, mais qui lui parut et déshonorant pour le ministère et de dangereuse conséquence : c'est que les prédicateurs qui n'avoient point d'émolument encore et qui n'en eurent que bien long tems après, employassent à leur besoin les deniers qui étoient collectés dans les assemblées au nom et en faveur des pauvres.

Les confesseurs luy écrivirent pour l'enga-

ger à suspendre les assemblées dans la pensée où ils étoient qu'elles pouvoient fournir un prétexte à leurs ennemis de retarder leur délivrance qu'on sollicitoit sans cesse. Il leur répondit qu'il n'étoit peut-être que trop vrai que leurs ennemis se servoient de cette raison pour retarder leur délivrance, mais qu'il étoit persuadé que Dieu, le souverain arbitre des événemens, ne permettroit point que cette raison eût aucune force pour en retarder un qui faisoit l'objet des vœux de tous les fidèles, et qui luy étoit demandé avec toute l'ardeur imaginable dans ces assemblées mêmes qu'ils exigeoient de suspendre, qu'elles étoient d'institution divine, absolument nécessaires pour rétablir la religion dans tant de lieux d'où la persécution l'avoit éteinte, et que pour engager Dieu à leur être favorable il ne falloit pas commencer par abolir ou à suspendre une chose ordonnée de sa part et qui étoit d'un si grand avantage pour la religion, — et qu'il croiroit, s'il donnoit dans leur sens et si à leur sollicitation il faisoit suspendre les assemblées, de contribuer par là beaucoup plus efficacement



que leurs ennemis les plus ardents au retard de leur délivrance.

Cette réponse fit naître la pensée aux confesseurs de consulter sur la matière l'illustre Calandrin, professeur à Genève, un de leur plus zélés protecteurs et qui entre(tè)noit avec eux et avec leurs amis des païs étrangers une correspondance journalière. Cet illustre professeur n'entra pas seulement dans leurs idées, il attaqua les assemblées même et la vocation de ceux qui y présidoient, ce qui fournit à notre Court le sujet d'exercer sa plume. Etonné plus qu'embarrassé de répondre, qu'un pasteur, aussi rempli de zèle pour la religion que l'étoit M. Calandrin, fut dans ces idées, en lui marquant la grandeur de son étonnement, il se mit en devoir de lui prouver par des raisons qui lui paroissoient convaincantes, et la nécessité et la légitimité des assemblées, et lui démontra qu'il falloit nécessairement ou qu'il renonça aux principes de la Réformation sur la vocation des pasteurs ou convenir que celle des prédicateurs du Désert étoit légitime. La dispute n'alla pas loin et les assemblées se continuèrent toujours.

Il arriva à leur sujet deux aventures, cette année, à notre Court, qui méritent d'être rapportées. Dans l'une, l'on verra son zèle que rien ne sauroit suspendre, et dans l'autre les tendres soins que la providence prenoit pour sa conservation. Il avoit indiqué une assemblée qui devoit se tenir à une maison de campagne, autour de la ville de Nîmes. Il fit une pluie si abondante au moment qu'il falloit partir qu'il n'étoit pas possible de se mettre en campagne sans risquer quasi d'être submergé. Tous ceux qui étoient avec lui s'oposoient à ce qu'il partît. Mais rien ne peut tenir dans son esprit contre la persuasion qu'il ne falloit pas laisser sans consolation et sans pâture tant de brebis affamées qui n'auroient pas manqué, malgré la rigueur des tems, de se rendre dans le lieu indiqué. Il avoit une grande lieue de chemin à faire et il étoit à pied. Bien tôt il fut tout pénétré de la pluie, et on ne sauroit rien ajouter à la peine qu'il eut de se rendre au lieu marqué. Il trouva dans son chemin trois jeunes filles exposées à toute la pluie, au pied d'un arbre, qui attendoient un guide pour les con-

duire à l'assemblée, il les prit avec lui ; mais pénétré de la grandeur de leur zèle et de leur empressement à entendre la parole qui leur faisoit braver la rigueur du tems et qui les exposoit toutes seules de nuit, dans un désert, il eut bien lieu de s'applaudir du parti qu'il avoit pris ; il eut lieu de s'y conformer encore, lorsqu'il trouva sur le lieu un bon nombre de personnes à qui le même empressement pour la parole avoit inspiré le même zèle. Il la lui adressa cette parole, et quoi que les uns et les autres n'eussent rien de sec sur leurs corps, l'exercice religieux se fit comme à l'ordinaire. Heureux encore si le jeune prédicateur eut trouvé au retour un lit bientôt, un azile qui luy eût fourni des habits ! Sa seule ressource fut de faire allumer un feu où il sécha le mieux qu'il peut ceux qu'il portoit.

L'autre aventure, que j'ai à rapporter, arriva au retour d'une assemblée qu'il avoit convoquée dans une autre maison de campagne, aux mêmes environs de Nîmes. Fatigué de la veille ou du chemin, il se jetté dans une des petites hutes qu'on trouve dans les vignes de Nîmes, pour y prendre un repos dont il

avoit grand besoin. A peine s'est-il livré dans les bras du sommeil, qu'un bruit produit par la marche et par des voix confuses d'un grand nombre de personnes l'en arrachent. Il veut voir ce que c'est. Mais quel objet frappe sa vue ! C'est un nombreux détachement qui, s'étant dérobé à la vigilance qu'on avoit établi dans Nîmes, en étoit sorti sans être aperçu et qui venoit précisément au moment même de la maison de campagne où l'assemblée s'étoit tenue. Heureusement qu'il y avoit dirigé ses pas un peu trop tard, et qu'à son arrivée la maison s'étoit trouvée vuide. Court, sans s'émouvoir de l'objet qui frappe sa vue, bénit Dieu du danger dont il vient de le garantir luy et l'assemblée, et par une pensée assés singulière, résout sur le champ de faire du détachement même sa sauve garde pour le conduire dans une retraite où il vouloit aller prendre quelque rafraichissement. Dans ce dessein, il le laisse défilér jusques à une certaine espace ; Il sort ensuite de sa niche et suit de loin en loin le détachement bien persuadé que marchant ainsi avec confiance sur les pas du détachement, personne n'ya

s'aviser de chercher en luy le ministre à la quête duquel ce détachement est. Il arrive ainsi au lieu de Saint-Cézaire, ou étoit la retraite où il vouloit s'arrêter. On sonnoit la messe comme il entra au village. Le détachement prend le chemin de l'église et luy celui de la retraite. Telles furent les voyes de la providence à son égard. Il trouva souvent la sureté au milieu de ceux-là même qui étoient préposés à sa perte.

Après la tenue du Synode, il porta le ministère en divers endroits et partout il le vit accompagné de plus heureux succès. Il ne se laissa pas d'avoir besoin de tout son zèle, de tout son courage, et de toute sa fermeté, et de toute sa prudence, pour surmonter tous les obstacles que la vigilance des troupes d'un côté, la timidité et la tiédeur de plusieurs protestans de l'autre, aussi bien que la trahison des faux frères, y oposoient.

Au commencement de l'année 1716 où nous entrons, il assista au second synode qui se tint en Cévènes, le 3 janvier, où la matière du fanatisme et des femmes prédicantes fut

agitée, et où les parties intéressées furent appelées pour défendre leur cause. De là, il fut visiter des églises qu'il avoit fondées dès l'année précédente le long de la rivière d'Hérault, et il en établit de nouvelles. A son retour, il convoqua une des plus nombreuses assemblées qu'on eût encore vu, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Elle fut tenue dans un vieux château batit sur une montagne qui s'élève entre Durfort et St-Hippolite, Sauve et Monoblet, où les protestants de ces villes ou bourgs et ceux de plusieurs autres lieux assistèrent.

Les puissances en furent dans la suite informées. M. d'Yverni, gouverneur d'Alais, eut ordre de se transporter sur le lieu. Il prit des informations, il fit assembler les communautés voisines. Mais tout l'orage se borna à faire de sévères réprimandes aux communautés assemblées, à leur renouveler les défenses contre les assemblées, et à faire murer la porte du château où s'étoit tenue celle dont il s'agissoit. Foible barrière pour arrêter un zèle de religion naissant et qui trouvoit dans la prédication, dont les protestants

avoient été privés depuis long tems, des motifs si puissants pour s'affermir et s'augmenter tous les jours d'avantage! Aussi ni les censures, ni les menaces, ni les défenses du gouverneur, n'aportèrent aucun changement dans les dispositions des esprits et ne seurent pas même empêcher que les zélés campagnards ou les bergers n'eussent bientôt renversé le mur qu'on avoit élevé pour interdire l'entrée du château.

Le 13 mars, les prédicateurs devoient encor s'assembler pour prendre de nouvelles mesures contre le fanatisme, dont on souhaitoit avec ardeur de voir la fin, et pour traiter d'autres matières intéressantes. Il fut réglé dans leur assemblée que le cinquième d'avril, chaque prédicateur feroit ce jour-là dans le département qui luy auroit été assigné une assemblée. Le but qu'on se proposoit en cela étoit de persuader que le nombre de protestans étoit fort considérable et d'obtenir, par ce moyen, quelque tolérance. Court eut pour son département la ville de Nîmes et ses environs. Manquant des lieux commodes pour tenir l'assemblée de jour, comme il

avoit été convenu, au lieu d'une il en fit deux. Il en tint une dans la ville chez deux zélées filles, nommées Cabrières, où il se rendit un nombre assez considérable des fidèles, et avec lesquels il passa le jour dans des exercices religieux et dans l'exposition de quelques discours. Et le soir, il en tint une nombreuse dans un bois, où il arriva une aventure assés singulière. Comme il alloit donner la bénédiction, les sentinelles les plus voisines de l'assemblée s'en étant aperçues, coururent en hâte pour avoir part à ce dernier acte de la dévotion. Malheureusement, une d'elles avoit des boutons de cuivre sur son justaucorps ce qui, joint avec la promptitude avec laquelle elles s'avançoient vers l'assemblée, fit croire à ceux qui en étoient de ce côté-là à l'extrémité, que c'étoit un détachement qui venoit fondre sur l'assemblée même; et, dans cette opinion, voulant prendre la fuite, se rencontrent les uns sur les autres, et, dans un moment, l'allarme devient générale. Court surpris d'une fuite si prompte, et entendant derrière luy une voix qui crie à force : « A moi! à moi! » ne doute point,

sans pourtant concevoir comment cela peut être arrivé, que le détachement est pelle et mêle dans l'assemblée et que la voix qu'il entend derrière luy ne soit celle de l'officier qui appelle ses soldats pour se saisir du ministre que tout le troupeau abandonne. Dans cette pensée, il s'élança deux pas en avant pour s'éloigner du péril qui le menace. Mais comme il avoit pour maxime constante de ne jamais fuir, sans auparavant s'être assuré si le danger étoit réel (1), il n'eut pas fait ces deux pas qu'il s'arrête; et, cherchant des yeux les soldats et n'en découvrant aucun, il ne doute plus que son troupeau ne se soit allarmé sans sujet; et, sur le champ, entonnant un

(1) « Cette maxime étoit excellente. On ne sauroit croire où la peur est capable de conduire lorsqu'une fois elle s'est emparée de l'âme. Témoin ce qui arriva au célèbre d'Ossun dont la valeur, comme le dit M. de Thou (*Hist.*, liv. XXIV, t. III, p. 372), reconnue de tout le monde étoit passée en proverbe et proposée comme un modèle : A la bataille de Dreux en 1562 qui saisit de frayeur, manquant de courage et croyant la bataille perdue, s'enfuit, et dont il fut si honteux et si chagrin qu'il se disoit indigne de vivre et que tout ce que le duc de Guise et plusieurs autres officiers purent dire pour le consoler et justifier son action ne purent l'empêcher de se laisser mourir de douleur et de faim. » (*Note d'Antoine Court.*)

pseaume, il le rapelle. C'est la seule fois qui lui soit arrivé, je ne dis pas de fuir, mais seulement de changer de place avant que de s'assurer bien positivement si le danger étoit réel ou imaginaire.

Comme le but de ces assemblées étoit, ainsi que je l'ai raporté, de faire connoître aux puissances que le nombre des protestans étoit plus considérable qu'on ne pensoit et d'obtenir par ce moyen, s'il étoit possible, quelque tolérance en leur faveur, Court pour fortifier les Puissances dans cette opinion et leur faire mieux connoître dans quelles dispositions étoient les protestants, écrivit en leur nom une lettre au duc de Roquelaure. Il représentoit, d'abord, à ce commandant qu'il falloit bien que le clergé continuât à faire d'eux des portraits bien désavantageux à la Cour, puisqu'après plus de trente ans de sanglantes disgrâces on laissoit encor subsister ce nombre inombrable de fulminans édits qu'on avoit obtenus contre eux, et qu'on les exécutoit encor avec toute rigueur, en sorte que ces infortunés mais fidèles sujets se voyoient exposés sous une régence, de

laquelle ils avoient cru avoir tant de raison de concevoir les plus favorables espérances, aux mêmes rigueurs auxquelles ils avoient été assujétis sous le règne de Louis le Grand; qu'on ne pouvoit cependant les accuser d'autres crimes que d'un attachement inviolable à une religion qu'ils croyoient seule véritable, et que d'en oser faire profession dans des assemblées religieuses véritablement convoquée contre les défenses; — mais que ces défenses, si respectables pour eux sur tout autre sujet, ne pouvoient pas dans celui-ci être un motif d'obéissance, puisque dans leurs assemblées il ne s'agissoit que de rendre à Dieu le culte qu'ils croyoient seul luy être agréable. Il faisoit ensuite un portrait de ces assemblées même, et, les peignant au naturel, il les représentoit composées indifféremment des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui s'y rendoient sans bruit, sans armes, et dans l'unique dessein d'y servir Dieu, de l'invoquer, de chanter ses louanges, et de s'y instruire de sa volonté et comme chrétiens et comme fidèles sujets. Il ajoutoit que cet exposé étoit si vrai qu'on

pouvoit s'en être convaincu en autant d'occasions qu'on avoit surpris de ces assemblées, qu'on en avoit massacré, ou sur lesquelles on avoit fait des prisonniers; que dans toutes ces occasions on avoit toujours trouvé les protestans sans défense et se laissant égorger ou traîner dans les prisons comme des agneaux. Il ajoutoit encore que de telles assemblées convoquées et dans le dessein et de la manière qu'il venoit de l'exposer sembloient ne devoir pas mériter d'être proscrites, ny d'être traitées avec cette sévérité dont on en usoit à leur égard toutes les fois qu'elles avoient le malheur d'être surprises; qu'elles sembloient bien plutôt mériter d'être pour le gouvernement un objet, sinon d'une liberté entière, au moins celui d'une tolérance, et d'être permises, sinon dans les bourgs et dans les villes, au moins dans les bois et à la campagne; mais que, de quelque manière que la Cour peut les envisager, les protestans étoient si convaincus qu'elles étoient pour eux un devoir essentiel qu'ils étoient résolus à tout souffrir plutôt que de de les abandonner; mais qu'ils protestoient qu'en

les fréquentant ce seroit toujours avec ces mêmes dispositions de fidélité et d'obéissance qu'ils avoient toujours eu pour le gouvernement, aussi bien de s'y rendre, comme ils avoient accoutumé, et sans bruit et sans armes.

Tout l'effet que produisit cette lettre, c'en fut un placard qu'on fit publier et afficher dans les places publiques, par lequel toutes les déclarations rendues contre les assemblées étoient confirmées.

Court fut sensiblement affligé de voir qu'il ni avoit point de changement à attendre en faveur des protestans. Il le fut encore beaucoup d'un événement qui arriva dans ce tems là.

La nuit du 6 au 7^m de May, il avoit convoqué une assemblée dans un désert, appelé les Roques d'Aubay, proche de Sommières. Il n'avoit pas manqué de précautions pour la garantir de toute surprise. Aussi se tint-elle avec beaucoup de tranquillité. Mais malheureusement les protestans du Grand-Gallargues, qui faisoient partie de ceux qui s'étoient rendus dans cette assemblée, furent

aperçus par deux faux frères qui avoient quelque autorité dans le lieu et qui, dans le dessein de les faire arrêter au retour, firent mettre la bourgeoisie sous les armes et garder les portes. La chose fut conduite avec tant de secret, qu'on n'en fut informé que lors que les fidèles de ce lieu donnèrent à leur retour dans l'embuscade. Un des bourgeois armé, touché sans doute du triste sort qui menaçoit ses concitoyens s'ils étoient arrêtés, tira en l'air son fusil pour leur faire comprendre ce qu'il y avoit à craindre pour eux s'ils approchoient. A ce signal, ceux qui étoient encore éloignés de la porte prirent la fuite. Court qui venoit de se retirer dans une maison voisine, à une portée de mousquet de la porte, fut de ce nombre. Il n'alla pas loin chercher un asile parce qu'il vouloit être à portée d'être instruit exactement des suites de cette affaire qui lui tenoit fort au cœur. Cependant, ceux qui avoient eu le malheur de tomber entre les mains des bourgeois sont interrogés par Dessere et Vals : c'est le nom de deux faux frères. L'un des prisonniers, outré de dépit contre l'indigne manœu-

vre de ces deux lâches protestans, dit au dernier : « Ne me presse pas de répondre si positivement d'où je viens, je pourrois vous dire que c'est d'un endroit où étoient plusieurs de vos parens, et peut-être seriez vous fâché qu'ils fussent nommés ici. » Cette réponse fit-elle rentrer en eux-mêmes ces deux infidèles et politiques protestans ? Il le parut, et on ne tarda pas de s'apercevoir qu'ils s'étoient engagés l'un et l'autre dans une affaire qui leur faisoit de la peine. Mais ils en avoient trop fait pour pouvoir entièrement reculer. Tout ce qu'ils purent faire de plus favorable fut d'informer incessamment M^{me} de Rochemaure, dame du lieu, qui se tenoit à Montpellier et qui avoit du crédit auprès des puissances, de ce qui venoit d'arriver, afin qu'elle fut aussitôt chez le duc de Roquelaure, (que les informations qu'ils se voyoient nécessités d'envoyer à ce commandant), afin qu'elle fit auprès de ce seigneur tout ce qui dépendoit d'elle pour l'adoucir et pour faire prendre à cette malheureuse affaire le tour le plus favorable qu'il se pourroit. Le duc fit grand bruit, et fit conduire avec

éclat les prisonniers à Montpellier. La foudre cependant ne tomba que sur le malheureux Chautard qu'aucune sollicitation ne peut empêcher d'aller aux galères, auxquelles il fut condamné, et où il fut près de deux ans. Elle menaça sérieusement sept d'entre les fugitifs. Ils furent aussi condamnés aux galères par contumace, et pour rendre la chose aussi formidable qu'il étoit possible le bourreau eut ordre de se rendre au Grand-Gallargues, de planter un poteau au milieu de la place publique et d'y attacher la condamnation des sept fugitifs. Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que les fugitifs voyoient eux-mêmes du château, qui leur servoit d'asile, tout le manège du bourreau et s'en divertissoient. Ils étoient informés du dessous de cartes et savoient que tant de fracas avoit plus pour objet de retenir d'autres dans le devoir, qui auroient pu les imiter, qu'eux mêmes. Cependant, pour obtenir la nullité de leur condamnation et leur entière liberté de paroître sans être recherchés, ils furent condamnés à une amende de neuf cent livres. Mais le plus fort de l'orage menaçoit le prédicateur; il n'est

point de mouvement qu'on ne se donna pour le déterrer. Les troupes dans ce dessein voloient de toutes parts ; et pendant qu'elles agissoient ainsi d'un côté, on cherchoit d'un autre à corrompre des personnes de sa confiance par des récompenses pour le livrer. On fit afficher aux portes des églises et dans les places publiques que quiconque le livreroit auroit cinquante pistoles. C'est la première fois qu'on eût mis sa tête à prix. On n'en connoissoit pas encor bien la valeur. La suite nous apprendra qu'en différens tems elle fut estimée d'avantage, et que le prix en augmentoit à proportion qu'on le croyoit plus capable, ou plus propre à donner du relief aux affaires des protestans.

Il étoit sorti de son asile pour se retirer à Calvisson ; il n'y eut pour tout lit qu'un tas de sarmens, sur lesquels il prit le plus de repos que sa douleur et les mouvemens que les troupes se donnoient purent lui permettre. Il passa de là à Saint-Côme, d'où voulant partir pour aller plus loin, il entendit publier par un crieur public, comme il étoit déjà à la porte de la rue de la maison qui luy servoit

de retraite, que personne n'eût à sortir du lieu sous les plus grièves peines que le crieur articuloit. A peine ce crieur eut-il achevé sa publication, que Court, ne jugeant pas à propos d'être le témoin des recherches qu'on alloit faire et qui l'avoient pour objet, sans s'arrêter aux défenses, sort de sa retraite et fut chercher un asile dans des lieux plus tranquilles.

Il fut du côté de la Rouvière, où il assembla les églises du voisinage, à qui il adressa un discours sur ces paroles de l'Apocalipse : « Ne craignez rien de ce que vous avez à souffrir. Le diable va mettre dans les prisons quelques-uns d'entre vous, afin que vous soyez mis à l'épreuve, et vous aurez une affliction de dix jours. Mais soyez fidèles jusques à la mort et je vous donnerai la couronne de vie. » Ainsi vouloit-il préparer ces églises à recevoir sans découragement la nouvelle de la capture de quelques-uns de leurs frères et les affermir dans la profession de la vérité contre les épreuves.

Cependant ses veilles et ses fatigues avoient extrêmement altéré sa santé. Il s'étoit

retiré du côté de Nîmes, pour y prendre les eaux minérales qu'on luy avoit ordonné; il y fut visité par Jaques Roger, ministre en Dauphiné. Il eut avec ce ministre diverses conférences; il l'entretint fort en détail de tout ce que l'on avoit déjà fait en Languedoc pour établir dans les églises les réglemens qui pussent servir à l'extinction du fanatisme, à la suppression des prédicantes, à la sûreté des assemblées et, en général, à l'avancement des progrès de l'Évangile. Il n'eut pas de la peine à faire goûter à ce ministre la nécessité et l'importance de ces réglemens. Ce ministre les trouva si conformes aux règles de la prudence, à l'esprit et aux maximes du divin auteur de la religion chrétienne, et si utilement pratiques en Languedoc, qu'il résolut de les mettre en usage dès qu'il seroit de retour en Dauphiné.

Peu de temps après, il arriva à notre Court une aventure où sa présence d'esprit fut bien nécessaire. Cherché de toute part par des troupes sans cesse en parti pour le prendre, un gros détachement vint investir une petite maison de campagne, à une demi lieue de

Nîmes, la nuit même qu'il venoit d'y arriver. Aussitôt, le péril fut extrême. Mais ce qui le rendoit aussi grand qu'il pouvoit l'être, c'est que la maison étoit si petite qu'un lit en occupoit presque toute la capacité et que la circonférence au dehors ne fournissoit pas aux soldats assés d'espace pour se placer à côté les uns des autres : ils décrivoient pour le moins autour de cette hute un double cercle. Quel moyen d'échaper ? On étoit au lit, et les soldats commençoient de fraper rudement la porte. « Le seul expédient qu'il y a à prendre, » dit Court, au maître de la hute qui étoit couché à son côté, « c'est que vous et moi nous restions au lit ; que vous feigniez d'être malade ; que je me cole à votre dos ; que votre femme se lève ; qu'elle ouvre la porte ; mais qu'elle le fasse, s'il est possible, sans laisser paroître la moindre émotion sur son visage, et que, dès que l'officier sera entré, vous entre ouvriez le lit et que vous luy fassiez vos excuses de ce que vous ne vous trouvez pas en état de le recevoir dans une autre posture. Je me persuade, ajouta-t-il, que cette manière aisée

d'ouvrir la porte que le lit entre ouvert et que vos excuses enlèveront jusques au moindre soupçon que l'homme suspect qu'on cherche loge ici. L'officier, dit-il encore, se courbera peut-être pour voir dessous le lit; il parcourra des yeux les coins de la maison; mais il ne sauroit lui venir dans la pensée, après ce que vous et votre femme aurez fait, que le ministre soit couché derrière vous. » Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que ce plan fut formé, proposé et exécuté en beaucoup moins de temps qu'il ne faut pour le lire. Il le falloit, car les coups commençoient à redoubler ferme à la porte, et le moindre retard eut tout gâté. Ainsi la femme se jette hors du lit, enfile une robe, allume sa lampe, ouvre sa porte, pendant que Court s'agence de son mieux derrière le dos de sa sauvegarde. L'officier entre, il est suivi du guide et de quelques soldats; le prétendu malade entre-ouvre le rideau du lit, fait son compliment à l'officier et au guide qui étoit de sa connoissance. L'un et l'autre paroissent sensibles à son indisposition, et le lui témoignent. Ils ne

laissent pas cependant de parcourir avec exactitude tous les coins et recoins de la hute. On se baisse même sous le lit pour voir s'il n'y a rien de caché. Mais les recherches sont bientôt expédiées, et on sort. Il reste néanmoins une grange, séparée de la hute, à fouiller : l'officier y court avec une partie de son détachement et n'y trouve rien. Il revient sur ses pas, fait battre au champs, et va à Nîmes rendre compte au lieutenant du roi du succès de son expédition. Cependant le prétendu malade et le ministre se lèvent, dressent une petite table sous une treille qui couvre la porte de l'entrée de la hute, déjeunent et vont passer le jour dans un bois, appartenant au lieutenant du roi, en chassant aux lapins.

Il fut de là dans une autre maison de campagne où un autre détachement se rendit bientôt après luy. Il venoit d'en sortir ; et, s'étant assis au pied d'un saule qui étoit au coin d'un jardin, à quatre pas de la maison, il s'occupoit de la composition d'un discours, lorsque tout d'un coup il vit la maison investie et les sentinelles à quatre pas de lui. Comme elles

se tournoient pour avoir l'œil sur une des portes de la maison qui étoit du côté du jardin, il prit ce moment pour monter avec le moins de bruit et le plus promptement possible sur le saule même où il se cacha parmi les branches qui étoient extrêmement touffues. Il y resta environ une heure qui étoit le tems que le détachement employa pour faire ses recherches dans la maison et d'où il vit, sans être aperçu, tous les mouvemens que les sentinelles se donnoient au dehors, et le départ enfin du détachement. Dès qu'il fut parti, il redessendit au pied de son saule et continua sa composition fort tranquillement. Le sang-froid qu'il conserva dans cette occasion étoit essentiel à sa conservation. Si son âme avoit été émüe à la vue du danger, il eût peut être pris la fuite et c'eût été précisément ce qui l'eût conduit entre les mains des soldats, ne pouvant pas humainement s'écarter de son saule sans être aperçu. Et la tranquillité avec laquelle il retourne à son ouvrage au pied de son saule n'est pas moins résonnée. Il croit qu'il y a beaucoup moins de danger pour luy de rester auprès d'une maison qui vient d'es-

suier les perquisitions des soldats que de porter ses pas dans les lieux où les soldats n'ont pas été, mais où ils pourroient bien aller.

Le zèle, qui se réveilloit par tout, le tenoit dans des continuels mouvemens. De toute part, il étoit appelé pour recevoir de son ministère des secours et une manne sans lesquels, lui disoit-on, les âmes se mouroient. Et comme il se trouvoit alors chargé par l'absence de trois de ses collègues de presque toutes les églises tant de basses Cévennes que du bas Languedoc, et que son zèle pour l'avancement du règne de son divin Maître et son attachement pour les églises ne lui permettoient pas de prendre un moment de relâche, sa santé, qui se trouvoit déjà altérée dès le printemps passé, le fut bien plus dans le mois d'aoust. Il fut attaqué alors d'une fièvre violente, dont les accès duroient jusques à trente heures, sans presque recevoir aucun intervalle de l'un à l'autre; le froid en étoit si excessif qu'aucune couverture ne pouvoit sufire. Après l'en avoir

surchargé, un homme se métoit à travers par dessus non seulement pour les tenir — ses couvertures — en règle, mais aussi pour retenir les mouvemens convulsifs du malade qui étoient extrêmes. La chaleur qui suivoit après ne l'étoit pas moins : elle étoit accompagnée d'une sueur si abondante, qu'elle perçoit jusques aux matelats et qu'on étoit obligé de changer souvent les draps du lit et jusques à douze fois de chemise au malade dans un accès. La fièvre dura dans cette violence l'espace de cinq semaines, et fit craindre que le malade enfin n'y succombât. Les églises en furent allarmées, et rien n'égalait l'ardeur des vœux que l'on fesoit par tout pour le rétablissement et la conservation du pasteur. Il n'étoit pas jusques aux inspirés, quelque contraire qu'il leur eût toujours été, qui n'en formassent pour son rétablissement.

C'est dans ce tems-là que deux des plus célèbres prophétesses, Lucrece Gaignon et Jeanne Valadier, eurent sur son compte des songes et des visions assés singuliers peut-être pour mériter d'être raportés.

La première vit en songe une montagne

fort haute et extrêmement scarpée sur le sommet de laquelle Court s'efforçoit d'atteindre. La prophétesse venoit après, montée sur un mulet dont les quatre fers de pieds se détachent tout à coup. La prophétesse, qui s'en aperçoit, implore le ministère de Court pour les ramasser; celui-ci rejette avec indignation la prière qu'on luy en fait : il ne veut pas que des bagatelles le détournent ou le retardent même d'un moment d'arriver au but qu'il se propose; il ne daigne pas même regarder la prophétesse en lui répondant. Il continue la route, et comme il arrive sur le sommet de la montagne, un coq qui s'y trouve se met à chanter. Tel fut le songe. Quelle en fut l'explication? La voici en deux mots, et dans les termes qu'elle fut donnée à la prophétesse qui, passant du songe à l'extase, dit dans l'inspiration, en présence de quelques personnes du parti : « La montagne, c'est l'Eglise; les efforts de mon serviteur pour arriver au sommet de cette montagne, sont les soins qu'il prendra pour procurer la paix à cette Eglise, et pour la consoler, l'instruire, et l'affermir dans le tems

de ses épreuves ; les quatre fers du mulet détachés sont des simboles des avantages temporels ; l'indignation qu'a témoignée mon serviteur à la prière que tu luy as fait de les relever, marquent son mépris pour toutes les offres avantageuses et les propositions qui luy seront faites pour le détourner du service de mon Eglise ; son arrivée au sommet de la montagne désigne qu'il sera conservé jusqu'à la délivrance de mon Eglise ; le coq qui a chanté, comme il est arrivé au sommet de la montagne, est le symbole du prince quy accordera cette délivrance ; et le chant de ce coq à la vue de mon serviteur est la marque que ce prince accordera cette délivrance aux prières et aux sollicitations de mon serviteur. »

L'autre prophétesse ne le céda point à celle-ci en songes et en visions. Court lui parut élevé sur un grand théâtre environné des princes et des grands, tous empressés à l'écouter et tous luy accordant une audience de[s] plus favorables. Il ne s'agissoit pas de moins dans tous ses discours que des grands intérêts de l'Eglise, et tout ce qu'il disoit en

faveur de cette Eglise étoit suivi du plus heureux succès.

Mais c'e[st] trop longtems s'arrêter à des songes et à des visions. Je n'en eusse pas même parlé, si elles n'avoient pas fait dans ce tems-là beaucoup d'impression sur les esprits non seulement de ceux qui croyoient aux prétendus prophètes, mais même de ceux qui n'y croyoient pas, et à cause de leur singularité, et parce qu'elles flatoient les désirs qu'on avoit qu'il plût à Dieu de rétablir et de conserver un ministre aussi cher que l'étoit Court à l'Eglise.

« Nous avons beaucoup craint pour votre vie, » lui disoient les premiers, « mais à présent nos craintes sont finies. La Providence s'intéresse trop à sa conservation, elle qui la destine à des ouvrages de longue haleine et de[s] plus intéressans pour l'Eglise. »

Au bout de cinq semaines, les accès lui donnèrent quelque relâche : une prompt guérison sembloit même en devoir être la suite. Mais ils revinrent après un mois de convalescence, toutefois avec beaucoup moins de violence que la première fois, et

seulement de deux jours l'un. Les besoins où étoient les églises de son ministère étoient trop pressans, pour luy permettre de se soigner autant que son état l'eût demandé. Il reprit ses fonctions et les exerça dans le jour d'intervale que lui donnoit la fièvre; c'est ainsi qu'il agit constamment l'espace de dix mois qu'elle dura encore. Il alloit de lieu en lieu, remplissant tous les actes de son ministère, comme s'il eût été en pleine santé. Mais les accès, n'étant pas toujours d'accord avec les calculs, devançoient souvent l'heure ordinaire, et alors ils le surprenoient ou occupé dans les assemblées ou en s'en retirant, lorsqu'il lui restoit encore beaucoup du chemin à faire avant que de trouver une retraite, où il pût prendre un repos nécessaire. Alors l'embaras et la peine étoient extrêmes. Il n'avoit point de cheval, et toute sa ressource étoit, au moment qu'il n'en pouvoit plus, d'accepter les bras de deux amis qui, se les étant croisés et se tenant par les mains, l'asseioient dessus, et, luy s'apuyant des siens sur leurs épaules, l'emportoient ainsi avec beaucoup d'embaras et d'incom-

dités. Il lui arriva encore, pendant le cours de cette maladie que souvent dans le tems qu'il étoit dans l'accès, on venoit donner l'allarme dans le lieu de sa retraite et qu'il étoit obligé d'en sortir sur le champ malgré la violence du mal et l'état de foiblesse où il se trouvoit. C'est en particulier ce qui luy arriva, un jour qu'[il] pluvoit à verse et pendant la nuit la plus obscure. Il venoit de sortir du froid de la fièvre et entroit dans le plus haut degré de chaleur, lors qu'on vint avertir son hôtesse (1) qu'on avoit vû un traître, reconnu pour tel, qui rôdoit au tour de sa maison et qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût bien tôt investie par des soldats. Cette bonne femme fut si effrayée de l'avis, que, malgré toute la peine qu'elle s'en fesoit, elle demanda avec instance au malade de sortir incessamment de sa maison. Celuy-ci, consultant moins ses forces, la noirceur de la nuit et la pluye qui tomboit à verse, que l'état de cette pauvre femme, fit sur le champ

(1) « C'étoit une veuve nommée *Rouvergas* du lieu de *Castagnolles*. » (*Note de Court.*) — *Castagnolles*, commune du canton d'*Uzès*.

ce qu'elle demandoit. Il est inconcevable combien il eut à souffrir et de la pluie au dehors, et de l'ardeur de la fièvre qui le consumoit en dedans, de l'obscurité de la nuit et des mauvais chemins. L'histoire rapporte que l'empereur Charles-Quint, surpris à Inspruck par les ennemis, fut si saisi de crainte qu'il fut obligé, quoique malade et malgré les grandes pluies, d'en partir la nuit. Mais l'histoire ajoute que ce fut en litière éclairée de flambeaux, et en grande compagnie, le roi Ferdinand, son frère, les ambassadeurs, des princes étrangers et toute sa cour étant à sa suite (1). Mais aussi quelle comparaison entre Charles-Quint et un petit ministre de Cévennes ? Heureux encor si

(1) « Cet événement est de l'an 1552. C'étoit le duc Maurice électeur de Saxe, et l'armée des confédérés qui avoit surpris l'Empereur. L'historien de Thou dit que c'étoit un spectacle singulier de voir tous ces seigneurs marcher à pied, faute de chevaux, par des chemins glissans et fangeux, et les maîtres et les valets confondus ensemble, se prêtant réciproquement la main dans une si fâcheuse conjoncture qui les rendoit tous égaux. Au reste, la fuite de l'Empereur fut trouvée messéante et peu digne de ce fier vainqueur qui, cinq ans auparavant, avoit donné des fers à toute l'Allemagne. » Voy. de Thou, t. II, liv. X, p. 58. (Note de Court.)

celuy-ci, au bout d'une assés longue marche, eût trouvé un lit dont il eût eu si grand besoin. Mais à la première retraite qui s'offroit à luy, il s'y trouva malheureusement des domestiques catholiques qui ne luy permirent pas d'entrer. Cependant son état toucha si sensiblement le maître, qu'après avoir long temps réfléchi, il trouva enfin le moyen d'occuper son domestique de manière que le malade put gagner un des apartemens sans être aperçu. Mais ce ne fut qu'après avoir été long tems encor exposé à la pluye.

Entre plusieurs autres aventures qui lui arrivèrent pendant le cours de cette maladie, nous en rapporterons encore une. Pendant les fêtes de Noël de cette année, il avoit convoqué une assemblée près de S^t-Jean-de-Gardonnèques dans un lieu appelé Gachard. Quelques soldats revenant de la picorée, s'étant aperçus de quelques pelotons de gens qui marchaient à petit bruit, dans la pensée qu'ils revenoient d'une assemblée, formèrent le dessein de les arrêter et se mirent aussitôt à les poursuivre. Un des fuyards qui savoit que Court devoit arriver du même côté, cou-

rut au devant de luy pour l'informer de ce qui se passoit. Il étoit si hors d'haleine, il paroissoit si effrayé, et parloit avec tant d'émotion, que le seul guide dont Court fût accompagné, se croyant déjà entre les mains des soldats, prit la fuite avec tant de précipitation que Court eut bien de la peine à le faire revenir; il y réussit néanmoins, et l'ayant un peu calmé, il le fit convenir qu'il ne falloit pas fuir avec cette précipitation, que les soldats étant occupés à arrêter ceux de leurs gens qui étoient les plus avancés ne seroient pas sitôt après eux, qu'ils avoient tout le tems nécessaire en allant au petit pas d'ailer chercher quelque lieu de sûreté. Mais la prudence ne leur permettant pas de chercher cet asile dans aucune des maisons voisines, et les forces de notre Court étant déjà épuisées, soit par les fonctions qu'il venoit de remplir, soit par la veille ou la marche, et plus que tout cela par l'accès qui commençoit de le prendre, ils furent obligés de quitter le chemin et de gagner dans des vignès soutenues par des hautes terrasses qui s'élèvent les unes sur les autres et d'autant plus difficiles à grim-

per que la pierre étoit fort glissante à cause de la neige qui avoit tombé ce soir-là. On ne sauroit bien représenter la lassitude et la faiblesse de notre malade, et combien il eut à pâtir dans cette pénible manœuvre. Ses forces épuisées, il se réfugia dans une petite cabane qui se trouva heureusement dans l'une de ces vignes. C'est là qu'il passa le reste de la nuit dans l'un de[s] plus rudes accès qu'il eût encor souffert, le pied mouillé, sans feu et sans secours, et malgré la rigueur du froid dans une sueur de[s] plus abondantes, et qui se sécha sur luy, faute de chemise, lorsque l'accès fut sur son déclin. Il étoit bien tard le lendemain, avant qu'il put se procurer le moindre rafraichissement, et ce ne fut qu'après qu'il eut été exactement informé par l'un de ses hommes qu'il avoit envoyé à St-Jean, de quelle manière tout s'étoit passé dans la rencontre des soldats. Il aprit que ces soldats n'étoient point un détachement, qu'ils venoient de voler les jardins du voisinage, et qui, comme je l'ay déjà dit, soupçonnant que les gens qu'ils avoient aperçus revenoient d'une assemblée, s'étoient

dit qu'il y auroit une meilleure capture à faire pour eux, s'ils pouvoient les arrêter, qu'aux jardins des paisans qu'ils venoient de fourager, — parce qu'après les avoir arrêtés ils pensoient qu'ils composeroient avec eux pour leur liberté; que suivant cette idée, ils s'étoient mis après eux, et en avoient arrêté deux qui, pour se délivrer de leurs mains, leur avoit donné quelque argent, et qu'en demandant davantage les prisonniers les avoient menacés de les dénoncer, comme voleurs, à l'officier commandant, ce qui avoit produit leur liberté.

Quelques tems avant cette dernière aventure, Court avoit fait beaucoup de progrès chez les protestans de la ville d'Anduze où il avoit fait quelque séjour. Il y avoit réveillé le zèle, multiplié le nombre de ceux qui donnoient gloire à Dieu par une profession moins timide qu'auparavant, plus pure et plus publique de leur foi; et il y avoit tenu diverses petites assemblées qui se conyoquoient dans des caves, après en avoir bien bouché les soupiraux avec des sacs remplis de laine ou avec des matelats. Il étoit de là venu à S'

Jean où il tint diverses autres assemblées, outre celle de l'avanture que nous venons de rapporter. De St-Jean, il passa à St-Hipolite où son ministère ne fut pas accompagné de moindres succès. La fièvre ne l'arrêtoit point, et il ne se donnoit pas même le tems de faire de remèdes : à l'exemple du Sauveur des hommes, ce qui luy tenoit le plus au cœur étoit de faire la volonté de celuy qui l'avoit envoyé et d'accomplir son ouvrage.

Entre les diverses assemblées qu'il convoqua aux environs de St-Hipolite, il y en eut une en particulier qui fut fort nombreuse. Elle devoit se tenir dans une caverne appelée le *Roc de la Campagne*. Mais cette caverne, qui jusques ici n'avoit jamais été remplie à demi, se trouva si petite qu'elle ne put pas contenir la moitié du monde qui s'y étoit rendu. On fut obligé d'en sortir malgré la rigueur de la saison (1) et de s'aller camper en rase campagne. La nuit fut très froide; mais ce qu'il y avoit de singulier, c'est qu'il sembloit que le zèle et la piété des assistants

(1) « C'étoit en janvier. » (Note d'Antoine Court.)

ne leur permettoit pas d'y prendre garde.

Quinze jours après cette assemblée, Vesson en convoqua une du côté d'Anduze qui fut dénoncée. Les troupes fondirent dessus et y firent soixante et douze prisonniers qui furent menés en triomphe dans Anduze. Cette malheureuse affaire eut quelque suite. Les puissances en prirent occasion de faire adresser de sévères réprimandes pour le passé à ceux des protestans en particulier qui paroisoient avoir le plus de zèle, et de fulminantes menaces pour l'avenir s'ils ne changeoient. Court étoit logé dans ce tems là chez un nommé Bonhoure, à S^t-Hipolite. Cet hôte fut mandé par de La Haye, gouverneur de cette ville. C'étoit pour lui dire qu'il avoit appris qu'il étoit un de plus zélés arcabouts des assemblées et qu'il donnoit même retraite aux ministres dans sa maison, mais qu'il veilleroit de si près sur sa conduite qu'il ne tarderoit pas à le faire repentir de ses mauvaises manœuvres. Bonhoure retourna fort effrayé auprès de son ministre. Il lui rapporta le discours que le gouverneur venoit de lui adresser. Court tâcha de rassurer son hôte et pro-

posa d'aller demander à un voisin, chez qui il avoit pratiqué une cachette, de le recevoir dans sa maison. Celui-ci plus effrayé encore que l'hôte, refusa absolument d'entendre à la proposition. Le seul parti qu'il y eut à prendre pour redonner le calme à des gens aussi allarmés fut que le ministre abandonnat sa retraite et qu'il sortit de la ville ; c'est aussi ce qu'il fit.

Peu de tems après, il quita le canton et porta son ministère du côté de Nîmes.

Sur la route, il entra dans un cabaret pour y prendre quelques rafraichissemens. Il n'y eut pas resté un quart d'heure qu'il y vit entrer un homme fort bien mis. C'étoit le commandant d'une garnison qu'on venoit d'établir depuis peu dans un lieu appelé Fonds sur Gajan (1), et dont Court n'avoit pas été informé. Il ne fut pas long tems à ignorer qui étoit celui qui venoit d'entrer, car sur le chant celui-ci l'interroge d'où il vient et où il va, et il le lui demande d'un ton et dans des termes à faire voir qu'il parloit avec autorité. Quoi

(1) Commune du canton de S^t-Mamert (Gard).

que Court ne fût pas préparé à des questions auxquelles il ne s'attendoit pas, il y répondit avec tant de sérénité qu'il ôta au commandant même jusques aux moindres soupçons qu'il fût un homme suspect. Et, pour achever de le dépaïser, il luy dit avec un aise qui lui étoit familier et qui ne l'abandonnoit pas, même dans les plus grands périls, que s'il avoit quelque chose à ordonner à Nîmes où il alloit, il le prioit de l'honorer de ses commandemens, qu'il s'en acquiteroit et avec exactitude et avec zèle; et comme il vit que le commandant restoit coi en suspend, sans répondre, il le pressa de nouveau de le charger de l'honneur de ses ordres. Alors le commandant, prenant la parole, luy dit qu'il étoit très sensible à ses obligeantes offres de services, qu'il avoit deux lettres à faire jeter au courrier, mais qu'elles n'étoient pas cachetées et qu'il craindroit de le trop retarder, s'il le prioit de les attendre. Court répondit qu'il n'étoit pas pressé et qu'il les attendroit très volontiers. Le commandant entre dans son cabinet, Court l'y suit avec une chandelle allumée, et celui-ci fait les en-

velopes de[s] lettres, les cachète, et y met la subscription : une est pour le duc de Roquelauré, et l'autre pour l'intendant Basville. A ces adresses, Court ne doute pas qu'il n'y soit fait mention de luy. Mais ce qui lui fait de la peine, c'est son compagnon de voyage qui, dans la pensée de le rassurer, se présente à la porte du cabinet, mais qui étoit si désigné par une balafre qu'il avoit au visage que Court craint qu'il ne soit reconnu ; c'est encor un espion du commandant qui entre dans le cabinet et qui donne des avis. Ce n'est pas tout : le commandant, en remettant les lettres, demande à l'obligeant porteur d'avoir la bonté de dire son nom. Celui-ci, sans hésiter et sans laisser paroître aucune surprise, l'articule parce qu'il étoit moins connu par son nom véritable que par un surnom qu'il portoit alors. Le commandant lui demande encore d'avoir la bonté de lui dire dans quelle maison et dans quel quartier de la ville de Nîmes il loge. Court répond encore sans hésiter que c'est dans la maison de M. Dardaillon, au-dessous du petit Cours. Le commandant satisfait remet les lettres et

prie notre Court d'avoir la bonté de le[s] faire remettre, le soir même, au courier; celui-ci le promet et prend congé. Ainsi se tire-t-il d'une aventure qui pouvoit lui être des plus funestes et des mains d'un homme dont le principal emploi étoit de le faire arrêter, et qui vraisemblablement avoit son signalement. Son compagnon auroit bien voulu savoir le contenu des lettres. Elles auroient peu même leur fournir des lumières nécessaires. Mais Court auroit cru commettre une infidélité de les ouvrir; quelques avantages qui leur en eût pu revenir, il aima mieux s'en priver et les envoyer religieusement au courier telles qu'on les luy avoit données : c'est aussi ce qu'il fit le jour même.

Il ne fut pas long tems du côté de Nîmes. Après y avoir visité les églises et convoqué quelques assemblées, il remonta en Cévennes pour assister à un synode qui se tint le 2 de mars (1). Il y fut choisi à la pluralité des

(1) Mars 1717. C'est dans ce synode que furent adoptés les réglemens du Synode tenu précédemment en Dauphiné le 22 août 1716, et c'est le premier dont on possède les réglemens.

suffrages avec Corteiz pour administrer les sacremens. Ce dernier avoit déjà administré deux fois la Cène, une fois en Dauphiné, conjointement avec Roger, et l'autre à l'église d'Anduze. Court ne l'avoit jamais voulu entreprendre, et, quoi qu'élus et autorisés pour le faire par ce synode, il s'en abstint encore l'espace de dix-huit mois. Ce n'est pas qu'il ne se crût en droit de le faire. Il savoit que l'élection des ministres appartient à l'Eglise et que la Réformation s'étoit établie sur ce principe; il avoit de plus la décision de l'église de Genève; mais il craignoit que les infirmes dans la foi ne le crussent pas assez autorisé et que s'il arrivoit qu'ils participassent de ses mains, il ne naquît chez eux dans la suite de[s] scrupules qui troublassent leur piété. Il croyoit qu'il falloit commencer par y préparer le peuple et le convaincre peu à peu du droit que l'Eglise a de s'établir des pasteurs, et de les revêtir de toute l'autorité nécessaire pour prêcher la Parole, administrer les sacremens et exercer la discipline. C'est à quoi aussi il s'occupa avant que de faire usage du droit qu'on luy avoit donné dans ce synode.

Il n'oublia rien pour seconder, affermir et augmenter les bons sentimens que l'espérance d'un heureux changement dans l'état des protestans en France faisoit naître dans presque tous les esprits. Il se donna des mouvemens difficiles à exprimer pour profiter de ces heureuses dispositions. Il fit recevoir la prédication dans un grand nombre des lieux où l'on n'avoit pas eu le courage depuis bien longtems d'y entendre même prononcer le nom de prédicateurs. Par tout où il établissoit des églises, il obligeoit les principaux des protestans de chaque communauté de s'assembler en sa présence, et de se choisir entre eux ceux qui étoient estimés avoir le plus de talens, de zèle et de piété, et dont les mœurs étoient le plus en réputation, pour exercer parmi eux dans l'église la charge d'anciens. Dès que la nomination avoit été faite, il adressoit un discours à ceux qui avoient été élus, qui rouloit sur l'importance des engagements et des devoirs dans lesquels ils alloient entrer et qu'il leur détaillait, sur les exhortations à s'en bien acquiter qu'il accompagnoit des plus puissans motifs.

Après quoi, il exhortoit ceux qui les avoient élus de les reconnoitre pour les assesseurs des ministres dans la conduite de l'Eglise, de leur obéir comme tels et de les seconder autant qu'il dépendroit d'eux dans les fonctions de leurs charges et de les y encourager par une conduite quy répondit à leurs soins.

Comme il montoit cette année dans les hautes Cévennes pour y fonder des nouvelles églises, le prêtre du lieu de S^t-Martin-de-Lansuscle eut l'audace d'arrêter deux de ses gens qui l'accompagnoient et de leur demander avec un ton de maitre d'où ils venoient et où ils alloient. Il l'avoit laissé passer lui, sans luy rien dire, et pas un de paisans qui étoient autour du prêtre n'avoit sourcillé. Court n'e[ut] pas entendu qu'on arrêtoit ces deux hommes qu'il rétrograde promptement et vient demander au prêtre par quel ordre il s'avise d'arrêter les passans, et quelle est donc son autorité pour que l'on soit obligé de lui dire ni d'où l'on vient ny où l'on va. Il dit cela d'un ton si élevé que le prêtre, craignant déjà pour sa vie, fit ce qu'il put pour excuser sa démarche. Court, feignant de

s'en contenter, dit à ses gens de le suivre et continue sa route.

Au commencement de cette année (1718), il eut le malheur de perdre un de ses collègues. C'étoit un jeune homme de beaucoup d'espérance. Il avoit été arrêté au retour d'une assemblée tenue proche d'Alais (1). Il fut conduit à Montpellier par un détachement de cinquante hommes. Plusieurs zélés avoient formé le projet de l'enlever sur la route. On croyoit que la chose étoit facile, en dressant une embuscade entre Durfort et Quissac. Peut-être l'auroit-elle été en effet. Mais Court, qui fut consulté sur la matière, craignant que l'affaire n'eut des suites fâcheuses, fut d'avis qu'il valoit encor mieux qu'Etienne Arnaud (c'étoit le nom du prévenu), sellât les vérités de l'Évangile par une mort qui seroit édifiante et dont l'Église tiroit du fruit, que si par son enlèvement on attiroit du blâme sur la religion et des fâcheuses affaires sur la province. Le présidial de Montpellier refusant de se prêter aux vues

(1) Le 17 décembre 1717.

de M. de Basville dans le jugement du prévenu, celui-ci fut transféré à Nîmes par les ordres de Basville, pour y être jugé. Basville s'y rendit lui-même et, ayant fait assembler quelques membres du présidial, il le fit condamner, le 20 janvier, à être pendu. La sentence fut exécutée, le samedi vingt-deuxième du même mois, dans Alais. Arnaud mourut avec une constance et une fermeté héroïques.

Quoi que Court fût assuré que cette mort seroit plus propre à encourager ses confrères que de porter la moindre atteinte à leur persévérance, il ne laissa pas que de leur écrire dans les vûes de la fortifier et de les affermir dans leur vocation.

Il avoit disposé, avant la mort d'Etienne Arnaud, un jeune homme, Jean Bétrine, de se consacrer au service des églises ; et, dans ce dessein, il l'avoit pris avec lui et lui avoit fourni toutes les lumières et tous les secours qui étoient en son pouvoir pour l'en rendre capable. Ce jeune homme se présenta dans un synode tenu le 7^e février, c'est-à-dire quinze jours après la mort d'Arnaud, pour y être

examiné et pour y être reçu au nombre de ceux qui prêchoient l'Évangile. Il fut agrégé, et ainsi il remplassa la perte que l'Église venoit de faire par la mort d'Étienne Arnaud.

Court ne se borna pas à ce jeune homme. Il craignoit trop que, par les soins des ennemis à faire périr les pasteurs, et que, par des pareilles aventures à celle d'Arnaud, [ces événements] ne privassent bientôt l'Église de tous ces chefs, pour ne se pas donner les soins dont il étoit capable pour procurer à cette Église de nouveaux sujets qui servissent tous ensemble et à seconder ceux qui existoient déjà, et à remplacer ceux que la mort pourroit enlever. Il réussit, cette année, auprès d'un autre jeune homme de grande espérance, qui se consacra à cette bonne œuvre, mais qui ne fut agrégé que l'année suivante.

Après avoir visité les églises établies en Languedoc et en Cévennes, pour les affermir dans la foi et les soutenir contre les impressions qu'auroit peu faites sur quelques-uns de leurs membres la mort d'Étienne Arnaud, Court partit dans le haut Languedoc, dans le dessein d'y fonder des églises et d'y faire re-

cevoir, s'il étoit possible, la prédication. Cortez voulut être de la partie. Ils se mirent en chemin au mois de mars. Ils formèrent des assemblées en plusieurs lieux : à Cournonteral, à Cournonsec, à Villeneuve, à Montagnac, à Faugère et à Bédarieux ; et ils eussent porté plus loin leur ministère, si la prudence de leur conducteur, nommé Chapel, avoit secondé son zèle. Mais il en manquoit totalement, et, si le païs eût été garni de troupes, ils auroient tout risqué. Ils eurent à essuier beaucoup de difficultés dans ce voyage, et plus d'une fois ils se virent contraints de se réfugier à la campagne ou de loger au cabaret, faute de trouver des gens assés courageux qui voullussent leur donner retraite dans leurs maisons.

Quelques personnes entreprirent de contester l'autenticité de leur mission, et leur demandèrent leur lettre de créance. Cortez, qui étoit muni de quelques vieux parchemins qui contenoient l'aprobation que quelques ministres réfugiés luy avoient donné d'aller prêcher en France, voulut les montrer ; mais Court s'y opposa, et, prenant la Bible et la

présentant aux contredisans, leur dit que c'étoit là leur lettre de créance et leurs épîtres de recommandation ; qu'ils n'en avoient pas d'autres ; que la doctrine contenue dans ce S^t Livre étant la matière de leurs discours, c'étoit à ceux à qui ils s'adressoient de les recevoir ou de les rejeter ; qu'ils pourroient pourtant ajouter à cette preuve de leur mission celle de l'aprobation de plusieurs compagnies des églises établies au bas Languedoc et aux Cévennes assemblées en synode, et que l'Eglise ayant le droit incontestable de se choisir des ministres lorsqu'elle en manque, cette aprobation valoit une mission en forme. Ce discours, prononcé avec fermeté et par un homme qui paroissoit avoir une grande confiance dans la bonté de sa cause, fit assés d'impression sur l'esprit de[s] contredisans pour les engager d'assister à une assemblée. Court, qui prêchoit ce soir-là, le fit assés bien pour mériter des applaudissemens même de ceux qui venoient de luy contester sa mission. Mais la peur que de tels applaudissemens ne fussent pour lui une matière d'orgueil, un de la compagnie lui dit

avec liberté que le discours qu'il venoit d'entendre lui avoit paru bon, mais qu'il étoit persuadé que celui qui l'avoit récité n'en étoit pas l'auteur. Le jeune prédicateur, sans s'offenser, se contenta de répondre qu'il luy importoit peu qu'on le crût l'auteur ou non du discours qu'il venoit de prononcer, pourvu qu'on l'eût trouvé bon et qu'on en profitât; qu'il pourroit ajouter cependant qu'il l'avoit réellement composé et dans un lieu où il n'étoit pas trop bien à son aise, et où il n'avoit pour toute bibliothèque qu'une Bible et pour table qu'une pierre qui reposoit sur ses genoux.

Cependant, comme de telles contradictions pouvoient être de conséquence et retarder les progrès de la prédication, nos deux prédicateurs formèrent, dès lors, le projet de passer dans les pays étrangers pour demander à quelque académie l'ordination en forme. Et pour s'affermir dans ce dessein, Court fit remarquer à son collègue qu'Edésius et Frumentius en avoient usé de même; qu'après avoir converti les Indiens ils avoient

été à Alexandrie demander à S^t Athanaze l'ordination, et qu'après l'avoir reçue, ils s'en étoient retournés auprès de leurs convertis pour affermir leur foi.

Ce dessein étant communiqué à un synode, tenu en Cévennes le 3 de may, fut approuvé et confirmé.

Il fut néanmoins trouvé à propos que les deux prédicateurs ne quitteroient pas tous les deux à la fois les églises et qu'ils ne passeroient que l'un après l'autre dans les pays étrangers. Il fut convenu que, comme Cortez avoit sa femme à Genève et qu'il avoit dessein de l'aller voir, il partiroit le premier avec des lettres de recommandations auprès des professeurs Pictet et Léger.

Il partit en effet; et, ayant communiqué ses vûes et remis les lettres de recommandations dont il étoit muni aux personnes à qui elles étoient adressées, il y eut une conférence secrète sur la matière entre quelques amis de Genève, du nombre desquels fut le marquis Duquesne (1) : celui-ci connoissant

(1) Le marquis Henri du Quesne (1652-1722) était l'aîné des

particulièrement Peprune, homme de considération, qui avoit longtems enseigné les langues à Zurich, et comme le résultat de la conférence étoit qu'on ne connoissoit pas de lieu plus convenable que Zurich pour parvenir au but que l'on se proposoit, on initia Peprune dans le secret, et on l'obligea d'écrire fortement à ses amis pour l[es] engager à faire réüssir auprès des ecclésiastiques le dessein qui y alloit amener Corteiz. Ces recommandations furent efficaces. Corteiz fut examiné et receu.

Il repartit pour [la] France et fut de retour en Cévennes, au mois de novembre.

Il se tint alors un synode (1) où Court devoit demander son congé pour passer dans les païs étrangers dans les mêmes vües et pour le même dessein que Corteiz. Il fut prévenu dans sa demande par des considérations que le synode fit sur ce sujet. La saison étoit trop avancée pour entreprendre un voyage de longue haleine; on avoit un ministre receu, ce-

quatre fils de l'amiral Abraham du Quesne. Il s'étoit réfugié en Suisse à la veille de la Révocation.

(1) Au mois de novembre 1718.

luy-ci en pouvoit consacrer un autre ; il étoit inutile d'aller chercher loin ce qu'on avoit tout près ; c'étoit exposer un prédicateur sur lequel sembloit reposer en particulier l'espérance des églises à des dangers , grands en eux-mêmes, qui pouvoient avoir les suites les plus allarmantes et d'autant plus dignes à être évités qu'il n'étoit ni du bien de l'Eglise , ni nécessaire de les risquer. Ainsi on conclut de travailler à faire désister Court de son projet, et à l'engager à consentir qu'il fût consacré par le synode même. Il luy en faisoit quelque peine dans la pensée que son ministère n'en fût moins efficace par la différence que le peuple pourroit peut-être mettre entre une vocation reçue dans une académie étrangère et celle d'un synode où il n'y avoit qu'un seul pasteur. Cependant, les désirs et les raisons du synode lui ayant été exposés dans les termes les plus forts et les plus touchans aussi bien que la crainte qu'on avoit de le perdre, il se laissa gagner et consentit à être examiné. Aussitôt il fut établi par le synode M. Colom, vieillard respectable, homme distingué par sa piété et par ses

lumières, pour être joint à Corteiz dans l'examen qu'on devoit faire au jeune prédicateur.

Cet examen roula sur divers articles de théologie et sur quelques-unes des matières controversées entre les protestans et l'Eglise romaine. Court s'en tira avec applaudissemens, et je craindrois de n'être pas cru si j'entreprendois de rapporter la satisfaction qu'en témoigna toute l'assemblée. Mais ce n'étoit rien en comparaison de ce qui se passa ensuite dans l'assemblée publique de plusieurs églises convoquées la nuit du jour même pour y imposer les mains au jeune prédicateur. La scène fut des plus touchantes. Court exposa lui-même, dans un discours fort étendu et qu'il adressa à l'assemblée, les devoirs des ministres. Il y traita de la nécessité et des avantages de la prédication. Il y releva la gloire de la Providence qui, touchée enfin des malheurs de son Eglise en France, luy suscitoit des ministres dans le tems même que ses ennemis étoient les plus acharnés à sa ruïne. Il demanda les secours des prières de toute l'assemblée pour obtenir du ciel la grâce de remplir avec un nouveau zèle le

nouveau grade dont il alloit être revêtu et toutes les vertus nécessaires pour le pouvoir faire avec succès. Tout ce qu'il dit fut exprimé avec tant de zèle, avec tant d'onction, le prédicateur en paroissoit si rempli et si pénétré luy-même, que tout l'auditoire fondoit en larmes. On ne sauroit rien ajouter aux mouvemens et aux sentimens divers qui furent exprimés par toute l'assemblée, lorsqu'on le vit à genoux et Corteiz lui posant la Bible sur la tête, les mains jointes, lui donnant, au nom de J.-C. et par l'autorité du synode, le pouvoir d'exercer toutes les fonctions du ministère. C'étoient des cris de joye, d'admiration, de louange, d'actions de grâces et de ravissemens. C'est au milieu de ces transports et de ces ravissemens que M. Colom, ce vénérable et respectable vieillard, qui avoit été joint à Corteiz pour l'examen du jeune ministre, élevant la voix et tout couvert des larmes de joye et de reconnoissance, il s'écria : « M. f., nous couronnerons une solemnité qui met le comble à nos vœux, qui remplit nos âmes d'une joye si vive et si juste, nous la couronnerons par le chant des paroles du

psalmiste, tirée du pseume cent deuxième :

En regitre sera mise
Une si grande entreprise
Pour en faire souvenir
A ceux qui sont à venir ;
Et la gent à Dieu sacrée,
Comme de nouveau créée,
Luy chantera la louange
De ce bienfait tant étrange.

L'événement étoit en effet si nouveau et si extraordinaire qu'on avoit vu rien de semblable en France depuis la révocation de l'édit de Nantes.

L'acte d'instalation qui luy fut délivré par ordre du synode portoit qu'on l'avoit entendu proposer l'espace de trois [ans] et demi (1) avec beaucoup d'édification, qu'on n'avoit rien trouvé dans sa conduite et dans ses mœurs qui fût indigne d'un ministre de l'Évangile, que le synode, composé d'environ soixante pasteurs, proposans ou anciens, avoit souhaité unanimement qu'il fût examiné

(1) « On vouloit dire en Cévennes où le Synode se tenoit, car autrement il y en avoit cinq ans et quatre mois qu'il prechoit. Mais il n'avoit porté son ministère en Cévennes qu'au mois de mars 1715. » (Note de Court.)

sur la théologie et qu'il proposât dans une assemblée publique (pour être ensuite reçu ministre), que dans cet examen on avoit trouvé qu'il avoit une doctrine très conforme à l'analogie de la foi et aux règles que la sagesse de Dieu avoit établies dans son Eglise, et que son zèle et son affection pour la religion étoient tout à fait singuliers. Ainsi continuoit-on dans l'acte : « Nous lui avons donné » et conféré l'ordination au saint ministère, » selon la manière de l'imposition des mains » ordonnée dans la parole de Dieu et pratiquée dans nos Eglises réformées, pour » prêcher la pure parole de Dieu, administrer les saints sacremens du batême et de » la S^{te} Cène, et exercer la discipline ecclésiastique et tout ce quy en dépend. » Cette imposition des mains, ajoutoit-on, « est donc fondée : 1^o sur la vie édifiante ; 2^o sur la pureté de sa doctrine ; 3^o sur la manière de bien exposer la parole de Dieu, et enfin sur la demande générale qui en a été faite. Ces rares qualités, disoit Corteiz, se trouvant en luy, par un commun consentement des proposans, des anciens et du troupeau,

je luy ay imposé les mains et donné la main d'association. » On finissoit par des vœux qu'il plut à Dieu de le sanctifier par son S^t-Esprit, de le préserver de la main cruelle des ennemis, de luy être toujours un soleil et un bouclier, de faire réüssir son ministère à la gloire de son grand nom, à l'avancement du règne de son Fils et au salut des âmes. La souscription porte : « Donné en Cévennes, le vingt et unième novembre mil sept cens dix-huit. » L'acte n'étoit signé que par Pierre Corteiz, ministre; Jacques Bonbonnoux, Jean Rouvière, J. Betrines et Pierredon, proposans. L'usage n'étoit point de faire signer les députés des Eglises, crainte que, si les pièces signées venoient à se perdre ou à tomber entre les mains des ennemis, on ne fit à ces députés des affaires fâcheuses.

Il parut dans cette assemblée un marchand libraire qui venoit de Genève, et qui débitoit un sermon de notre jeune prédicateur qu'on avoit fait imprimer dans cette ville-là : c'étoit le premier qu'il eût composé. Corteiz l'avoit pris avec luy lors qu'il étoit passé dans les païs étrangers, et l'ayant communi-

qué au professeur Léger qui, selon les apparences, l'honora de quelque approbation, on forma le dessein, dans l'espérance qu'il produiroit quelque fruit, de le faire imprimer, après y avoir mis une épître dédicatoire pour la mère du jeune prédicateur, où l'on fesoit dire à cette mère par son fils de choses fort touchantes. Le sermon s'étoit vendu publiquement dans les rues de Genève par les colporteurs, jusques à ce que le magistrat en ayant été informé le leur fit deffendre. Les exemplaires que le marchand en avoit portés avec luy dans cette assemblée luy furent tous enlevés dans un instant, et il n'en eut pas pour la moitié de ceux qui en souhaitoient.

Quelques tems avant l'événement que nous venons de rapporter, notre Court, étant logé à St-Hipolite chez son ancien hôte Bonheure, l'intendant de Bernage arriva dans cette ville et sur le champ en fit fermer les portes et mit toute la garnison en mouvement. Partie courut sur les remparts, une autre fut destinée à former des piquets d'espace en espace, et l'autre prête à courir par tout où l'ordre pourroit l'appeller. On vint

avertir Court de tous ces mouvemens qui allarmèrent extrêmement son hôte. Il ne savoit pas trop bien ce qu'il en devoit penser lui-même. Voyant que la frayeur étoit répandue dans la maison et qu'il pouvoit en effet y avoir quelque danger pour luy, qu'il n'y auroit rien d'extraordinaire que ces mouvemens l'eussent pour objet, et n'y ayant pas moyen de sortir de la ville, il dit à son hôte qu'il ne voyoit qu'une ressource, mais qu'elle lui paroissoit sûre : c'étoit d'aller demander de sa part à un jeune homme nommé de Langle, prosélyte de quelques jours, mais plein de zèle, et fils de l'homme le plus bigot de la ville, de le recevoir dans une maison de son père qui n'étoit pas éloignée des remparts, et qu'assurément, quelques exactes que fussent les recherches, on ne s'aviseroit pas d'en venir faire dans cette maison, celle de la ville de toutes la moins suspecte. Bonheure y courut, et le jeune de Langle se prêta avec tout l'empressement possible à la proposition. Pendant qu'il va d'un côté tout préparer pour recevoir son hôte, Bonheure se hâte d'en venir donner avis au ministre,

qui, pour tranquiliser ceux de sa retraite, en étoit déjà sorti et attendoit sur une esplanade le retour de son messager. Dès qu'il est arrivé, il le suit de loin en loin et entre dans son gîte, où il passa tranquillement la nuit, pendant que toute la ville est dans les alarmes. On seut le lendemain qu'on n'en vouloit pas à luy, mais à un homme de la ville qu'on accusoit de quelque crime d'Etat.

Revêtu du ministère dans les formes, il ne demeura point oisif. Il quita les Cévennes, visita une partie des églises de la Vaunage, celles des environs de Nîmes, et administra partout la S^{te} Cène.

Au commencement de l'an 1719, il forma le dessein de former des nouvelles églises dans un canton appelé en termes du pais la Lussanenque; son ministère y fut accompagné d[es] plus heureux succès.

Ce qui augmenta de beaucoup ses travaux, c'est qu'il se vit encor une fois chargé du soin de toutes les églises, parce que son collègue, après le synode, étoit monté dans le haut Languedoc, tant pour y cultiver et

raffermir les Eglises que pour y en établir des nouvelles.

Ils se rejoignirent dans le synode que Court avoit convoqué pour le 9 de may. Ils se rendirent compte de leurs progrès; et c'étoit un spectacle bien agréable que de les voir bénir Dieu ensemble des heureux succès dont il venoit d'accompagner leur ministère.

Il leur étoit revenu que le célèbre Basnage venoit d'écrire contre les assemblées. Court trouva à propos, pour édifier ce pasteur, qu'on suposoit très mal informé, que le synode luy écrivit un mémoire qui le mît au fait de ce que l'on venoit de faire pour le rétablissement de la religion en France, et qui servit en même temps d'apologie aux assemblées, qu'on disoit qu'il attaquoit dans une lettre imprimée, mais qu'on n'avoit point encor vue.

Comme dès ce tems-là les prédicateurs n'avoient point encor d'émolumens, Court proposa dans ce synode, non pas des assignations (il ne croyoit pas que les églises fussent assés bien affermies pour les engager à autant des contributions mêmes volontaires

qu'il auroit falu pour cela), mais d'en assigner au moins à Corteiz et à Vesson, qui étoient mariés et qui avoient famille. Il obtint pour le premier cinquante écus par an qui devoient être payés en argent et répartis sur toutes les églises, — et quelques sacs de bled et quelques sacs de châtaignes, avec vingt livrés en argent, pour le second.

Avec la lettre de Basnage, il en fut envoyé d'autres des païs étrangers, qui, confondant les assemblées de religion en général avec quelques-unes qui s'étoient faites en Poitou sur les mesures de temples et avec quelque confusion, sembloient les désapprouver toutes, ce qui étoit capable de renverser sinon entièrement l'édifice que Court et ses collègues élevoient avec tant de soins et de périls, et retarder au moins considérablement les progrès de leur ministère. Court en écrivit, dans l'amertume de son cœur, à Genève, d'où ces lettres venoient particulièrement; il représenta, dans des termes vifs et énergiques, le notable préjudice que de telles lettres causoient à un ouvrage qu'il auroit cru devoir mériter les applaudissemens et les em-

pressemens les plus marqués de tout zélé protestant ; il conjuroit , par tout ce qu'il pouvoit imaginer de touchant et de persuasif , tous ceux qui se croyoient appellés à écrire , de ne pas toucher à ces matières , ou , avant que de le faire , de s'informer plus exactement qu'on ne paroissoit l'avoir fait jusques icy de la vérité de[s] choses.

Le pasteur Vial , à qui il s'étoit adressé en particulier , lui marqua en réponse que sa lettre luy avoit fait un singulier plaisir , à cause de la piété dont elle étoit remplie ; que tous les gens de bien avoient une véritable joye de voir le fruit que luy et ses collègues faisoient dans le Désert ; qu'il n'en falloit pas davantage , sans doute , pour les consoler des marques d'indignation que des personnes qui jugent des choses sans en être informées pouvoient lui avoir données ; qu'en son particulier , luy , Vial , il avoit un vrai chagrin d'apprendre qu'on luy eût écrit des lettres injurieuses ; qu'on devoit savoir qu'il n'y pouvoit avoir qu'un zèle sincère et ardent pour le salut du prochain qui peut engager lui (Court) à renoncer à son repos et à exposer

sa vie comme il le faisoit ; qu'à l'égard de deux lettres qu'on avoit écrit des païs étrangers, l'une de M. Basnage et l'autre d'un autre pasteur, [elles] ne devoient point être mises ni l'une ni l'autre au nombre de celles qu'on luy avoit écrit dans le dessein de le mortifier ; que tout ce que l'on avoit prétendu faire dans ces deux lettres, c'étoit de témoigner à toute la France que l'esprit de la religion protestante n'autorisoit point la désobéissance aux princes légitimes, et encore moins la rébellion contre ces princes-là ; que l'on avoit été bien aise de l'avertir, de plus, que les émissaires de l'Antechrist cherchoient à se fourrer parmi eux pour les détourner, s'ils avoient peu, de leur devoir envers Dieu et envers le Roi, et cela sous les apparences de la piété et en faisant semblant de chercher la liberté de l'Eglise. « Et nous ne doutons point, » disoit encor le pasteur Vial, « que ces gens-là et leurs adhérens n'ayent été mortifiés de voir éventé leurs mauvais desseins. Mais pour vous, » ajoutoit-il, « mon cher frère, et pour vos amis, vous devez être bien aise qu'on vous aide à découvrir les dangers qui vous

menacent et qu'on tâche de les prévenir. »

Pour bien entendre ce que l'on vient de lire de la lettre du pasteur Vial, il faut ajouter à ce que j'ay dit plus haut des lettres dont Court se plaignoit, que le bruit s'étoit répandu alors, et qu'on le croyoit fermement dans les païs étrangers que le cardinal Albéroni avoit envoyé des émissaires dans le Poitou pour engager les protestans de cette province-là à se déclarer en faveur de l'Espagne, et que ces émissaires s'étoient érigés en chefs des assemblées que l'on fesoit alors dans cette province, pour parvenir plus facilement au but qu'ils se proposoient. Le fait étoit absolument faux. Mais, en l'établissant comme vrai dans les lettres dont Court se plaignoit, on ne portoit pas seulement atteinte aux assemblées de religion, mais on fournissoit aux puissances le plus légitime sujet de traiter les protestans comme des séditeux et des rebelles. C'est de quoi Court étoit surtout particulièrement fâché. Il auroit voulu qu'avant qu'aucun pasteur eût écrit sur ce sujet, il se fût exactement informé, — et autant que l'importance de la matière le demandoit,

— si la chose étoit véritablement telle que la renommée la publioit, et non écrire des lettres publiques et emprunter la presse pour les répandre plus facilement et avec plus d'abondance, où l'on résonnoit comme si la chose eût été réellement vraie. Il en faut convenir, le zèle de la maison de Dieu emporta les pasteurs ; ils ne furent point à l'épreuve de cette idée que les protestans trop longtemps persécutés ne se laissassent séduire à des espérances de liberté, moyennant qu'ils prissent les armes en faveur de l'Espagne, et qu'ainsi ils n'attirassent d[es] blâmes à la religion protestante en général, et une tâche qui luy feroit du tort. Ce fut pour [l]e prévenir, toujours dans la supposition que les choses étoient comme la renommée les avoit dites, qu'ils se hâtèrent d'écrire et qu'ils rendirent leurs lettres publiques. Mais encore une fois ils allèrent trop vite, et, au lieu de prévenir un mal qui étoit imaginaire, ils faillirent d'en faire un bien réel.

Il faut ajouter encore, et cela à la décharge du pasteur Basnage, qu'il avoit été prié, de la part du duc d'Orléans, d'écrire comme il fit.

Fut-ce politique de la part du duc régent, ou croyoit-il réellement que l'Espagne pensoit réellement à soulever les protestans ? Il parut, par la conduite de ce prince, que c'étoit le dernier, comme l'on pourra s'en convaincre par d'autres démarches que nous rapporterons plus bas.

Au milieu de ces lettres qui affligeoient notre Court, il luy tomba en mains l'ouvrage d'un prosélyte de réputation (1) qui en contenoit deux : l'une à son évêque, et l'autre à son troupeau.

Dans cette dernière, le prosélyte attaquoit les assemblées et les prédicateurs. Il n'en fallut pas davantage pour mettre la plume à la main du jeune ministre.

Eût-il peu laisser sans attaque, dans des let-

(1) Pierre de Claris, abbé de Florian, et plus tard pasteur du Refuge à Londres. C'est le grand-oncle du fabuliste. Comme Basnage, Abbadie et plusieurs pasteurs distingués du Refuge, il nourrissoit de vives préventions contre les assemblées du Désert. Voy., sur Pierre de Claris, *Souvenirs religieux des Cévennes*, par M. A. Germain, membre de l'Institut, et le *Bullet. de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. XXXIII, p. 342 et 353. Dans une lettre imprimée, dont un exemplaire se trouve à Genève (mss. Court), P. de Claris expose les motifs de sa conversion.

tres publiques adressées à une des principales églises dont il étoit le pasteur, et qui avoient pour auteur un prêtre du païs, gentilhomme de naissance et adoré dans le canton, ces paroles : « Vous croyez en vous exposant à perdre la liberté et la vie, en mourant dans les bois pour assister à des assemblées nocturnes et pour écouter ce que vous débitent des personnes qui ont du zèle véritablement, mais un zèle qui n'est pas selon la science, rendre gloire à Dieu ? mais vous vous perdez ; » [et] celles-ci : « Ne croyez pas que les personnes qui courent le païs soient animées de l'Esprit de Dieu : elles font beaucoup plus de mal que de bien ; elles donnent par là occasion à plusieurs désordres ; elles font que les ennemis de la vérité la calomnient et qu'ils accusent de rébellion ceux qui se trouvent dans ces assemblées, sous prétexte qu'elles sont défendues par autorité royale. »

Il auroit fallu que le jeune ministre eût eu beaucoup moins de zèle qu'il n'en avoit pour laisser ces paroles sans réplique. Il prit la plume, et, après avoir donné des éloges au prosélyte qu'il croyoit luy être dus, il releva

avec douceur, mais avec force, tous les endroits de sa lettre où il attaquoit les assemblées ou le prédicateur, et en particulier ceux que je viens de rapporter. Il aprit ensuite au prêtre prosélyte qu'il avoit été bien mal informé de la vérité des choses sur lesquelles il avoit écrite, et luy en fit un portrait exactement vray, seul capable de le détromper et de le faire changer totalement d'opinion.

C'est aussi ce qu'il fit, comme on peut s'en convaincre par quelques endroits de la réponse qu'il fit à Court, en date du 3 aoust, et que nous allons rapporter.

Il se félicitoit d'abord de ce qu'un zéléteur de la vérité, un ministre fidèle et rempli de zèle, tel que Court, avoit bien voulu luy donner un peu de ce tems que sa foi vive luy faisoit employer au salut des âmes; il ajoutoit que l'emploi dans lequel Court étoit consacré ne le laissoit pas douter un moment qu'il ne fût un ardent serviteur de Dieu, « et dans cette pensée, » disoit-il, « je ne saurois trop me réjouir en luy de ce que son serviteur a la bonté de penser à moi, persuadé de là que le Maître m'ayme, puisque le serviteur s'inté-

resse tant à ce qui me touche. » — « Que je serois heureux, » continuoit-il, « si, privé du bonheur dont je suis indigne, d'aler prêcher moi-même, comme vous le faites si heureusement, à ces pauvres frères qui, comme des brebis sans pasteurs et sans pâturage, périssent de faim, meurent en languissant, ou vivent en morts, je pouvois leur être au moins de quelques secours par mes ouvrages et me prêter ainsi à votre piété et à votre zèle, disposant par des lectures les éloigner à chercher les Elie que Dieu leur envoie et à embrasser par votre moyen cette repentance et cette foi pure des premiers chrétiens que vous travaillez à faire revivre dans leurs foibles cœurs pour les ramener à notre bon Père!... »
« Je regarde, » continuoit-il ensuite, « votre vocation, si vous l'avez receue du ciel, comme la marque la plus éclatante de l'amour de Dieu et comme la preuve la plus consolante qu'un fidèle puisse recevoir de son élection sur la terre. Il faut être bien enraciné, disoit-il, dans la charité, bien intérieur, bien plein de J.-Christ et bien élevé dans la contemplation des choses célestes pour fermer les

yeux aux dangers évidens auxquels l'on s'expose en allant porter la lumière dans les ténèbres et donner du pain à des affamés, sans être alarmé de la fin effrayante aux yeux de la chair qu'ont faite la plupart de ceux que la Grâce a animés de ce divin zèle. » Pour être tels, notre prosélyte croyoit « qu'il falloit être plus vaillant que ces trois vaillans qui allèrent braver une armée entière d'ennemis violens et cruels pour puiser de l'eau que David désiroit de la bonne citerne de Bethléem, — aussi plus fort que Sanson lui-même, qui, pour réparer ses fautes passées en obéissant à l'esprit de Dieu, profita des forces qu'il avoit reprises et aima mieux une mort présente en sachant de faire périr les ennemis de Dieu, que de vivre au milieu d'un peuple idolâtre qui nuisoit sans cesse au peuple fidèle. Oui, disoit notre prosélyte, je suis persuadé qu'il n'y a que ceux qui ont le bonheur d'être pleins de la charité même de J.-Christ, qui peuvent exposer leur repos et leur vie pour aller porter de cette eau saillante en vie éternelle aux cœurs altérés et courir à la mort pour faire cesser les erreurs et l'idolâtrie, qui

sont les Philistins auxquels sont exposés nos pauvres réformés dans notre patrie. Après cela, jugez, disoit-il, si l'on peut être chrétien sans désirer au moins d'être rendu digne d'une telle grâce, et sans avoir toujours en vénération ceux qui l'ont receue ?

On comprend bien, après ce début, que l'auteur n'étoit plus le même, et que ses sentimens et ses opinions sur les assemblées et sur les prédicateurs étoient totalement rectifiés. Aussi disoit-il : « Ah ! mon très cher frère, que je suis éloigné de condamner, comme vous avez paru le croire, le zèle de pasteurs qui vont dans le désert fortifier les foibles, relever les tombez, ressusciter les morts et animer, par la parole de vie et de vérité, des peuples autrefois fidèles, et maintenant lâches à rendre leurs vœux au Seigneur, à rentrer dans l'obéissance, à avoir pitié de leur âme, à monter à Bethel, et à rendre gloire au Dieu de gloire ! » — « La manière, » ajoutoit-il, « dont vous me marquez que se font les saintes assemblées m'est une preuve de la vocation divine et sensible, que je crois être essentielle pour ces sortes d'œuvres, » —

et après s'être étendu beaucoup sur celle de Court, il ajoutoit : « Telle fut celle de l'incomparable Brousson, de sainte mémoire, et de quelques autres témoins intrépides de la vérité, dont le zèle et la foi, disoit-il, me seront toujours vénérables. Je suis si éloigné, disoit-il encore, de condamner ce que ces excellens ministres ont fait pour nos frères, que j'aymerois mieux ne vivre qu'un instant et mourir comme eux, que de vivre de la vie des patriarches, dans la prospérité la plus grande. » L'auteur passoit ensuite à ce qu'il avoit prétendu condamner dans ses lettres : c'étoit vraiment ce que Court condamnoit lui-même et contre quoi il avoit aporté les premiers soins dans le commencement de son ministère et dans l'établissement de la discipline ; c'étoient ces gens qui, sans vocation, sans science, sans une piété bien connue, avoient osé prendre l'encensoir, porter la main sur l'arche, s'ériger en ministres et en pasteurs, prêcher dans les bois et dans les maisons, administrer le bâteme et la sainte Cène, et abuser de la simplicité d'un peuple plus lâche que religieux, plus impétueux que fidèle et

moins partisan de la discipline que du désordre; — c'étoient ces assemblées nocturnes, où l'on alloit du tems des Camisards, en armes, tumultuairement convoquées, où l'on recevoit indifféremment tous venans, où ceux qui y assistoient juroient une foi qu'ils violoient sacrilègement peu d'heures après si on les découvroit, si on les pressoit, et qui n'avoient pas honte d'aller se faire voir à la messe le matin de la nuit où ils avoient été à des assemblées pour se mettre à couvert des recherches et de la poursuite, et qui tenoient pour ainsi dire d'une main l'idole et de l'autre l'Évangile (1).

Court condamnoit tout cela avec plus de sévérité encore que ne l'eût peu faire et le célèbre Basnage et de Claris Florian (c'étoit le nom du prosélyte), et cent autres encor, s'ils avoient écrit sur la matière. C'étoit un des principaux articles sur lesquels il fondeoit la nécessité de son ministère et qui avoit fait, comme je l'ay

(1) Bibliothèque publique de Genève. Mss. Court, n° 1, t. XI. — Le *Bullet.*, t. XXXIV, p. 73, a publié cette lettre.

déjà dit, un des objets de ses premiers soins pour y apporter des remèdes efficaces. Mais il auroit souhaité que ceux qui écrivoient sur ces matières n'eussent pas confondu, comme ils le faisoient, le bien avec le mal, et qu'ils eussent distingué ce qui s'étoit pratiqué dans les tems de troubles, et où chacun étoit maître de son zèle, d'avec ce qui se pratiquoit alors et dans un tems où la discipline étoit quasi sur un meilleur pied que les circonstances ne pouvoient le permettre.

Ce fut pour faire entrer dans ces idées ceux des savans des païs étrangers qui voudroient désormais écrire sur ces matières, aussi bien que pour justifier auprès de ceux qui voudroient s'en instruire la conduite que l'on tenoit dans le rétablissement de l'Eglise en France, que Court écrivit cette année, conjointement avec un ami, une longue lettre apologétique qui, remontant jusques au temps de la révocation de l'édit de Nantes, contenoit un tableau abrégé des choses qui s'étoient passées sur la religion depuis cette fatale époque, particulièrement en Languedoc.

Ils la finissoient par l'article qui contenoit

les prédicateurs et les assemblées. « Depuis que nous sommes privés dans ce païs, disoient-ils, du saint ministère, si Dieu n'avoit suscité quelques personnes pour réveiller la foi des peuples et pour animer leur zèle, il est certain que presque tous les habitans de la campagne et la plupart même de ceux des villes, qui sont sans lecture ou privés de bons livres, seroient tombés dans une si crasse ignorance que nous ne doutons pas qu'ils eussent été diférens du peuple chez qui la superstition règne le plus... Peut-on, ajoutoient-ils, sans être ennemis de Dieu, condamner des gens qui, étant animés de la charité de Jésus-Christ, renoncent à tout ce qu'ils ont dans le monde pour employer leurs soins et leurs travaux à l'édification et à la consolation de l'Eglise ? Mais que dirons-nous, continuoient-ils, à ceux qui, aprouvant le zèle de ceux qui anoncent l'Evangile, n'aprouvent pourtant pas qu'on fasse des assemblées ? [C'est] que nous ne savons pas comment ces personnes conçoivent la chose. Car suposons pour un moment que cinq ou six bergers eussent trente ou quarante mille bre-

bis dispersées dans un vaste païs, séparées les unes des autres par des cloisons différentes, seroit-il possible que ces bergers pussent nourrir tant de brebis, s'ils n'en formoient de petits troupeaux pour leur donner tour à tour les choses nécessaires pour la vie? » — Après s'être autorisés de l'exemple des premiers chrétiens et des protestans du tems de la réformation, qui, contre les deffenses des princes de leurs tems n'avoient pas laissé de tenir des assemblées pour servir Dieu, ils convenoient qu'on ne devoit les tenir qu'avec toute la prudence possible et dans des lieux les plus à l'abri de la fureur des persécutions. Mais ils prétendoient user si bien de cette méthode que pour une assemblée qui étoit découverte, il s'en faisoit cent à l'inçu des ennemis. Ils convenoient que quelques maisons ou granges avoient été rasées à l'occasion des assemblées, que quelques personnes avoient été condamnées aux galères, que plusieurs avoient été mises en prison, que quelques-unes avoient souffert la mort; « mais ignore-t-on, » disoient-ils, « qu'il y ait des croix attachées à la profession de l'Évangile? Sans

compter, » ajoutoient-ils, « que mille et mille personnes sont édifiées et exemptes de ces sortes d'épreuves. » Ils illustroient cet endroit de leurs lettres par deux remarques assés singulières : la première qu'on avoit quelques fois remarqué qu'une assemblée, après avoir été vendue par des traites, les détachemens avoient roulé toute la nuit autour du lieu où elle se faisoit à peu près comme les habitants de Sodome autour de la maison de Loth, sans la trouver, et qu'il étoit arrivé que des brebis qui venoient de paître avoient servi de guide pour reconduire chez eux les loups qui étoient venus pour les dévorer ; — la seconde, que la mort d'Etienne Arnaud, dont ils avoient parlé dans le corps de la lettre, bien loin d'avoir intimidé et refroidi le zèle et la charité des peuples, n'avoit fait que les enflamer davantage et que pour un prédicateur qu'ils avoient perdu le Seigneur leur en avoit suscité quatre (1), qui avoient dévoué leur vie et leurs travaux à l'édifica-

(1) « Jean Bétrines, Jaques Pierredon, Cophas Deleuze et Jean Gaubert. » (*Note de Court.*)

tion et à l'instruction de leurs frères, et qu'enfin ils avoient reconnu tant de marques de la protection divine qu'ils ne pouvoient pas douter que la providence ne veillât pour leurs intérêts. » Ils finissoient par des protestations ; et en prenant le ciel et la terre à témoin, ils disoient qu'ils vouloient rendre au prince tout ce qui luy étoit dû, mais qu'ils croyoient aussi qu'il ne leur étoit pas permis de négliger pour un tems leur salut, ni celui de leurs frères ; qu'ils souhaiteroient bien, à l'exemple de Moyse, que tout le monde fût prophète et que personne n'eût besoin de l'enseignement des autres, mais que cela n'étant pas, il falloit que ceux à qui Dieu avoit distribué quelques talens les fissent valoir à quelque prix que ce fût, persuadés qu'ils devoient être que le Seigneur les soutiendrait dans leurs épreuves pendant cette vie, et qu'il les récompenseroit dans l'autre, — que c'étoit là pour eux et leurs résolutions et leur ferme espérance.

Cette lettre produisit en partie l'effet que les auteurs s'en étoient promis. Elle ramena plusieurs de ceux qui blâmoient les assem-

blées et qui avoient craint que les protestans du Languedoc ne prêtassent une oreille favorable aux propositions qu'on suposoit que les émissaires d'Espagne devoient leur faire de la part du cardinal Albéroni, et elle arrêta cette foule de lettres qui avoient tant fait de la peine à notre Court.

Cependant le bruit s'étoit si fort répandu que le cardinal Albéroni avoit ses agens en Languedoc et en Poitou que le duc régent crut qu'il étoit nécessaire d'envoyer des députés sur les lieux pour retenir les protestans dans le devoir. Celuy qui fut envoyé en Languedoc étoit Génac de Beaulieu, gentilhomme de Crest, en Dauphiné. Le premier dessein de ce député fut d'avoir une conférence avec le ministre Court. On mit pour cela quelques exprès en campagne, afin de détérer le ministre qui prenoit dans ce tems-là les eaux minérales d'Euzet. Il receut dans un même jour deux de ces exprès. Comme le premier lui demanda un rendez-vous de la part de ceux qui l'envoyoient pour des affaires de la dernière importance, et qu'il le luy donna, il ne fut plus libre de se rendre au château de

Castelnau où le dernier exprès avoit ordre de le prier de se trouver ; et tout ce qu'il peut faire ce fut de donner par ce dernier exprès le même rendez-vous qu'il avoit fait donner par le premier.

Durfort étoit le lieu qu'il avoit indiqué. Ce lieu ne plut pas au député de la cour, ou plutôt à de Castelnau, gentilhomme de Nîmes, qui avoit pensé d'être de la conférence et à qui le député s'étoit adressé. Ils chargèrent deux marchans de Nîmes, Plantier et Desmons, de se rendre à Durfort munis de divers mémoires qui contenoient le but de la députation et ce que le duc régent souhaitoit des directeurs des affaires de la religion en Languedoc. Il s'agissoit de contenir les protestans dans le devoir, de ne point prêter l'oreille aux propositions de l'Espagne, de suspendre les assemblées, et de s'informer d'un nommé Scipion Soulan, qui s'étoit promis, à ce qu'on assuroit, de faire soulever les protestans de la province. Court avoit appelé au rendez-vous l'ami avec lequel il avoit composé la lettre apologétique dont nous avons parlé ; il luy fut d'un grand secours

pour répondre aux diverses pièces que les députés étoient chargés de luy remettre (1). Il y avoit une lettre du professeur Pictet aux prédicateurs, un long mémoire sur les assemblées, et des instructions du marquis Duquesne sur Scipion Soulan; ces deux dernières pièces avoient été dressées sur les mémoires qu'avoit fourni le duc régent. Toute la lettre du professeur Pictet rouloit sur la fidélité que les protestans devoient conserver pour le roi et pour Son Altesse royale. Court et son ami répondoient que la révolte, les massacres et tous les horribles excès qui s'étoient commis au commencement du siècle dans la province avoient aparament fait présumer aux amis et aux ennemis de la France que les protestans de cette province seroient plus disposés que les autres du royaume à écouter les promesses et à se laisser séduire aux flateuses espérances que des loups travestis en brebis voudroient leur donner pour les engager dans

(1) L'ami dont il est question plus haut et qu'Antoine Court avait appelé à ce rendez-vous s'appelait Benjamin Duplan. Voy. *Benjamin Duplan, gentilhomme d'Alais, député général des Eglises de France*, par M. D. Bonneson. Paris, 1876.

une guerre qui favoriseroit leur pernissieux dessein ; mais qu'ils pouvoient l'assurer que les prédicateurs avoient soin de répandre parmi le peuple les mêmes maximes de piété envers Dieu, de charité envers le prochain et de fidélité envers le roi que J.-Christ et les apôtres avoient enseignées dans leurs écrits ; qu'ils faisoient leurs assemblées sans armes, sans tumulte et uniquement dans les vues de glorifier Dieu et de travailler au salut du prochain ; qu'on y prioit Dieu pour le roi et pour Son Altesse ; que ceux qui présidoient à ces assemblées étoient tous gens connus ; qu'on n'en recevoit point qui n'eussent été examinés et aprouvés par des gens capables ; que ce n'étoit plus de ces Roland furieux, ni des Cavalier, qui se servoient du glaive de fer pour faire la guerre à leurs ennemis ; que c'étoit aujourd'huy des soldats qui n'employoient que l'épée de l'esprit, des agneaux toujours prêts à répandre leur sang pour le salut de leur prochain, bien loin de penser à sacrifier les peuples à des passions criminelles ; et que, si M. le duc régent pouvoit lire dans leurs cœurs, il y verroit écrit, en lettres

d'or inéfaçables, la fidélité et le dévouement de leur cœur pour le roi et le service de Son Altesse.

Dans le mémoire produit contre les assemblées, on y disoit qu'elles donnoient lieu aux ennemis de la religion d'envoyer à la Cour ou aux puissances, dans les provinces, des avis, sinon tout à fait faux, du moins outrés et très envenimés, qui, dans la conjoncture présente de la guerre avec l'Espagne, rendoient suspect à Son Altesse royale le seul parti qu'il y eût peut-être de fidèle dans le royaume, ou, du moins, celui qui l'étoit incontestablement le plus; que, si on ne pouvoit obtenir de ceux qui le présidoient de les suspendre absolument à cause des fruits et de l'utilité qui en résultoit par rapport au peuple, qu'au moins elles fussent très peu nombreuses, et qu'on y eût soin d'exhorter le peuple à une fidélité entière et à une obéissance exacte aux ordres du roi, les sentimens de la religion exceptés, dont Dieu seul étoit le maître, comme aussi à un attachement inviolable aux intérêts de Son Altesse royale le duc régent, mais qu'on se gardât principalement de prêter

l'oreille aux émissaires d'Espagne, qu'on assuroit la Cour s'être glissés parmi les protestans, avec des circonstances qui ne l'avoient que trop persuadée de la chose.

Court et son ami répondoient à ce Mémoire qu'ils étoient fâchés que leurs ennemis prissent occasion de leurs assemblées de rendre suspect à la Cour le parti le plus fidèle du royaume, mais qu'ils espéroient de parer à cet inconvénient par un attachement inviolable au service de leur souverain et de le convaincre par expérience de calomnie tous les avis qu'on pouvoit avoir donné à la Cour pour rendre suspecte leur fidélité, — qu'ils ne croyoient point être obligés de suspendre leurs assemblées, veu leur nécessité et les avantages qu'y en revenoient au peuple et même au gouvernement, mais qu'ils les dirigeroient avec tant de prudence et de ménagement qu'ils forceroient même leurs ennemis d'approuver tôt ou tard leur conduite.

La réponse au marquis Duquesne, touchant Scipion Soulan, contenoit, après une histoire abrégée de ce yagabon, ainsi qu'on le qualifioit, les plus fortes assurances d'une

fidélité inviolable. « Tandis que le roy mal informé de notre religion et de notre fidélité, » y disoit Court et son amy, parlant au nom des protestans, « laissera subsister et même fera exécuter les terribles édits que les faux dévots arrachèrent de son bisayeul ; quand tous les rois de la terre nous offriront leurs secours et la liberté d'exercer publiquement nôtre religion, sous la condition de prendre les armes contre nôtre souverain, nous demeurerons fidèles ! On nous verra constamment comme des agneaux ou des brebis müettes, qu'on lie, qu'on tond, sans qu'elles crient, qu'on tue et qu'on expose à la boucherie. Mais, si les tems venoient à changer et que les catholiques, après avoir conspiré secrètement contre l'Etat, levassent le masque et voulussent attaquer l'autorité de nôtre monarque, alors on verroit une métamorphose extraordinaire en nous. Nous ne serions plus des agneaux, ni de timides brebis. Nous deviendrons des aigles et des lions pour le service du prince, et rien n'égaleroit les preuves de notre courage et de notre fidélité. »

Le député de la Cour parut content de ses réponses. Il marqua les avoir lues avec un singulier plaisir et une très grande édification. Il fut surtout ravi des lumières qu'on lui avoit donné sur Scipion Soulan ; il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de l'Eglise de démasquer ce fripon, et sur tout de déterrer par des preuves claires et incontestables qui étoient les faux donneurs d'avis qu'on avoit donnés à la Cour qu'il s'étoit glissé parmi les protestans des émissaires d'Espagne auxquels on ajoutoit que plusieurs prêtoient l'oreille, dans l'espérance flateuse que cette couronne, souverainement idolâtre et toujours ennemie irréconciliable des protestans, leur donnoit d'une liberté de conscience et d'exercice, s'ils vouloient lever l'étendard de la rébellion en sa faveur. Le député ajoutoit « que si l'on pouvoit réüssir à découvrir ces faux donneurs d'avis, il pouvoit répondre avec quelque certitude qu'une pareille découverte produiroit un très grand bien, et il promettoit de mettre en œuvre, et peut-être avec succès, tout ce qu'on pourroit lui apprendre là-dessus d'un peu positif. » Il finissoit, après avoir dit qu'il

avoit fait partir les réponses pour Paris à l'adresse du marquis Duquesne, le vendredi soir, 17 août, par des nouvelles exhortations à une fidélité inviolable pour le roi, et à un attachement que rien ne peut rompre aux intérêts de Son Altesse royale, « prince, disoit-il, véritablement digne de vos hommages et de votre amour. »

Cette réponse étoit accompagnée d'une lettre de M. Plantier, l'un des députés en second. Elle contenoit la satisfaction qu'avoit ce député de sa petite ambassade, les espérances que l'église de Nîmes concevoit du rétablissement de la religion en France, les idées avantageuses qu'on avoit dû mériter du député de la Cour et ce que l'on souhaitoit que les prédicateurs fissent par son moyen auprès du duc Régent. — « Depuis que je vous ai quitté, disoit Plantier à Court, mille réflexions m'ont roulé dans l'esprit : la situation où paroissent les affaires fait concevoir les plus grandes espérances pour le rétablissement de l'Eglise. » Le but de ce préambule étoit que Court écrivit fortement au député qui paroissoit avoir un mérite infini et beau-

coup de zèle pour la religion pour l'engager à faire tout ce qui dépendroit de luy auprès de Son Altesse royale, en faveur de l'Eglise persécutée, de luy peindre vivement les dangers auxquels les prédicateurs en particulier et les protestans en général étoient exposés, et que, quoy qu'il parussent jouir de quelque relâche, ils étoient cependant si contraints que le moindre témoignage qu'ils donnassent de leur religion, on leur faisoit des affaires fâcheuses, et que luy, Court, en pourroit citer au député plusieurs exemples; qu'il falloit protester de nouveau de la fidélité inviolable des protestans pour le roi et pour Son Altesse et bien représenter que si on avoit vu quelque soulèvement, on en devoit attribuer en bonne partie la cause à l'ignorance où étoit tombé le peuple, faute d'instruction; d'où il ne falloit pas manquer de presser la nécessité qu'il y avoit que le peuple fût instruit et que l'intérêt de la religion et celui de l'Etat en dépendoient également; mais il falloit surtout que Court fût extrêmement attentif à se plaindre toujours de la rigueur qu'on exerçoit contre les protestans,

parce que de laisser entrevoir, comme il avoit fait dans une des lettres qu'il avoit écrit, qu'un assés doux printems avoit succédé à un rigoureux hiver, on craignoit que la politique n'en conclût qu'il y en avoit là assés pour satisfaire les protestans sans leur procurer de plus grandes douceurs ; et qu'il falloit enfin marquer que les protestans étoient, au sujet de Son Altesse le duc Régent, dans les préventions les plus flateuses et qu'ils osoient tout espérer d'un prince aussi grand et aussi éclairé qu'il l'étoit ; et au moins de ne pas retomber dans les malheurs auxquels ils avoient été exposés et comme accablés pendant un si grand nombre d'années sous le règne précédent.

Court auroit été d'avis d'écrire directement au duc régent même, pour l'assurer de la parfaite obéissance des protestans et de leur fidélité inviolable envers Sa Magesté et de leur dévouement pour son A. Royale, pour luy représenter que les avis que leurs ennemis écrivoient en Cour contre eux n'étoient pas seulement absolument faux, mais qu'ils étoient même destitués de toute aparence de

vérité; qu'il étoit vray qu'ils faisoient des assemblées, mais qu'en cela ils n'avoient pas moins en vüe le bien de l'Etat que l'avancement de la gloire de Dieu et le salut des âmes, qui étoient les seuls motifs qui les faisoient agir. Mais dans une assemblée qu'il fit de ses collègues, le 31 d'aoust, il fut résolu qu'on s'en tiendroit pour le présent à deux nouvelles lettres que tant lui que Duplan avoient écrites au député.

L'une contenoit, en substance, qu'on ne sauroit plus de quels termes se servir pour assurer Sa Magesté de leur fidélité et son A. R. de leur dévouement; que la Cour pouvoit leur demander tout ce qu'elle voudroit; la conscience à part, qu'ils étoient prêts à sacrifier tout ce qui dépendoit d'eux pour rendre leur zèle et leur fidélité incontestables pour la couronne; que si la gloire de Dieu, le salut des peuples et l'intérêt du gouvernement n'en souffroit pas, tous ceux qui avoient quelque ascendant sur l'esprit du peuple et en qui le peuple, après Dieu, mettoit sa confiance, se remettroient en otages entre les mains des magistrats pour effacer les mauvaises impres-

sions que leurs ennemis avoient donné d'eux à la Cour ; qu'il étoit certain que si les bons pasteurs venoient à manquer, que si ceux qui exhortoient alors à la paix, à la douceur, à la charité, à la patience et à la sainteté venoient à deffailir, il s'élèveroit de parmi le peuple des séducteurs et des scélérats qui feroient un ravage effroyable dans le païs ; au lieu que le roy pouvoit s'assurer que , pendant que ceux qui vivoient exhorteroient le peuple , quand même on les décimeroit tous les mois par les terribles édits qui subsistoient , ils luy seroient toujours fidèles , et si fidèles que s'ils venoient à découvrir quelqu'un de parmi eux qui eût des sentimens portés à la révolte, [si] après l'avoir exhorté plusieurs fois et n'avoir rien épargné pour le ramener de son égarement , ils ne pouvoient pas réussir , ils le dénonceroient ou le livreroient au magistrat comme un rebelle et comme un perturbateur du repos public ; qu'il ne leur étoit pas possible de découvrir personnellement ceux qui avoient donné des faux avis à la cour sur leur fidélité, mais qu'ils ne pouvoient pas douter que ce ne fussent leurs ennemis , — ces

personnes qui regardoient le pape comme infallible, maître absolu de droit divin, du temporel des rois et de leur vie, comme de la conscience des peuples, et qui, sous un voile de piété, un masque de religion et des intentions bien dirigées, se croyent tout permis et rendre service à Dieu en employant la fraude, la calomnie et la violence pour les rendre odieux et les faire périr entièrement, s'il leur étoit possible.

Dans l'autre lettre, Court reprenoit la matière des assemblées. Il appuyoit, par des nouveaux raisonnemens, tout ce qu'il avoit dit en leur faveur dans les précédentes; il établissoit, sur des preuves auxquelles on ne répliquât point, la nécessité qu'il y avoit à ne pas les suspendre, et où il démontreroit que l'intérêt du prince et celui de l'Etat ne se rencontroient pas moins, dans leur pratique, que celui de la religion et celui du peuple.

La cour parut satisfaite de ces nouvelles marques de fidélité, mais l'état des protestans n'en devint pas meilleur.

Il mourut cette année, devant Fontarabie,

un des ennemis que Court craignoit le plus. C'étoit un officier qui commandoit à Durfort et qui s'étoit promis d'avoir ce ministre, mort ou vif. Mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que lorsque l'officier étoit le plus acharné à la perte du ministre, celui-ci ne crut pas avoir de plus sûre retraite que l'auberge même de l'officier. Comme il avoit l'hôte dans sa confiance, il y fut loger quinze jours durant, et il eut le secret de pouvoir visiter tous les soirs les papiers du commandant et de s'assurer par là et de ses intentions et des ordres qu'il recevoit. Il falloit que ce commandant fût extrêmement prévenu contre les protestans, puisque dans la lettre qu'il écrivoit à l'officier qui devoit luy succéder au commandement de Durfort, il luy marquoit de ne se confier à personne du lieu, pas même au prêtre, tout bigot qu'il étoit; que c'étoient tous des hérétiques ou faiseurs d'hérétiques. Cette lettre tomba entre les mains du ministre de cette manière. Dès qu'il seut que cet officier avoit été emporté devant Fontarabie par un boulet de canon, il s'adressa au conseil de Durfort pour lui demander le

paquet cacheté que le commandant luy avoit laissé lors qu'il étoit parti pour l'Espagne ; le conseil ne se fit point de la peine de le luy donner ; il l'ouvrit : il y trouva cette lettre qu'il mit au feu, et des instructions et des mémoires dont il seut faire usage.

On arrêta au mois de novembre, dans le Vivarets, un jeune homme appelé Rouvière, qui avoit dessein de se consacrer au service des églises du Désert, et qui avoit déjà fait deux assemblées. Mais le bruit se répandit dans les Cévennes que c'étoit Court qu'on avoit arrêté, ce qui fit répandre bien des larmes dans ce canton.

En 1720, je résolus de faire un voyage à Genève pour y déprévenir les esprits sur le compte de nos assemblées, parce que les lettres, qui nous venoient de cette ville et qui blâmoient des choses qui leur étoient peu connues, faisoient beaucoup du mal à nos desseins et retardoient les progrès de l'Évangile. Je partis sans demander congé aux églises, de peur qu'elles ne me l'accordassent pas. Je ne pensois que d'être un

mois à Genève, ou cinq semaines tout au plus. Mais la peste qui parut alors à Marseille et qui fit des tristes ravages m'y tint renfermé deux ans de suite. Je n'y perdis pas mon tems, et je n'ay jamais autant travaillé que ces deux années.

Je m'occupai d'abord à mon principal dessein, et je réussis si bien, que les personnes les plus prévenues contre nous nous devinrent dès lors si favorables qu'elles n'ont point discontinué jusqu'à présent à favoriser de tout leur pouvoir la bonne œuvre commercée parmi nous. J'écrivis, par leur ordre, une lettre à l'archevêque de Cantorbéry, qui contenoit un détail abrégé des églises sous la croix, et que milord archevêque présenta au Roy, qui en parut touché et promit sa protection à nos églises. Sa Majesté ne tarda pas de nous en donner quelque marque.

Nous avions alors des prisonniers à la Rochelle qu'on avoit faits au sujet d'une assemblée tenue à Nîmes, au commencement de 1720, que la cour vouloit envoyer dans la Louisiane; j'avois pris la liberté de recommander ces prisonniers au chevalier Suffon,

pour lors ambassadeur à Paris, et je m'en étois entretenu longtems avec son chapelain, M^r Dartis. Le chevalier, approuvé par son maître, s'employa si efficacement auprès du duc Régent qu'il obtint de son Altesse Royale un ordre pour faire passer ces prisonniers, qui étoient à la Rochelle, en Angleterre, où ils sont encore pour la plupart.

Pendant mon séjour à Genève, j'entretins non seulement une correspondance exacte avec toutes les églises recueillies dans les diverses provinces, mais en plusieurs villes des païs étrangers : Zurich, La Haye, Londres, etc. ; et les lettres que je receus pendant les deux ans que je restai à Genève se montèrent à quatre cens francs de port, argent de France.

Sollicité sans cesse de retourner au milieu des églises, et mon zèle pour elles ne pouvant plus me permettre de prolonger un séjour qui m'avoit extrêmement duré, je consultay en particulier feu M. Duquesne sur la route que je pourrois prendre pour tromper la vigilance de mes ennemis et, en particulier, celle de M. le Résident, de qui j'étois fort connu. Après plusieurs consultations, il

fut résolu que je passeraï par Paris, où je prendrais un certificat de santé pour entrer en province, en passant par Toulouse.

Je partis de Genève, le 9 août 1722. A peine en fus-je parti que, quelque secrètement que je l'eusse fait, M. le Résident en fut averti et en donna avis à la cour, qui ordonna que le Rhône fût bordé des troupes depuis Lyon jusqu'au St-Esprit, ce qui fut exécuté. Lorsqu'on me sut arrivé en province, on fit un détachement général des troupes qui y étoient pour visiter tous lieux où l'on suposoit que je pouvois être. Mais Dieu, qui veilloit à ma conservation, rendit la recherche inutile.

La cour fit une autre démarche en 1723. Elle me fit proposer de sortir du royaume en me faisant offrir des passe-ports et une permission pour vendre des biens fonds, si j'en avois. Je luy fis répondre par la personne dont M. de Lornac d'Uzès, subdélégué de l'intendant, s'étoit servi pour me faire faire la proposition, que, si j'étois bien connu de la cour, au lieu de travailler à m'expulser du royaume, elle travailleroit à m'y retenir, per-

suadée que je luy rendois d'utiles services en formant des bons sujets.

Cette année 1723, on augmenta le prix qu'on avoit mis sur ma tette; et, au lieu de mille francs qu'on avoit promis depuis quelque tems, on promit mille écus, et M. d'Yverni, commandant dans les Cévennes, eut le soin de le dire publiquement à la tête de ses troupes un jour à Anduse, et il répandit par tout mon signalement.

Jusques à cette année, j'avois servi les églises gratuitement; mais, cette année, elles voulurent m'assigner des émolumens réglés.

L'an 1724 fut une terrible année pour nous. La cour rendit une déclaration fulminante contre les protestans. Elle rassembloit et aggravait tout ce que jamais Louis XIV avoit rendu contre les mêmes dans cet immense amas d'édits et des déclarations obtenus contre eux. Cette sévérité allarma tous les esprits et faisoit former d'étranges projets aux plus échauffés. J'en écrivis à M. de la Fare, commandant en chef dans la province, sous le nom emprunté de Delingrin. J'en écrivis

aussi au chapelain de l'ambassadeur de Hollande à Paris , afin que celui-ci en parlât au Roi. Mes représentations parurent n'être pas tout à fait négligées. Mais ce que je fis de plus important fut de calmer les esprits et de les retenir dans les termes de la plus scrupuleuse obéissance , et je réüsis.

Je parcourus pour cela non seulement la province ; je fus encore en Vivarets, et j'écrivis en Dauphiné. Dans le Vivarets, j'y travaillay aussi à y éteindre un reste de fanatisme qui y restoit encore et à y affermir l'ordre qui avoit commencé de s'y établir. J'y convoquay pour cela un synode où il fut pris divers réglemens.

En 1725 , le 17 janvier, je courrus un terrible danger à Alais, où j'avois été appelé par des personnes de distinction, et ce fut que par un miracle singulier de cette providence qui s'étoit déclarée depuis long tems pour moi que j'échappay aux pièges qu'on m'avoit tendus. Je restay caché 21 heures dans un fumier où je m'étois enseveli moi-même , environné de tous côtés des troupes qui me

cherchoient et qui me cherchèrent pendant sept jours de suite, jusques à ce qu'elles surent que je n'étois plus dans la ville. Je passai pour en sortir au milieu du corps de garde et d'une troupe des bourgeois qui avoient mon signalement et qui étoient préposés pour me reconnoître. Ils m'ex[ami]nèrent avec une grande attention, et j'eus à répondre à diverses questions qu'ils me firent. Mais leurs yeux furent aveugles et, après cet examen et ces questions, ils me laissèrent aller. Le gentilhomme qui fut soupçonné de m'avoir trahi devoit avoir pour récompense une compagnie de dragons.

Cette même année 1725, je résolus de faire entrer toutes les églises qui étoient formées en diverses provinces dans une espèce de confédération. Je fis prendre des délibérations à ce sujet dans un synode tenu en may, et nommer de députés pour se rendre auprès des églises qui leur communiqueroient quel étoit notre dessein et la manière dont il falloit l'exécuter. La chose réüssit; et, au mois de septembre suivant, il fut tenu le premier synode national qui se soit tenu depuis le ré-

tablissement des églises et où les liens de cette confédération furent formés et noués ensemble. J'eus l'honneur d'être élu à la pluralité pour le président de cette assemblée.

Cette même année, je fis nommer un député général des églises auprès des puissances protestantes pour leur recommander nos intérêts et les prier de nous fournir des secours pour l'entretien des jeunes gens que [nous] avions dessein de faire passer dans les pays étrangers pour se perfectionner dans les connoissances nécessaires au ministère auquel ils étoient destinés (1). Les soins de ce député n'ont pas été infructueux; et déjà, par ce moyen, les églises ont acquis de bons sujets qui les desservent actuellement avec beaucoup de zèle et de fruit.

L'an 1726, nous consacrâmes M^r Durand, et je fis une visite générale des églises du Vivarets pour mettre la dernière main à l'établissement de l'ordre dressé dans cette province depuis quelques années.

(1) Benjamin Duplan. — Ses lettres de créance furent signées le 1^{er} mai 1725.

Comme il arrivoit souvent des choses pressantes ou qui demandoient des délibérations promptes, je demanday dans un synode l'érection d'une nouvelle assemblée, composée des anciens choisis, qui se peut convoquer facilement, lorsque l'occasion le demanderoit. Elle me fut accordée sous le titre de Conseil extraordinaire; et les anciens, dont elle devoit être composée, furent nommés.

Je convoquay pour la première fois cette assemblée le 5 décembre de cette année 1726.

Il y fut pris de délibérations importantes, et il y fut approuvé une lettre apologétique de nos assemblées que j'avois dressée pour l'envoyer à M. de la Fare, commendant en chef dans la province. Elle fut mise au courrier à Nîmes, à l'adresse de ce commendant.

Je fis faire cette même année une députation de deux de nos prédicateurs dans le haut Languedoc, tant pour y affermir les églises que nous y avons déjà dressées que pour y en former de nouvelles, et pour s'étendre même dans la province de Guienne où nous avons, depuis plusieurs années, plusieurs églises établies, aussi bien que dans les pro-

vinces de Poitou et Normandie, où nous avons envoyé de tems en tems de missions, et où il y a actuellement des ministres qui sont affectés aux églises de ces provinces.

C'est cette année que M^r de Bernage, intendant de Languedoc, passant avec une suite peu nombreuse à la porte d'une maison où nous avions convoqué un synode, quelques-uns des membres de cette assemblée pensoient, par un zèle mal entendu, qu'il ne seroit pas mal de le prier de s'arrêter pour assister à nos délibérations et pour écouter nos plaintes. Je rejetai cette proposition, et fis voir à l'assemblée les fâcheuses conséquences qui résulteroient d'une pareille démarche. On goûta mes avis, et M^r l'intendant et sa petite suite passa tranquillement devant la maison où nous étions assemblés.

Je n'observerai rien de particulier pour l'année 1727, et comme je me hâte de finir, je passe tout de suite à l'an 1728. Les perquisitions pour m'arrêter, devenant tous les jours plus fréquentes ou plus exactes, redoublèrent cette année. L'abbé de S^t-Mézard

en fut une triste victime. Il fut arrêté à Nîmes au commencement de cette année sous mon nom. Il eut beau protester qu'il n'étoit point le ministre qu'on cherchoit, il fut enfermé dans un cachot de la citadelle avec les fers aux pieds et les menottes aux mains. Il fut ensuite conduit à Montpellier sous sûre garde, avant qu'on ajoutât foi à aucune de ses protestations, et quand il fut reconnu, il n'en fut guère mieux. Il est vray qu'au lieu d'être pendu comme il l'eût été s'il avoit été le ministre, il ne fut qu'exilé dans les îles d'Hyères, où je crois qu'il y est encore. On usa de cette sévérité, quoi que reconnu, parce qu'il avoit été dans le païs étranger.

Je fis prendre un état cette année des protestans de la province : il ne fut pas achevé, mais le nombre en étoit si considérable qu'il eût égalé, s'il n'eût surpassé, ce qu'il y en avoit au tems de la révocation de l'édit de Nantes.

On arrêta au mois d'octobre de cette année un de nos jeunes prédicateurs nommé Alexandre Roussel; il fut exécuté le 30 novembre suivant à Montpellier. Deux cens hommes avoient formé le dessein de l'enle-

ver. Je fus consulté avant l'exécution, et je la détournay par mes avis, aymant mieux donner des martyrs à l'Eglise que d'attirer des troubles dans la province ou de blâme sur la religion. Je détournay par le même principe l'exécution d'un autre projet formé à l'occasion du même prisonnier. C'étoit d'enlever un évêque qui se divertissoit à la campagne; rien n'étoit plus aisé que d'exécuter ce projet. Il n'y avoit pas du sang à répandre, et on ne vouloit pas faire du mal au prélat; on vouloit seulement l'obliger d'écrire au commendant de la province ou à la Cour, s'il le falloit, qu'on accordât et la liberté et la vie au prédicateur prisonnier, que, sans cela luy, évêque, étoit dans un extrême danger. Les auteurs de ce projet disoient que les sollicitations du prélat ou produiroient l'effet qu'on souhaitoit, ou qu'elles seroient inutiles; que si elles produisoient l'effet qu'on souhaitoit, on sauveroit un homme de la mort et on redonneroit un prédicateur à l'Eglise et à des troupeaux qui en avoient un si grand besoin, — que si elles étoient inutiles, on n'auroit pas répandu du sang, on

auroit délivré le prélat et on auroit eu la consolation d'avoir fait des démarches pour délivrer le prédicateur et donné des preuves aux puissances qu'on n'étoit ny sanguinaire ny vindicatif. Mais de quelques raisons spécieuses qu'on eût revêtu ce projet, j'en empêchay l'exécution par les raisons exprimées ci-dessus. On trouva divers papiers sur M^r Roussel qui firent connoître aux puissances l'influence que j'avois sur les affaires, entre plusieurs autres délibérations du synode du mois d'octobre de cette année où j'étois signé comme président du synode, et les instructions que j'avois données au jeune prédicateur sur la manière qu'il devoit se conduire dans le nouveau district des églises qu'il devoit desservir, pendant son trimestre qui devoit durer jusqu'à la tenue d'un nouveau synode.

Ces nouvelles lumières, que les puissances acquirent par le moyen de ces divers papiers sur l'influence que j'avois sur les affaires leur firent prendre de nouvelles mesures pour m'arrêter et augmenter de beaucoup le prix

qu'on avoit mis sur ma tête. M. d'Yverni qui commendoit en province, à l'absence de M^r de la Fare, dit publiquement dans le duché, à Uscz, qu'il y auroit dix mille livres pour ceux qui pourroient m'arrêter mort ou vif, savoir cinq mille livres pour le délateur et les autres cinq mille pour la garnison quy feroit la capture.

L'espérance d'une si riche récompense mit en mouvement bien des personnes, et le nombre de mes dangers se multiplioit chaque jour. La plupart de mes amis voyant les soins extraordinaires qu'on se donnoit pour m'arrêter, et craignant que la grandeur de la récompense ne fût capable de tenter quelque misérable, et qu'il ne fût entraîné par là à me trahir, commencèrent dès lors à m'exhorter à sortir du royaume. Je répondis que j'avois receu tant des marques de la protection divine, que je sentoisi mon ministère si nécessaire à l'Eglise, que je ne prendrois ce parti qu'à la dernière extrémité.

A peine M^r Roussel eût scellé la vérité par un glorieux martire, que je me mis en marche pour faire une visite générale de tou-

tés les églises, et pour les affermir de plus en plus dans la foi. J'eus la consolation de voir partout que le même zèle qui régnoit auparavant dans les églises y régnoit encore, et que le martyre de M^r Roussel n'y avoit apporté aucun changement.

La veille des Rois de 1729, cent soldats et cinq officiers à la tête se donnèrent la peine de partir, à onze heures du soir, de Nîmes pour m'aller chercher à un château à une heure et demi de cette ville, où l'on avoit eu avis que j'étois. Heureusement l'avis étoit faux. Les recherches furent de plus exactes, et on y alloit avec tant de feu que quelques-uns des officiers en furent malades ou du froid qui étoit excessif cette nuit-là, ou de la fatigue; et l'un d'eux n'eut pas le courage de retourner en ville dans la nuit, et eut celui de coucher dans le lit d'où l'on croyoit que je venois de sortir à leur arrivée.

La nuit du 1^{er} mars de cette même année 1729, le commandant d'Usez, avec quelques officiers à la tête de la garnison, firent bien voir qu'on ne m'oublioit pas; ils furent me chercher exactement dans deux maisons où

l'on soupçonnoit que je m'étois retiré. L'alarme fut chaude pour bien des gens qui me savoient en ville, et j'eus lieu de m'apercevoir moi-même de toute l'éminence du danger auquel j'étois exposé. Comme l'on étoit à m'informer des recherches qu'on fesoit en ville, l'on frapa à coups redoublés la porte de la maison qui me servoit d'asile. Les soldats n'en étoient qu'à quatre pas. Mais nous aprimes bientôt que celui qui frapoit si fortement à la porte étoit un homme qui venoit de la part de M^r le duc d'Usez pour affaire particulière.

Le 2 avril, le même commandant, à la tête de la même garnison, fut me chercher avec la même exactitude dans une troisième maison d'Usez, où il croyoit que j'étois caché. Tous ces mouvemens ne laissoient point ignorer combien d'espions étoient employés pour découvrir mes retraites et pour épier mes démarches ; mais on ne s'apercevoit pas moins combien les soins de la Providence étoient grands pour ma conservation.

Le 24 avril, sur un avis que j'étois dans une maison de Nîmes, cent trente soldats et deux officiers à la tête furent brusquement in-

vestir l'Ile de la Ferage (1), où étoit la maison indiquée, et laissèrent peu de coins dans tout ce quartier sans qu'il fût exactement visité; et ce qu'il y eut de singulier, c'[est] que je me trouvoy sur les pas des soldats lorsqu'ils étoient en chemin de la citadelle à l'Ile qu'ils alloient investir, et que je pus, sans rien risquer, être le témoin de tous les mouvemens qu'ils se donnoient pour me chercher.

Il m'arriva à peu près la même chose dans la même ville peu de jours après; je me transportois d'une maison à l'autre lorsque j'aperçus un nombreux détachement qui m'alloit chercher dans une maison de la campagne.

Le nombre des pasteurs s'étant accru cette année et celui des proposans devenant tous les jours plus grand, et les recherches se multipliant tous les jours contre moy, en sorte qu'humainement il étoit impossible que je pusse échapper à tant de perquisitions, quelques grandes que fussent mes précautions jusques-là que, depuis qu'on avoit mis ma

(1) « C'est ainsi qu'on appelle un quartier de la ville de Nîmes. » (*Note de Court.*)

tête à si haut prix, je ne couchois presque plus dans les maisons, je crus qu'il étoit tems de prendre le parti de la retraite.

C'est ce que je fis à la fin du mois d'aoust de cette année 1729.

Mais je dois ajouter qu'entièrement dévoué aux églises qu'il plût à Dieu de recueillir en bonne partie par mon ministère, il n'est rien qui puisse m'en détacher, et que quand on m'eût offert des églises qui eussent valu des évêchés, je ne les eusse pas acceptées, si elles avoient pu me détourner un moment d'être utile autant que la chose peut dépendre de moi à ces chères églises.

Elles font et feront, toute ma vie, l'objet de mes soins les plus appliqués. Mon bonheur est inséparable du leur. Oui, Jérusalem ! si je t'oublie, que ma dextre s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais, si je ne te mets toujours pour le principal sujet de ma joye !





APPENDICE

LETTRES DE MADAME COURT A SON FILS.

A Villeneuve de Berc, ce 25^e aoust 1720 pour Antoine Court.

Mon cher fils,

Ayant receu vostre lettre, je [me hâte] de vous faire réponse, et je loue Dieu de tout mon cœur de ce que vous êtes arrivé en cette agréable ville en bonne santé (1). Je souhaite que le grand Dieu du ciel vous le conserve et vous comble de ses grâces. Je suis, aussy bien que toute notre famille, en bonne santé; à Dieu soit rendu louange et gloire! Je vous prie de

(1) A Genève.

vous perfectionner toujours de plus en plus, et de vous exaucer dans la vocation que Dieu vous a fait la grâce de faire. Nous sommes biens fachés de l'indisposition de notre cousine Isabeau, de St-Martin que vous aurés la bonté de la saluer de notre part, et à sa sœur aussy, et à tous nos parans et amis que nous auons l'auantage de cognoître. Quant au bruit du mal contagieux qu'on dit être à Marseille, on conte qu'il est que trop véritable. Car on fait garde dans toutes les villes, tant du Languedoc, Prouence, Dauphiné, et pre[s]que par toute la France, et on doute bien d'autre choze. C'est la cauze qu'on fait garde partout avec tant d'exactitude, que personne ne peut pre[s]que aller, ny venir, ny commercer en aucun endroit; ce pourquoy je vous prie de demeurer encore quelque temps à Genève, que Dieu, moyennant sa St^e Grâce, remédiera en toute choze. Il n'y a rien de nouveau chez nous. Vous avés de complimens de vos oncles, tantes, de votre parain, et de toute sa maison, de vos cousins, cousines, amis et amies, et principalement les trois intimes qui vous font leurs complimens les plus respectueux; toute la famille de Salomon vous embrassent de toute leur âme; vos sœurs, nièces et neveux, quoy que jeunes, vous soy-tant mille biens; et moy, de mon côté, je suis et serai toute ma vie vostre très affectionée mère.

MARIE GÉBELIN.



A Villeneuve de Berc (sans date).

Mon très cher fils,

Nous auons receu la vôtre avec grande joye de votre bonne santé et disposition, vous assurant que la nôtre en est de même de toute notre famille; nous prions le Seigneur qu'il vous la conserve par sa *S^{te} Grâce* et augmente les vertus que vous possédés. Les afflictions que nous auons sont grandes, mais il les faut prandre comme venant à cauze de nos péchés et ce soumettre tous entre les bras de sa diuine prouidance; nous auons bien langui d'auoir tant tardé à receuoir de vos chères nouuelles, et nous auons bien creu que la faute de pouuoir passer par la crainte du mal en a été la cauze; nous en auons été de même, que sans cela nous vous aurions bien plutost écrit. Nous auons heu de grandes afflictions à l'égard de la mort de votre beau-frère, que Dieu a voulu retirer à la fleur de ses ans, et qui a laissé, comme vous saués, une grosse famille dont votre sœur, la veue, vous fait ses complimens et vous remercie de toutes les consolations qu'il vous a pleu luy donner et que vous luy donnés en toutes occasions, et qu'elle espère que vous continuerés, s'il vous plait. Votre sœur Suzanne vous embrasse de tout son cœur et nous espérons d'auoir le bonheur de vous embrasser tout de bon, moyenant la grâce de Dieu.

pourveu que ce mal contagieux ce passe, dont il est fort allumé par toute la Prouence, et qu'il y a toujours de neuuelles qu'il s'alume d'auantage. Et nous vous demandons, avec grâce, de prier Dieu pour notre conseruation. Sy vous aués receu des neuuelles du couzin Bonbonnoux faites-nous en part, s'il vous plait, par la première de vos lettres. Vous aués de complimans de votre oncle, André Court, et de votre tante qui se portent bien, Dieu mercy; faites nos complimans à tous nos parans et amis, sans ouïlier Salomon.

Je finis, mon cher fils, en vous embrassant tandrement, et vous soitant les bénédictions de Dieu les plus salutaires et les plus précieuses, et suis et seray tout le temps de ma vie votre très affectionnée mère.

MARIE GÉBELIN.



A Villeneuve de Berc, ce 12^e octobre 1721.

Mon très cher fils,

J'ay receu la vôtre du premier de ce mois d'octobre par laquelle j'apprens l'état de votre bonne santé, et disposition, et de partie de vos occupations dont j'en loue le Seigneur. Et je souhaite la continuation de votre bonne santé. Je vous appran que la nôtre

est bonne, loué soit le Seigneur ! La mienne, celle de vos deux sœurs et de vos neveux et nièce, que nous vous embrassons tous de tout nostre cœur, en attendant, sy Dieu le veut permettre, de le faire de plus près. Quand à ce grand fléau, dont nous sommes menassés et qu'il est à notre porte, cela fait beaucoup de paine ; mais, toutesfois, la volonté de Dieu soit faite et non pas la nôtre ! ce mal contagieux n'est qu'à quatre ou cinq lieues de chez nous ; car, il est à St-Jinieys, à demy lieu en delà de Joyeuse (1), et recogneu être en plusieurs villages de ce côté-là, où l'on fait continuellement des lignes gardées par de gens de guerre, afin qu'aucune personne ne passe en deçà d(e l')Ardèche, à peine d'être fuzilhée. Nous travaillons actuellement à clore tous nos faux bourgs, en y laissant des portes aux principales aduenues, et faisant garde continuelle. Veuille le Seigneur nous en préserver par sa S^{te} grâce ! Et nous vous prions de demander à Dieu des grâces pour notre conseruation ! Vous nous marqués que vous auiez donné ordre à de vos amis de nous faire sauoir de vos nouvelles. Cependant nous n'en auons point receu depuis votre dernière lettre, que nous en étions fort en paine. Vous aués des complimens de tous vos oncles et tantes, vos cousins et cousines, de M. votre parain, de son épouze, de toute la famille de M. Mullet ; vous aués de complimens de Joffre et de sa mère

(1) Saint-Génest-de-Beauzon, canton de Joyeuse.

quil ce portent bien. Les trois inthymes vous embrassent de tout leur cœur, Laurance et sa filhe aussy; aussi M. Raoux et sa femme et ses deux enfans; de même, M. Raoux vous assure de ses respects et vous prie que, sy vous pouuez avoir de nouvelles de M. son frère, quy est à Veuey, de lui en faire part dans vos lettres. Tous nos parans et amis se portent bien et vous saluent.

Je suis, en finissant, vostre bonne mère.

MARIE GÉBELIN.



A Villeneuve de Berc, ce 21 janvier 1722.

Mon très cher et bien aymé fils,

J'ay receu la vostre avec beaucoup de plaisir d'aprendre de vos nouvelles, mais je suis fort mortifiée de vostre indisposition. Je prie le Seygneur qu'il vous gérise et vous donne une santé parfaite! Je suis ravie d'entendre les bons témoignages qu'on rend de vous, et sur tout que vous profités de plus en plus. Agissés toujours avec prudence dans vos affaires, et souvenés-vous qu'en vain auriés-vous fait un bon commencement, sy vous ne continués, car ce ne sera pas vostre commencement quy couronnera vostre ouvrage, mais la fin, car la fin couronne l'œuvre. Je ne vous marque rien de nouveau, sinon que comme l'or-

dinaire jamais la sancté mieux estable dans ces endroits, et jamais tan de crainte de mal; enfin, c'est un bruit confus que personne ny peut rien comprendre. Il faut bien croire que ce sont nos pechez qui nous atirent ces choses. Vos seurs vous sont fort obligées de l'amour et amitié que vous leurs témoignés, tant l'une que l'autre, et surtout l'aînée qu'elle vous remercie bien du grant soin que vous prenez pour l'éducation de ses enfans, et l'autre ausy des bonnes éducations (qu'il) vous a pleu de luy donner. Mais ce quy me faict le plus de plaisir (c'est) qu'elles sont unies par le lien de paix et d'amitié. Et ainsi nous vivons fort tranquiles, grâces au Seigneur, et les affaires vont comme auparavant. Je suis fort obligée à ce monsieur et à mademoiselle son épouse de l'honneur et amitié qu'ils me témoignent. Vous les remerciérés bien de ma part, et ausy de la part de vos seurs, et leurs ferés bien nos compliments. Vous n'oublierez pas ausy de salluer de ma part mademoiselle Cortois, vostre commère, à laquelle je suis fort obligée, ausy bien vos seurs, de la painé qu'elle a pris de m'écrire. Mais si l'éloignement m'empêche de pouvoir luy faire tous les plaisirs que je soite, au moin je vous recommande de luy faire tous les plaisirs qu'il vous sera possible. Vous le luy remerciérés bien de la part de nous trois.

Je vous soite à tous une heureuse année, et suis toujours vostre très bonne mère.

MARIE GÉBELIN.

De Villeneuve de Berc, ce 22^e may 1718.

Mon cher fils,

J'ay rescu vostre lettre avec beaucoup de la joye d'apprendre l'estat de vostre santé, laquelle me fesoit bien de la peine, attendu que depuis sy long temps je me voyés priuée de vos nouvelles, et mesme le premier du mois vostre cousin auait rescu une lettre venant du côté des Bouttières, qu'on luy marquoit que vous aués esté malade, selon ce qu'on lui auoit assuré. Mais à Dieu grâces soient renduyes de ce que la choze n'a pas esté aynsy! Je puis vous dire que je ne saurés vous teigmoinier le plaisir que j'ay heut de recepuoir celle qu'il vous a pleut de m'escire, dattée du 13 du courans. Je prie nostre grand Dieu, père et Sauueur, de vouloir vous conduire avec nous tous dans la droite voie du saeut et de vous doner la perséuerance de santé. Enfin vostre lettre a bien esté resuye avec la mesme disposition qu'elle nous soit que ce de nous (*le papier est déchiré*) en parfaite santé, tam moy que tous ceux quy vous appartiennent. Vous me demandés à vous aprendre les nouvelles de chez nous. Je ne saurés vous résiter rien de nouveau à l'égar de ce qui vous conserne. Je ne saurés vous en rien dire, touchans le sieur Grauter. Je vous diray qu'il est à Paris depuis huit ou neuf mois, et qu'il soit bien de venir s'il peut. Soyés

persuadé, mon cher fils, que tous nos parens, tans les uns que les autres, sans vous les nommer l'un après l'autre, vous embrasent de tout leur cœur en vous priant de continuer à leur fère part de vostre souvenir. Aussi mademoiselle Izabeau avec ses amies vous remercient de ce que vous les aués vouleuyes comprendre dans vostre lettre et elles vous assurent de leur respect et aussy le sr Joffre avec sa mère.

Je vous prie d'avoir la bonté d'assurer de nos respects tous ceux qui font l'honneur de vo[u]s protéger de leur amitié, particulièrement M. Mersial avec toute sa famille, et suis celle que vous debués estre persuadé.

Vostre cousin Ladet vous assure bien de ses compliments et vous prie d'offrir ses respects à tous ceux de sa cognessence.

M^{me} GÉBELIN mère.

